VOLUME VIII—No 222 MONTRÉAL, VENDREDI 21 SEPTEMBRE 1917 DEUX SOUS LE NUMERO

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne
CANADA ET ETATS-UNIS $5 00
UNION POSTALE 8 00

Édition hebdomadaire
CANADA $2 00
ETATS-UNIS 2 50
UNION POSTALE 3 00

LE DEVOIR

Rédaction et administration :
43, RUE SAINT-VINCENT
MONTRÉAL

TELEPHONES :
ADMINISTRATION: Main 7461
RÉDACTION: Main 7460

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS !

COMMENT ON LES TROMPE

Le *Montreal Weekly Star* est peu connu du public canadien-français. Par contre, il est extrêmement répandu dans les milieux populaires, agricoles surtout, du Canada anglais. Il tire à près de cent cinquante mille, croyons-nous. Son influence est d'autant plus considérable qu'il s'adresse, pour une large part, à un public peu prévenu, peu en état de vérifier ses assertions.

A ce public il vient d'adresser un article qui s'étale, sur deux colonnes, au beau milieu de l'*Orange Sentinel*, et qui le mérite.

Le *Montreal Weekly Star* reprend cette vieille légende que le mouvement nationaliste d'aujourd'hui est la suite du mouvement Riel et que l'objectif de ses chefs est l'établissement d'une république franco-canadienne. Il prétend que Mercier voulait une république française sur les bords du Saint-Laurent, que Bourassa est l'héritier du rêve de Mercier, que le mouvement nationaliste est œuvre régionale et séparatiste. L'ignorance d'un certain nombre de ceux auxquels il s'adresse lui donne chance d'être cru; et ses dupes tomberont d'autant plus facilement dans le panneau qu'elles sont excusables de penser que, publié au centre du Canada français, le *Montreal Weekly Star* sait ce dont il parle.

* * *

Or, la moindre recherche établirait que le mouvement d'aujourd'hui n'a rien à faire avec celui de 1886; que Mercier a réclamé l'indépendance du Canada entier, et non pas celle du Canada français seul; qu'il n'a pu léguer à Bourassa un rêve qu'il n'avait pas fait et que Bourassa lui-même n'a jamais parlé de séparation; que Bourassa, comme Laurier jadis, a simplement déclaré que l'indépendance du Canada, et non pas de la seule province de Québec, lui paraissait le terme normal de notre évolution nationale.

Le *Montreal Weekly Star* peut avoir intérêt à dire autre chose, à présenter le programme nationaliste comme un programme de division, comme l'oeuvre de gens qui ne veulent ou ne peuvent s'adresser qu'à une région du pays ou à une classe de citoyens. Il n'empêchera point que les faits soient les faits et qu'ils s'imposent à la réflexion de tous ceux qui veulent les rechercher.

Les nationalistes prennent le pays tel qu'il est, avec sa population d'origine diverse. Ils disent: Le seul terrain d'entente que l'on puisse offrir à ces hommes qui viennent de tous les points du monde, c'est l'intérêt du pays où côte à côte ils vivent, où ils ont voulu fixer le berceau de leurs fils. Le seul moyen de maintenir la paix entre eux, c'est, après leur avoir donné un objectif acceptable par tous, de leur permettre de se développer librement, dans le respect de leurs droits naturels. C'est là l'essence de la politique extérieure et intérieure que proposent les nationalistes.

C'est, avant tout, une politique d'union. Elle ne fait assurément pas l'affaire des gens qui voudraient donner pour objet premier aux aspirations et aux sacrifices du Canada, l'intérêt de l'Angleterre ou celui d'un autre pays; mais il ne dépend pas plus d'eux que de nous de faire l'unité d'un peuple sur un terrain autre que celui du patriotisme vrai. Elle ne fait pas l'affaire non plus de ceux qui voudraient faire de ce pays un pays unilingue, mais nous ne sommes pas tenus de nous suicider pour leur être agréables.

Si les lecteurs du *Montreal Weekly Star* pouvaient, en ce qui concerne les nationalistes, comparer les *faits* aux données de l'histoire générale du Canada, ils constateraient que les nationalistes, loin d'être des novateurs, sont les plus traditionnels des politiques canadiens. Leur mérite, ou leur crime, c'est de s'en tenir à la politique qui fut, pendant de longues années, celle de la quasi-totalité des hommes politiques canadiens. Le fait est qu'ils n'ont paru faire bande à part que du jour où le gouvernement canadien a commencé de rompre avec notre politique traditionnelle d'abstention dans les guerres extra-américaines de l'Angleterre.

* * *

La politique nationaliste tient à la composition même de notre peuple, à la configuration géographique du pays, à des facteurs permanents qu'il n'appartient point au *Montreal Weekly Star*, plus qu'à nous, de changer. Elle s'imposera tôt ou tard à tous ceux qui veulent que le Canada garde son identité propre. Si elle ne triomphe point, le Canada deviendra américain: c'est, pour tous ceux qui veulent réfléchir, une incontestable évidence.

Le *Montreal Weekly Star* peut dénaturer les faits, peindre sous de fausses couleurs tel ou tel homme; il n'empêchera point les circonstances géographiques et ethniques de produire leur effet. Demain, même s'ils se croient leurs ennemis, même s'ils le proclament très haut, tous ceux qui veulent que le Canada soit grand seront obligés d'en revenir à l'essentiel du programme des nationalistes. Dire ceci n'est point louer indûment tel ou tel homme, ou réclamer pour lui un brevet d'infaillibilité; c'est simplement exprimer la conviction que, la tourmente passée, les patriotes sauront discerner la vraie figure de leur pays et se rappeler les conditions élémentaires du développement des peuples.

* * *

En attendant, quelque curieux voudra peut-être se demander quel intérêt le *Montreal Weekly Star* peut avoir à propager de pareilles légendes et s'il est possible qu'il le fasse de bonne foi.

C'est une question intéressante, mais secondaire. Il était tout de même à propos de signaler la besogne que fait, par son organe numéro 2 ou 3, sir Hugh Graham.

Omer HEROUX.

BLOC - NOTES

En Australie

Le premier ministre d'une des provinces australiennes disait l'autre jour aux Etats-Unis que, dans son pays, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Cela semble tout à fait faux. Le *Herald* de New-York, dans son numéro de mercredi dernier, publie une information d'après laquelle la situation ouvrière y est extrêmement grave, à tel point que le gouvernement australien ne peut faire charger les rares navires qui touchent les ports du pays; ce matin, un câble de Sydney rapporte que de mystérieuses explosions se multiplient à bord des navires faisant escale aux ports australiens, et que le gouvernement devra offrir des récompenses considérables pour découvrir les dynamitards. D'autres informations, également fondées, — le *Post* de New-York les donnait il y a peu de temps, — indiquent que, par suite du manque de cales anglaises et de main-d'oeuvre australienne, le gouvernement anglais n'a pu, en juin dernier, transporter hors d'Australie un seul des 600,000 minots de blé qu'il s'est engagé de voiturer de ce continent en Angleterre. Hier, des dépêches notaient que le gouvernement australien offre aux Etats-Unis de leur échanger du blé pour des navires destinés à transporter en Angleterre et ailleurs les millions de tonnes de céréales qui pourrissent sur les quais des ports d'Australie. La situation y est donc extrêmement grave. Il n'y a pas de Canadiens-français en Australie, de sorte que la presse universelle ne peut leur attribuer les excès de violence, les attentats et les troubles qui y ont lieu. Tout cela prouve par ailleurs qu'en Australie, pays totalement anglophone, comme au Canada, pays multilingue, de forts éléments de la population ne sont pas satisfaits de la façon dont les gouvernants conduisent les affaires de la nation. Et ce mécontentement se traduit moins directement et avec moins de violence, ici, qu'il ne se fait en Australie. Alors...?

Le pont de Québec

Enfin, il est pratiquement terminé, après des années de tâtonnement et deux échecs retentissants, ayant coûté à eux deux la vie à plus de quatre-vingts ouvriers. Les experts qui ont affirmé que les méthodes de construction employées dans cette entreprise n'aboutiraient jamais au succès définitif paraissent recevoir un démenti formel. C'est que jamais le génie n'avait jusqu'ici osé une telle tâche, que les ingénieurs travaillaient au hasard, prenant le plus de précautions possibles, mais n'ayant que des données incomplètes. Ils ont enfin réussi et c'est un événement dont la ville de Québec s'est légitimement réjouie, hier. Souhaitons que la construction tienne bon et que le chapitre des échecs du pont de Québec se close sur la victoire assurée de la science sur l'inconnu.

Trente mille

Le *New-York Journal* affirme que, depuis le commencement des hostilités trente mille Américains sont devenus millionnaires, enrichis par les industries et les contrats de guerre. "Vous étonnez-vous, après cela", dit-il, "qu'il y ait de l'opposition considérable à une paix hâtive? Trente mille nouveaux millionnaires américains, c'est toute une catégorie assez chatouilleuse au sujet des conditions de la paix qu'ils accepteront. Et ils trouvent facilement des journaux pour exprimer leur avis". C'est laisser entendre assez net que la grande presse américaine n'exprime guère que le sentiment de ces trente mille millionnaires. On comprend que, la guerre les ayant faits ce qu'ils sont, ils en voudront tant qu'elle continuera de les enrichir. Cette catégorie de nouveaux riches est du reste proportionnellement aussi nombreuse chez nous qu'aux Etats-Unis. Cela explique bien des choses, entre autres l'approbation apparente, par la majorité des journaux, de lois aussi iniques que celle de la conscription et du *Nord-Canadien*, — et l'inactivité du gouvernement en face de la situation de plus en plus pénible faite au consommateur, au bénéfice de certains spéculateurs notoirement connus.

Pour la conscription

Les journaux notent qu'au congrès ouvrier d'Ottawa, le délégué Gustave Francq, de Montréal, a fait un ardent plaidoyer en faveur de la conscription. Ce chef ouvrier est avant tout et par-dessus tout Belge, non Canadien ; son attitude se comprend donc jusqu'à un certain point. Mais de ce qu'il est naturalisé canadien, a-t-il le droit de faire la leçon à ceux qui n'ont pas d'autre pays que le Canada ? Ou mieux, est-il convenable qu'il la leur fasse ?

Autre chose

Un citoyen de Toronto déclare qu'il est contre la conscription et que si jamais on veut le contraindre de s'enrôler, il tirera du fusil sur le premier officier britannique qui le commandera ; la police l'arrête, la *Gazette* note le fait dans une brève dépêche de dix lignes et cela suffit. A Montréal, des anticonscriptionnistes manifestent-ils des sentiments beaucoup moins violents, la *Gazette* n'a pas assez d'espace pour mettre en vedette, bien a son goût, leurs déclarations, si paisibles soient-elles. Le premier habite Toronto, les autres, Montréal. Il ne faut pas les traiter de même ; Toronto est une ville loyale, Montréal, une ville de révoltés.

"Élucubration"?

Le *Temps* de Paris affirme que, sous peu, il y aura une deuxième note pontificale sur la paix, plus précise et plus détaillée que la première. Nous l'aurions à la fin de septembre. Cela donnera sans doute à certains de nos journaux montréalais l'occasion de qualifier de nouveau Benoit XV d'agent teuton et de dire de son autre note qu'elle est "une élucubration".

La session

Ottawa vient de terminer ses travaux. Ils sont du dernier néfaste. Jamais le pays n'a assisté à un tel débordement d'illégalités légalisées par un parlement douteux siégeant dans l'illégalité. Le bill du *Nord-Canadien*, celui de la conscription, ceux des élections de guerre, des soldats-électeurs, pour ne mentionner que les principales mesures adoptées par une majorité ministérielle veule, sont marqués au coin de l'abus de pouvoir le plus flagrant. Détail à noter, il a fallu que le ministère eût cinq fois recours au bâillon pour faire ratifier ces lois par le parlement moribond. Le pays se rappellera longtemps la session de guerre 1917, puisqu'elle l'aura chargé à fond et lui aura enlevé pour un temps le gouvernement responsable et ses libertés fondamentales.

Oui et non

Un journal de Toronto nie que la nouvelle franchise électorale ait quelque influence dangereuse pour le Québec. "Il élira 65 députés sur 234, pas plus, pas moins, quelle que soit la franchise électorale". C'est vrai. Mais comme le gouvernement retranche des listes d'électeurs de 75,000 à 100,000 noms et y ajoute de 600,000 à 700,000 femmes, on comprend que, dans le chiffre total des votes donnés, la proportion du Québec sera moindre qu'elle l'eût été, selon la loi électorale ordinaire; et donc si la nouvelle loi ne change rien au chiffre des comtés, elle modifie considérablement celui des électeurs. Indirectement, par conséquent, l'influence des électeurs du Québec, dans le nombre total des votes, subira une diminution. Le procédé est habile, marqué de la griffe de M. Meighen, mais d'une flagrante inconstitutionnalité.

L'avocat du diable

Un magistrat a justement mis les choses au point, hier, à propos de l'agent provocateur Desjardins. Si quelque chose manquait à la preuve que cet agent, à l'emploi du ministère Borden, a voulu pousser les *Constitutionnels* aux actes de violence, le plaidoyer que fait ce matin pour lui la *Gazette*, organe ministériel, comble la lacune. Elle n'aurait pas autant de sollicitude pour un simple agent secret qu'elle n'en a pour Desjardins, quand elle le défend, aujourd'hui. Comme elle sent l'instrument du ministère en voie d'être tout à fait discrédité, elle tente de le réhabiliter. Et cela s'explique. Chacun dans son domaine, la *Gazette* et Desjardins travaillent à la même besogne, celle d'essayer de déshonorer les anticonscriptionnistes respectables. Leurs provocations, pour n'être pas les mêmes, se ressemblent. Ce matin, nous les avons vus tous deux dans le même lit. Ce sont des proches parents, quelle que soit la respectabilité apparente de l'un d'eux, la piètre mine de l'autre.

G. P.

AU PARLEMENT

LA SESSION EST CLOSE

Le deadlock entre les Communes et le Sénat est rompu — Le gouverneur proroge les Chambres — Du français qui n'en est pas — La lettre Rainville.

Ottawa, 20 septembre.

La septième session du douzième parlement canadien, pour employer cette formule solennelle, a pris fin aujourd'hui vers les six heures, et personne ne la regrette encore tant elle laisse tout le monde un peu exténué de sa longueur et de la somme de travail qu'elle a exigée de tous ceux qui ont eu à y prendre part.

Tout s'est passé selon le programme; les craintes que l'on a entretenues jusqu'au commencement de la séance sur l'attitude probable des députés libéraux des provinces maritimes ne se sont pas réalisées. Il y a bien eu un engagement de quelque durée entre deux ou trois d'entre eux et le Secrétaire d'Etat, mais celui-ci s'est défendu avec son habileté ordinaire et l'on a eu l'impression qu'au fond c'était lui qui avait le dessus et que M. Maclean, par exemple, a simplement essayé d'obtenir un traitement de faveur pour sa province, tandis que le gouvernement insistait pour établir l'uniformité. Le débat ne pouvait donc être de bien longue durée, et les connaisseurs eurent vite fait de le classer dans la catégorie de ceux qui n'ont pour but que d'atteindre une certaine partie de l'électorat au bénéfice personnel de ceux qui y prennent part. Cela une fois reconnu, il ne faisait plus de doute que la prorogation pût avoir lieu aujourd'hui.

Le service national

M. R. B. Bennett aura fait le dernier discours de cette mémorable session. Lorsque le débat sur les amendements au bill des élections de guerre eut pris fin, par l'adoption sommaire du rapport du Sénat, le député de Calgary déclara que le moment lui paraissait favorable pour rendre compte de son administration comme directeur du *Service National*, dont le bureau de direction est maintenant dissous. M. Bennett a expliqué en peu de mots que ce poste lui fut offert par dépêche, sans sollicitation de sa part et qu'il ne l'a accepté que pour des raisons patriotiques. Dans les premiers temps de l'organisation, les directeurs adoptèrent une résolution ayant pour effet de rendre obligatoire la signature des cartes, mais les autorités en décidèrent autrement et cette résolution resta lettre morte. Il fallut cependant créer dans le public une atmosphère qui fût de nature à assurer le plus grand nombre possible de réponses aux demandes de la Commission; à cette fin cent cinquante mille lettres furent envoyées à autant de personnes influentes du pays. M. Bennett se félicite du résultat et remercie tous ceux qui lui ont aidé à l'accomplir. La classification des cartes reçues a donné un chiffre de 475,000 hommes susceptibles de s'enrôler pour le service militaire, sur un total de 1,349,000 réponses. D'un autre côté, on s'adressa aux soldats canadiens en Europe, qui retournèrent non moins de 250,000 cartes. Un grand nombre répondaient affirmativement à la question: "Consentiriez-vous à vous établir sur la terre, à votre retour au Canada, pourvu que votre famille fût protégée comme elle l'est actuellement?" ce qui promet beaucoup pour la colonisation des terres de l'Ouest et d'ailleurs. M. Bennett termine sur cette perspective encourageante, et M. Duncan Ross était à poser une question au ministre de la Justice lorsque retentirent à la porte les trois coups traditionnels qui annoncent l'arrivée du messager du Sénat.

Un fonctionnaire consciencieux

Tous les yeux se tournèrent alors vers le fauteuil du sergent d'armes, occupé aujourd'hui par M. C. Panet, remplaçant provisoirement le regretté colonel Henry Smith, dont on a annoncé le décès ce matin et dont le premier ministre et M. Laurier ont prononcé au début de la séance un éloge approprié. On se souviendra longtemps de la correction avec laquelle le colonel Smith s'acquittait de cette fonction, sans se cacher de l'amusement qu'il trouvait à empoigner sa masse d'armes pour aller au-devant de son ami le colonel Chambers, messager du Sénat. En tout cas, M. Panet l'a remplacé aujourd'hui ; et comme il est canadien-français,— son nom l'indique, — on s'attendait à ce qu'il prononçât dans les deux langues la brève formule par laquelle il doit avertir le président que le messager du Sénat demande à entrer. Mais on fut désappointé... Espérons que c'est pour la dernière fois, tout en admettant que feu M. Smith ne le faisait pas non plus, et que M. Rhodes n'est pas capable de comprendre "bonjour"; mais tout cela n'empêche rien et ne supprime ni Louis Hébert, ni Montcalm, ni Louis-Hippolyte La Fontaine.

Au sénat

Il était alors six heures moins le quart, et l'on se dirigea vers la Chambre haute, à l'autre extrémité du couloir formé par les murs de carton des bureaux du Sénat. Son Excellence le gouverneur-général était déjà installé au trône, revêtu d'un uniforme d'amiral bleu et or de l'effet le plus imposant, avec bicorne surmonté d'un plumet plus blanc que la blanche hermine, comme dit la chanson. Il n'y a pas à le nier, cet apparat va très bien à notre gouverneur, suffisamment robuste pour n'en pas paraître écrasé et qui soulève sa coiffure palpitante d'un geste tout à fait grand genre, chaque fois qu'il s'adresse aux deux corps qu'il est venu congédier, ou bien qu'il acquiesce d'un geste à l'annonce d'un greffier proclamant que Son Excellence "remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance (!) et sanctionne ces bills". La phrase du milieu ne perdrait rien à être réellement traduite en français, de même que celle de l'huissier de la Verge Noire, lorsqu'il invite les gens à se rendre dans la "Chambre de l'honorable LE Sénat". La prochaine fois qu'on aura de nouveau connaissance de ce LE supplémentaire et inutile, on devrait le mettre à l'encan au bénéfice de la Croix-bleue.

Quelques femmes de sénateurs seulement ornaient l'enceinte sénatoriale ; la cérémonie a été entourée d'une atmosphère de gravité. Sir Robert Borden et sir James Lougheed (qui n'a pas son petit "sirage"?) se tenaient de chaque côté du trône, en grand costume de Cour. Dieu nous garde d'essayer de décrire ces costumes, avec leurs vestons courts de couleur bleue, tout recouverts et chamarrés de palmes d'or et de passementeries... *Passementeries*, les symboles du succès en politique! Il y a des mots prédestinés. En tout cas, notre premier-ministre a évidemment pris des leçons de tenue, et se tenait droit et immobile comme un dieu terme tout le temps qu'a duré la lecture du discours du trône en anglais et en français. Etait-ce une illusion ? Il nous a semblé que le visage massif du premier ministre reflétait, volontairement ou non, une expression de satisfaction et une détermination obstinée de former un cabinet d'union, de gagner les élections et de passer tous les Allemands au fil de l'épée. Justement, le costume de cour comporte l'épée ; et s'il l'eût voulu comme il sait parfois vouloir, sir Robert Laird eût pu partir incontinent pour notre première ligne de défense à Pétrograd, où ses deux ministres de langue française doivent être déjà rendus s'ils ont pu réaliser leurs plus ardents désirs.

Son Excellence a lu le texte français avec un accent à peine perceptible ; et l'on se prenait à regretter que les paroles mises dans sa bouche par la traduction rigide à laquelle tiennent, paraît-il, les autorités, ne fussent pas toujours "à la hauteur", comme nos industries, qui seront dorénavant, annonce le discours, "placées à la hauteur des problèmes difficiles que nous réserve l'avenir" ce pourquoi "des mesures bien sages" ont été prises.

Espérons que ces mesures resteront "bien sages" et n'iront pas compromettre leur bonne réputation! Il est également à espérer que "l'autorité que nous avons accordée pour le service militaire obligatoire, par levée sélective RENCONTRERA le besoin pressant de secours immédiats." Voilà une rencontre qui peut amener, sinon une collision, au moins des conséquences remarquables ; car il est dit qu'elle "assurera les moyens de promouvoir des activités du Dominion dans les sphères agricoles et industrielles." Ce seront donc des activités sphériques... Nous plaignons les traducteurs que la volonté nettement exprimée de certains ministres oblige, nous dit-on, à s'en tenir ainsi au mot à mot du texte anglais, de sorte que le texte français n'est plus du français mais de l'anglais travesti. Il est vrai qu'un fantaisiste célèbre a dit un jour que l'anglais n'est que du français mal prononcé...

La lettre Rainville

Au commencement de la séance, aux Communes, M. Lemieux avait demandé de nouveau si la lettre envoyée par M. Rainville à des centaines de personnes de son comté et d'ailleurs était autorisée par le gouvernement et s'il est vrai que tous les fils de cultivateurs seront exemptés *ipso facto*. M. Borden a été obligé de répéter sa déclaration d'hier, à savoir que M. Rainville ne peut avoir donné la que son impression personnelle, car les règlements relatifs à la mise en vigueur de la conscription ne sont pas même encore transmis au gouvernement par le comité chargé de les préparer. Donc, l'affirmation du vice-président de la Chambre ne repose que sur des suppositions. La conclusion est nette.

La démission du docteur Flint, greffier de la Chambre, que le mauvais état de ses yeux oblige à prendre sa retraite, a fourni l'occasion au premier ministre et au chef de l'opposition de lui faire un joli compliment, auquel le vieil employé a paru être extrêmement sensible. Il lui est accordé une pension de $2,500 par année et le droit de s'asseoir à la table officielle dans les grandes cérémonies.

M. Meighen a informé M. Ames, en réponse à une question, que les femmes pourront agir comme recenseurs dans la préparation des listes électorales. Personne n'a paru s'étonner outre mesure de cette innovation. Nous commençons évidemment à n'être plus jamais surpris de rien.

A la suite de la cérémonie de prorogation, Son Excellence et sa suite militaire s'en sont retournées au son d'une musique militaire ; puis députés et sénateurs ont pris à leur tour le chemin de la ville, après avoir échangé des poignées de mains pleines de promesses et de souhaits de succès. Les sénateurs sont au-dessus de toute inquiétude électorale. Mais parmi les représentants du peuple dont la vie officielle va prendre fin un de ces jours de par la dissolution des Chambres, combien se retrouveront victorieux et joyeux au premier jour de la session d'hiver?

Comme on s'en allait dans la pénombre d'un précoce jour gris d'automne on jetait un coup d'oeil vers le mât qui surmonte le Musée Victoria, où la couronne d'ampoules électriques, symbole officiel, était éteinte pour la première fois depuis la mi-avril, puis l'on regardait aussi le drapeau flottant à mi-mât à la mémoire du sergent-d'armes qui prit part aux travaux parlementaires pendant près d'un demi-siècle. Et l'impression de tristesse causée par ce deuil faisait penser à d'autres tristesses, celles qui sont déjà, toutes celles qui se préparent...

Ernest BILODEAU.

* * *

DISCOURS DU TRONE

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

D'importantes mesures ayant pour objectif la poursuite effective de la guerre ont engagé toute votre attention durant une longue session et je suis heureux aujourd'hui de vous relever de vos devoirs parlementaires.

Depuis le commencement de vos travaux le caractère si noble et si digne de notre cause s'est vu confirmé par deux événements d'une haute signification. Le peuple russe, notre allié, cherche, au milieu de circonstances difficiles, à établir des institutions qui réaliseront entièrement son idéal de liberté et d'ordre. Au milieu des difficultés inévitables, qui commandent toute notre sympathie, il a affirmé sa détermination de demeurer fidèle à la cause des Alliés.

Les Etats-Unis d'Amérique, refusant de tolérer plus longtemps l'arrogance et les menaces du militarisme prussien, ont fait cause commune avec les Alliés et coopèrent vigoureusement avec eux dans la lutte pour la liberté et l'humanité. Le peuple canadien a déjà manifesté à maintes reprises la cordiale bienvenue avec laquelle il accueille comme compagnons d'armes nos puissants voisins, déjà nos alliés par le sang.

Les réunions du cabinet impérial de la guerre et la conférence impériale de guerre ont dans les premiers mois de cette année sensiblement favorisé la pleine et entière coopération du Dominion, tant dans la poursuite de la guerre que dans les préparatifs pour l'avenir.

Ces réunions constituent un pas important dans le développement des rapports constitutionnels entre les nations de l'Empire britannique.

Malgré l'augmentation des forces militaires des nations alliées, la résistance obstinée de l'ennemi sur tous les théâtres importants de la guerre démontre la nécessité de jeter dans la lutte notre plus grand effort et de hâter par là l'aurore du jour d'une paix permanente.

Sur le théâtre occidental de la guerre le corps d'armée canadien en s'emparant de la crête tant convoitée de Vimy et par ses récentes opérations aux environs de Lens a maintenu sa haute renommée et puissamment contribué aux succès que les Alliés ont remportés sur ce théâtre de la guerre.

Dans le but d'obtenir les renforts absolument requis pour le soutien de nos troupes il est devenu nécessaire de recourir à de nouvelles mesures et d'autorité que vous avez accordée pour le service militaire obligatoire, par levée sélective, rencontrera le besoin pressant de secours immédiats. En même temps cette mesure assurera les moyens de promouvoir les activités du Dominion dans les sphères agricoles et industrielles.

Vous avez compris votre devoir en fournissant à ceux qui se dévouent à la défense de leur pays les meilleures garanties possibles qu'ils auront voix au chapitre dans la décision des affaires nationales qui sont pour eux d'une importance majeure. A cette fin et pour reconnaître justement les services rendus et les sacrifices consentis pour le plus grand bien de l'Etat, les modifications nécessaires que vous avez apportées aux lois se rattachant à ces mesures ne manqueront point de produire le résultat voulu.

Les lois que vous avez adoptées en vue d'aider aux soldats de retour à s'établir au pays contribueront non seulement à assurer à ces braves la position sociale qu'ils méritent mais devront aussi augmenter grandement la production agricole de ce pays.

La nomination d'un contrôleur des vivres et d'un contrôleur des combustibles munis de pouvoirs étendus et de fonctions importantes est basée sur le besoin impérieux d'une économie et d'une épargne des plus strictes afin que notre vigueur nationale ne soit pas amoindrie.

Afin que nos industries soient placées à la hauteur des problèmes difficiles que nous réserve l'avenir, des mesures sages ont été prises en vue de l'encouragement des recherches scientifiques et industrielles.

D'importants progrès ont été réalisés vers la solution de nos difficiles problèmes des transports par voie ferrée et des mesures ont été prises pour qu'un grand réseau de chemin de fer devienne la propriété du peuple canadien et fasse partie de ses entreprises nationales.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie au nom de Sa Majesté des généreux crédits que vous avez votés pour les besoins publics et pour la poursuite de la guerre.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Malgré que le fardeau de la guerre devienne de plus en plus onéreux, le peuple canadien n'a pas ralenti ses efforts, bien décidé d'atteindre le but suprême d'une paix permanente par une victoire définitive, et je suis persuadé qu'il ne reculera devant aucun sacrifice et qu'il déploiera sans hésitation tous les nouveaux efforts voulus avec la volonté inébranlable de voir à ce que tant de sacrifices déjà consentis ne l'aient pas été en vain.

A PARIS

M. Philippe Millet, dans l'article que nous avons reproduit et commenté (*Devoir* du 8 septembre) avait écrit :" — *De l'aveu des Canadiens-français les plus éminents, tels que le Sénateur Lavergne, il est avéré que la majorité des évêques et des curés a adopté sur ce point une attitude nettement antipatriotique.*"

(Il s'agissait de la participation du Canada à la guerre).

L'*Union des Cantons de l'Est*, dont le directeur est le fils de M. le sénateur Lavergne, n'a pas voulu, par un sentiment infiniment respectable, laisser passer, sans protester, cette absurdité patente. Elle dit, dans son numéro du 20 septembre :

"*M. le sénateur Lavergne ne connait pas ce M. Millet ; il n'a jamais fait semblables déclarations, et de plus son discours fait au sénat sur le sujet traité par cet écrivain est le contraire de ce qu'il avance.*

"*En résumé M. Philippe Millet a parlé sur un sujet dont il ne connait pas le premier mot ; en revanche il a beaucoup de toupet. Si les lecteurs de l'*Oeuvre *de Paris n'ont pas d'autre autorité pour les renseigner sur les choses du Canada que ce monsieur, ils sont bien à plaindre !*"

Nous suggèrerions respectueusement à M. le sénateur Lavergne d'adresser à l'*Oeuvre* une protestation directe et motivée. Il a une excellente occasion de remettre à sa place et de montrer sous ses vraies couleurs M. Philippe Millet.

Qu'il en profite : ce sera rendre service à ses compatriotes.

O. H.

LE CONGRÈS OUVRIER ET LA CONSCRIPTION

Le compte rendu des débats d'hier, au congrès ouvrier d'Ottawa, tient, dans la *Gazette* de ce matin, près de quatre colonnes. On trouvera l'essence de cette pièce, fournie par la *Canadian Press*, dans un paragraphe de trois lignes.

"*Lorsque le président Watters*, lisons-nous au milieu de la première colonne de la dixième page de la *Gazette, demanda à tous ceux qui étaient opposés à la conscription de se lever, il n'y eut qu'une demi-douzaine ou à peu près de délégués à rester assis. — When President Watters asked all those who were opposed to conscription to rise to their feet, there were only half a dozen or so delegates remaining seated.*"

Voilà le point dominant du débat; voilà le fait qu'il importe de retenir.

Le Congrès des Métiers et du Travail se compose, en immense majorité, de délégués de langue anglaise. Ses membres viennent de toutes les parties du Canada. On y retrouve, à côté d'un patron belge comme M. Gustave Francq, l'un des principaux employés de l'Imprimerie nationale comme M. Draper.

Or, sur les 250 délégués à peu près qui siégeaient là, une demi-douzaine à peine ont refusé de se prononcer explicitement contre la conscription.

Le congrès s'est divisé presque moitié par moitié sur l'attitude à prendre, sur la tactique à suivre après l'adoption de la loi; mais sur le fond de la question, l'unanimité a été virtuelle. Elle s'est faite contre la conscription.

Quel homme de bonne foi osera après cela prétendre que le sentiment anticonscriptionniste est confiné à la province de Québec et aux milieux franco-canadiens?

O. H.

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

Les correspondants anonymes s'épargneraient du papier, de l'encre, un timbre-poste, et à nous une perte de temps, s'ils voulaient bien en prendre note définitivement.

L'INVASION AMERICAINE

Montréal, 14 septembre 1917.
Monsieur Omer Héroux,
Le Devoir.

Monsieur,

Je voudrais avoir les langues de toute la population du Canada pour louer l'attitude toujours égale que le Devoir tient pour le bien général de notre commune patrie, le Canada.

J'ai lu votre article au sujet de "l'invasion américaine économique, sociale et peut-être politique". Vous nous représentez ce que le Devoir n'a cessé de dire et redire dans ses colonnes pour nous prémunir contre les dangers d'un esprit antinational et antipatriotique. Le voisinage immédiat de nos amis les Américains se fait sentir, sans que notre peuple y prenne garde, mais non à son insu, dans sa vie économique et surtout sociale.

Tout contribue, dans notre métropole surtout, à infiltrer un sentiment qui n'est pas canadien. Nous rêvons je ne sais quoi d'intangible si je puis parler ainsi, qui n'est rien moins que patriotique. Ce sentiment national intense que le Devoir ne cesse d'invoquer et de prêcher manque absolument parmi un trop grand nombre de nos compatriotes. Les uns sont impérialistes, sans savoir pourquoi; les autres sont sans idéal et sans but, sauf celui de s'enrichir à tout prix.

Il me semble que le vrai Canadien est celui-là seul qui vit dans ce pays soit de sa naissance, soit de son adoption, pour y vivre et y mourir, qui est ancré au sol, par l'amour du sol qui le nourrit et le charme, et qui y travaille avec amour et persévérance pour lui et ses descendants.

Ce que vous dites de l'espèce de barrière infranchissable que l'élément franco-canadien est seul capable d'opposer d'une manière sûre, efficace et permanente à l'invasion américaine dont vous parlez, devrait convaincre la population de la province de Québec de sa mission historique et traditionnelle.

Fasse le Ciel que tous les vrais Canadiens comprennent, le plus tôt possible, que nous sommes ici à des milliers de lieues de l'Europe trop souvent en ébullition, qui nous connaît peu du reste et n'a pas notre mentalité et que si nous le voulons nous pouvons, en restant unis, dans le seul but de poursuivre nos destinées canadiennes, nous pouvons, par nos propres forces vitales, nous développer, progresser et vivre en paix ici, au pays de nos aïeux.

CANADIEN
(de descendance française)
du Canada
pour le Canada.

* * *

TROP DE ZELE

Plattsburg, N.-Y., 18 sept. 1917.
M. Omer Héroux,
Le Devoir, Montréal.

Cher monsieur,

Notre ville a été hier témoin d'un incident qui ajoute un argument de plus à votre campagne contre l'arrogance de certains militaires. Un nommé Bratsford, enrôlé dans l'armée canadienne, s'est permis d'insulter grossièrement de paisibles citoyens américains en les traitant de "slackers" et en leur lançant d'autres injures du même genre. Peut-être avait-il oublié qu'il avait traversé la ligne du quarante-cinquième et se croyait-il à l'abri de toute répression. Malheureusement pour lui, un agent de police lui mit le grappin au collet, et notre bouillant guerrier pourra passer quelques jours à l'ombre et méditer sur les inconvénients qu'il y a à troubler la paix publique, fût-on même inspiré du plus ardent zèle impérialiste.

Cordialement à vous,

UN FRANCO-AMERICAIN.

LA POLICE N'A PU RIEN DÉCOUVRIR

AU SUJET DU VOL A LA BANQUE NATIONALE, A SAINT-GREGOIRE.

Trois-Rivières, 21. — (De notre correspondant.) — Des détectives de Montréal, d'Ottawa et de Québec sont venus aux Trois-Rivières pour voir s'ils ne trouveraient pas quelque trace des bandits qui ont terrorisé la ville et la région depuis une dizaine de jours, en particulier sur le vol commis à la banque Nationale de Saint-Grégoire. On n'a rien relevé encore et l'excitation est grande dans la région.

L'ESPAGNE VA APPUYER LE PAPE

Amsterdam, 21. — Le "Vossische Zeitung", de Berlin, dont on a reçu un numéro ici, dit, au sujet de la note du pape sur la paix : "Nous sommes informés que le gouvernement espagnol s'est montré disposé à appuyer formellement l'initiative que le pape a prise pour rétablir la paix mondiale."

LIQUIDATEURS

AVIS aux créanciers. En vertu d'un acte spécial du Parlement, nous sommes autorisés à agir comme liquidateurs. Nous vous invitons à nous écrire ou à nous interviewer, si vous avez besoin d'un service efficace, sous ce rapport. Nos conditions vous seront données sur demande.

Marcil Trust Co. 180 St-Jacques, MONTREAL.
Administrateurs—Exécuteurs—Fidéi-Commis
Main 3791—Tous depts. Etablie 1885. Inc. 1913.
33ème année d'existence sans la perte d'un seul dollar à un client.

SÉRIEUSES GRÈVES DANS TOUTE L'AUSTRALIE

TRÈS GRAVE SITUATION

LE PARTI OUVRIER, MECONTENT DE SA DEFAITE AUX DERNIERES ELECTIONS, PROVOQUE DES TROUBLES, AUXQUELS LE GOUVERNEMENT SEMBLE INCAPABLE DE FAIRE FACE. — DES NAVIRES SONT INCENDIES ET DYNAMITES.

New-York, 20. — Dans la page consacrée aux nouvelles maritimes, le "Herald" de cette ville, a publié, hier, la dépêche suivante:—

Des passagers récemment arrivés à San-Francisco, de Sydney, N.G.S., à bord du vapeur "Ventura", affirment que des grèves ont été déclarées dans toutes les parties de l'Australie, et que le gouvernement est apparemment incapable de faire face à la situation. Les grèves à Sydney ont retardé le départ du "Ventura", pendant 6 jours, et ce n'est que lorsque les fermiers sont venus des montagnes avoisinantes et ont chargé leurs propres cargaisons, que le vapeur a pu lever l'ancre. En route, on a reçu un radiotélégramme disant que le vapeur "Miranda" a été mis en feu dans le port de Sydney, et que les pertes s'élèvent à $300,000. Les grèves, dit-on, sont causées par le mécontentement du parti ouvrier au sujet de sa défaite par le parti de la guerre, aux dernières élections. Les quais sont encombrés jusqu'à une bonne hauteur, de blé qui s'est accumulé là, faute de cales pour le transporter.

Sydney, N.G.S., 21. — (Dépêche à la "Gazette" de Montréal). — De mystérieuses explosions qui ont causé la destruction de vaisseaux dans le Cumberland et dans le port de Kembla, agitent fort le public qui soupçonne qu'une organisation ennemie opère sur la côte orientale de l'Australie. Le "Sun" offre une récompense de £10,000 et l'immunité pour obtenir des informations au sujet des coupables.

LA SCÈNE DE L'OFFENSIVE

ELLE COMPREND UNE DES PARTIES LES PLUS IMPORTANTES ET LES MIEUX DEFENDUES DU FRONT ALLEMAND. — DE VIOLENTS COMBATS S'Y SONT DEROULES DEPUIS 7 SEMAINES.

Quartiers généraux anglais, France, 21. — La scène sur laquelle se déroule la nouvelle offensive anglaise, comprend l'une des parties les plus importantes et les mieux défendues du front allemand ; elle a été témoin des batailles les plus contestées de la guerre, depuis que les Alliés ont commencé leur avance d'il y a sept semaines, c'est-à-dire, comme on a convenu de l'appeler, la bataille des Flandres.

Les monticules boisés du sud-est d'Ypres, que dominent les positions appelées bois de Glencorse et taillis d'Inverness, sont le point principal de la résistance allemande : l'ennemi s'est efforcé de rendre cet endroit du front aussi imprenable que possible, déterminé qu'il est de le garder à tout prix. Aussi les combats qui s'y livrent depuis quelques semaines font voir la puissance de résistance de cette position.

Le secteur où se livre la présente lutte, commence à la crête d'Anzac, à un mille au sud-ouest de Zounebeke. Au sud-ouest d'Anzac se trouve le bois des Nonnes, flanqué à l'est de la fameuse forêt connue sous le nom du bois Polygone. Lorsque les Anglais, en août dernier, se firent un chemin à travers cette forêt, ils trouvèrent le bois des Nonnes tellement inondé qu'ils durent en faire le tour. Encore aujourd'hui le terrain présente de grandes difficultés au mouvement des troupes et pour cause. Le bois des Nonnes se fond dans celui de Glencorse au sud ; encore plus au sud, traversé par le chemin qui va d'Ypres à Menin, se trouve, le taillis d'Inverness d'éternelle mémoire.

Entre ces deux endroits, il y a un espace de terrain de 400 verges environ. A la ferme Fitz-Clarence, les Allemands avaient construit des redoutes en acier et en béton ; leurs canons dominaient la partie sud du bois de Glencorse et la partie nord du taillis d'Inverness. En bas de ce taillis sont les lacs de Dumbarton, dont les alentours sont si criblés de trous d'obus qu'il n'y a pas d'espace pour marcher : ces cavités sont remplies d'eau et de boue, dont la profondeur, à certains endroits, atteint le genou. Encore plus au sud, on voit la forêt de Shrewsbury que traverse le front anglais, aux approches enchevêtrées de fer barbelé. En descendant toujours, on voit le bois Belge à l'entrée d'Hollebeke. Il y a aussi plusieurs autres petits bois dans cette partie du front, devenus de vrais savanes par suite des salves d'artillerie.

Entre Hollebeke et la Lys, le pays est assez déboisé ; la ville de Messines y domine. Au nord du chemin de fer Ypres-Roulers, c'est encore le même terrain boueux, bien que les bois y soient moins nombreux.

Les Anglais firent précéder leur attaque d'un puissant feu d'artillerie qui dura une semaine. Ce dernier eut pour résultat de réduire au silence plusieurs des canons ennemis et de faire sauter des puits de munitions. Sur tout le front, au moment de l'attaque, les canonniers anglais eurent recours au feu de barrage pour tout balayer devant l'infanterie.

Certes, l'ennemi ne resta pas inactif pendant que l'on faisait tous ces préparatifs. Mais le feu de leurs canons était plutôt faible. Les Anglais savaient cependant qu'ils avaient beaucoup de difficultés dans leur attaque, à cause de la guerre de taupinière qu'affectionnent les Allemands. Grâce à la vive canonnade de leur artillerie, ils purent facilement localiser leurs cachettes.

Il était impossible pour l'ennemi de ne pas prévoir l'attaque et pour cause. Les prisonniers allemands ont déclaré cependant que l'on ne savait pas vers quel point du front elle serait dirigée. Les Allemands faisaient tout ce qu'ils pouvaient depuis l'offensive du mois d'août pour renforcer leurs positions ; mais ils semblaient faire très peu de cas, depuis une quinzaine, de la surveillance de leur front.

LE KAISER SE REND À SOFIA

Londres, 21. — Suivant une dépêche reçue par l'Amirauté anglaise, le kaiser a passé par Budapest, Hongrie, en route vers Sofia. On croit que l'empereur se propose d'aplanir les difficultés qui se sont élevées entre la Bulgarie et l'Allemagne. L'Allemagne et l'Autriche ont demandé une aide militaire que la Bulgarie a refusée. La Bulgarie a demandé la même aide aux empires centraux qui l'ont refusée.

LE PONT DE QUEBEC au PASSE-TEMPS, lundi, mardi, mercredi.

ACTIONS DE GRÂCE À SILLERY

UN TE DEUM SERA CHANTE POUR CELEBRER LE PARACHEVEMENT DU PONT DE QUEBEC.

Québec, 21. — Une grande cérémonie religieuse aura lieu dimanche prochain, à Sillery, pour célébrer le parachèvement du pont de Québec. Un *Te Deum* d'actions de grâce sera chanté à 3 heures 30 p.m., en l'église paroissiale. S. E. le cardinal Bégin présidera. S. H. le lieutenant-gouverneur y assistera, ainsi que les ingénieurs et tous les ouvriers qui ont travaillé à la pose de la travée centrale.

Le maire Lavigueur a reçu de nombreux messages de félicitations pour le parachèvement du pont.

(*Voir les détails des dernières opérations au pont en page* 5.)

CHOSES MUNICIPALES

OH! ÇA IRAIT AUSSI MAL

LE MAIRE DONNE SON APPRECIATION SUR LE NOUVEAU SYSTEME D'ADMINISTRATION PRECONISE PAR LE CONSEIL : CELUI D'UN MAIRE ET DE VINGT-CINQ ECHEVINS.

Le maire vient de déclarer aux représentants de la presse qu'il n'approuve qu'à demi le changement radical que les échevins veulent faire subir à l'administration municipale.

"Ce système d'un maire et de vingt-cinq échevins, dit-il, je le préconise, depuis longtemps; car j'ai toujours été d'avis que cinq hommes ne pouvaient efficacement administrer les affaires d'une ville de l'importance de Montréal. Vous voyez où nous en sommes rendus avec le bureau des commissaires? Cela prouve que nous n'avons besoin que d'un seul corps; et je crois que le système prôné par les échevins remplirait parfaitement les conditions voulues.

"Je vois cependant que le conseil voudrait que sur les cinq échevins représentant un des cinq quartiers de la ville, trois fussent nommés par les propriétaires et les deux autres par les locataires. Eh bien! je ne puis approuver cette manière de voir; car si les élections se font ainsi, nous aurons encore des discordes à l'hôtel de ville, et ça ira aussi mal..."

OH! CES ENFANTS!

Quelqu'un ayant demandé au maire, hier soir, ce qu'il pensait des déclarations de M. P. E. Mongeau, le candidat anticonscriptionniste qui veut lui faire la lutte dans Sainte-Marie, il répondit, dans un sourire:

"Oh! ces enfants! Je ne sais si je me présenterai de nouveau dans mon comté, mais si je me présente, vous pouvez être certain que je n'aurai pas peur de tous ces blancs-becs."

* * *

MM. Ross, Ainey et Arnoldi, trésorier de la ville, sont partis de nouveau, ce matin, pour Ottawa où ils rencontreront le ministre des finances au sujet du renouvellement de l'emprunt de $6,900,000 fait à la banque de Montréal et dont l'échéance vient due le 1er décembre prochain.

* * *

Le surintendant du service de l'éclairage informe le bureau des commissaires que le système du district No 6, comprenant le boulevard Saint-Laurent, de Craig à Sherbrooke, est prêt à être mis en service.

* * *

On demandera au conseil de voter une somme de $408.70 pour régler certaines réclamations pendantes.

* * *

M. P. Mercier, ingénieur en chef de la ville, répond aux commissaires qu'il est en état de procéder aux réparations que l'on veut faire au pont Lachapelle.

LES "ANTIS"

ON DAUBE SUR LE DOS DE M. MARTIN

LES JEUNES ANTICONSCRIPTIONNISTES OUVRENT LEUR CAMPAGNE CONTRE SON HONNEUR DANS STE-MARIE — HOMME DE PAILLE.

Le maire Martin, l'agent Lafleur, garde-corps du maire, et le docteur Deslauriers, candidat libéral probable dans la division Sainte-Marie, ont été l'objet de vives critiques à une assemblée tenue, hier soir, à l'angle des rues Maisonneuve et Sainte-Rose, par MM. P. E. Mongeau, F. Villeneuve, Alphonse Bernier et A. Côté, quatre des "antis" arrêtés récemment et actuellement en liberté conditionnelle.

F. Villeneuve a parlé de Médéric Ier, qui selon lui serait l'instigateur de tous les troubles qui sont arrivés en ces derniers temps. "M. Médéric, dit-il, n'a jamais été le représentant des ouvriers. J'espère qu'il sera candidat dans la division Sainte-Marie, afin que l'on puisse le battre." (Une voix dans la foule: "Le maire Martin a plus fait que vous n'en avez jamais fait"!)

"J'inviterais, continue Villeneuve, mon interrupteur à monter sur cette estrade et là je lui dirai ce que je pense de son homme.

On parle de la candidature du docteur Deslauriers. Celui-ci n'est que l'homme de paille de M. Martin et n'a jamais été l'ami de la classe ouvrière.

Mongeau est l'homme dont nous avons besoin, quoique l'on dise qu'il est trop jeune et sans expérience et qu'il serait un mauvais député. Un homme qui affronte les portes d'une prison n'a pas peur d'affronter les hordes et les "guenilles" d'Ottawa. Envoyons des jeunes en Parlement qui n'ont pas l'expérience du vol. Vous verrez que les politiciens auront la tremblette."

Alphonse Bernier s'attaque ensuite à l'agent Lafleur qui est dans la foule "en train d'espionner, dit-il, pour le compte de son patron". Que ne laisse-t-il cette besogne aux mouchards salariés?

M. P. E. Mongeau annonce alors son programme politique réclamant l'abolition du Sénat et le rappel de la loi de conscription.

M. Alfred Côté ajoute quelques mots et l'assemblée se termine.

LA TÊTE DU KAISER EST MISE À PRIX

Mulvane, Kansas, 21. — Vingt citoyens de la ville se sont engagés à donner $50 chacun, afin de fournir le premier montant à la somme d'un million que l'on veut offrir en récompense à tout homme qui pourra prendre ou tuer le kaiser. On espère que si l'on annonçait cette récompense dans les lignes allemandes on obtiendrait le meilleur moyen de terminer la guerre. Si l'assassin meurt à la tâche, la récompense sera versée à sa succession.

L'INTERVENTION AMÉRICAINE

A Montréal, cette brochure est actuellement en vente, en même temps qu'aux bureaux du *Devoir*, dans les librairies suivantes : Granger Frères, 43-ouest, rue Notre-Dame; Langevin et L'Archevêque, 31-ouest, rue Notre-Dame; Pineault, 280-est, rue Rachel ; Saint-Louis, 288-est, rue Sainte-Catherine ; Gariépy, 1123-est rue Rachel ; Déom Frères, 251-est rue Ste-Catherine; Beauchemin, 79, rue Saint-Jacques ; J.-A. Lacroix, 1913, rue Notre-Dame-ouest.

Aux Etats-Unis, s'adresser, pour les commandes de gros ou de détail à la Librairie Saint-Michel, 91, rue Summer, Boston, Mass.

25 sous l'exemplaire, plus 3 sous pour le port; $2.50 la douzaine, plus les frais d'expédition.

Tout bon Canadien-français désireux de se tenir au courant de la lutte pour sa langue doit lire le NATIONALISTE.

L'ANARCHIE EN RUSSIE

LE CALME RENAIT A PETROGRAD MAIS DE VIVES AGITATIONS S'ANNONCENT AILLEURS DANS LE PAYS. — LES ALLEMANDS N'ATTEINDRONT PAS LA CAPITALE CET HIVER.

Pétrograd, 21. — Le correspondant du *Times* de New-York dit que la population de Pétrograd a repris son calme, mais qu'on ne continue pas moins à évacuer la ville.

Il fait remarquer que les Allemands n'atteindront certainement pas Pétrograd par terre, cette année. Ils en sont incapables, dit-il, non seulement à cause du mauvais état des routes, devenues tout à fait impraticables par suite de la saison des pluies fréquentes, mais parce qu'ils leur faudrait une nouvelle armée d'au moins 400,000 hommes. Même dans le cas où l'Allemagne, qui a épuisé ses réserves d'hommes, pourrait lever une si formidable armée, on se demande si elle y consentirait ; car l'objectif qu'elle a en vue ne semble pas être assez important pour l'engager à faire un si grand effort.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'ennemi cherche à augmenter ses effectifs par tous les moyens possibles. On dit même qu'il a fait évacuer toutes les forteresses de plusieurs villes d'Allemagne : pendant que les garnisons sont dirigées sur le front russe, des régiments turcs ont pris la direction des villes évacuées.

Quel est le but de l'Allemagne en agissant ainsi ? On semble croire qu'elle veut s'emparer des riches terres de blé de la Russie, afin de ne pas trop ressentir les nouvelles mesures que les Etats-Unis ont prises pour assurer son affamement.

A LA VEILLE D'UN CONFLIT

Bien que l'on soit convaincu que la Russie se ressaisira enfin pour mener la guerre à bonne fin, les perspectives ne sont pas très encourageantes ; car les Leninites se montrent on ne peut plus actifs.

Le Soviet a convoqué pour lundi prochain, ainsi qu'il a déjà été annoncé, une conférence dite démocratique, c'est-à-dire composée de tous les corps qui ont accepté la résolution proposée par Tcheidze à la conférence de Moscou. Les Bolsheviki font tout ce qu'ils peuvent, à l'heure actuelle, pour tâcher de prendre la direction des délibérations et les faire ensuite servir à leur fin. Les socialistes les plus modérés disent que cette nouvelle conférence ne sera ni plus ni moins qu'une réaffirmation du principe relatif à un gouvernement de coalition ; mais les Leninites veulent la transformer en une espèce de parlement qui élira un ministère socialiste, s'emparera de tout le pouvoir et demeurera ensuite en session comme corps législatif.

Les Bolsheviki, seuls, ne sont pas très nombreux ; mais ils sont beaucoup encouragés dans leur campagne par les révolutionnaires conduits par Tchernoff. On dit même que l'idée d'une conférence démocratique appartient à cet ancien membre du gouvernement. Il est évident que depuis sa démission, Tchernoff se multiplie : comme il le leur a promis, il travaille avec une activité fiévreuse dans l'intérêt des soldats et des paysans. Il a même été jusqu'à porter des accusations contre Kerensky lui-même, accusations qui ont cependant été énergiquement stigmatisées par le premier ministre russe.

Les Soviets de Moscou et d'autres villes passent de leur côté des résolutions beaucoup plus radicales que celui de Pétrograd. Celui de Moscou demande immédiatement une déclaration de paix.

Tous ces faits indiquent que l'anarchie règne encore en maîtresse en Russie et que ce pays est encore à la veille d'un nouveau conflit. La Finlande, du reste, recommence à parler de son indépendance, ce qui prouve qu'elle entend faire état des déclarations faites par le Soviet de Moscou en faveur de la liberté des petites nationalités.

LE DEPUTE TURMEL SERA POURSUIVI

LA CHAMBRE SUSPEND L'IMMUNITE PARLEMENTAIRE.

Paris, 21. — Hier soir, la Chambre des députés a adopté à main levée, sans débat et dans le plus profond silence, le rapport du comité spécial approuvant l'appel relatif à l'autorisation d'une poursuite contre M. Louis Turmel, député. Le rapport exprime de l'étonnement au sujet du délai à procéder dans la cause. M. Paul Deschanel, président de la Chambre, a donné lecture de la résolution autorisant la suspension de l'immunité parlementaire.

M. Turmel s'est enfermé, dans l'après-midi, avec le comité spécial, pendant 2 heures durant lesquelles il a donné des explications au sujet des billets de banque trouvés dans sa case, au vestiaire, et il a conclu en s'associant à la demande d'autoriser une poursuite, qui a été faite.

MORT ACCIDENTELLE

Un Italien du nom de Vincenzo Maluorni, 31 ans, 3013 rue des Ecores, est mort hier, à l'hôpital Western, d'une méningite. Maluorni avait été blessé par la chute d'une poulie de 14 livres qui lui est tombée sur la tête, alors qu'il travaillait aux abattoirs, rue Frontenac, le 7 septembre. Maluorni fut d'abord admis à l'hôpital Général, puis sur son désir fut transporté à sa demeure. Il fut bientôt atteint de méningite et transporté à l'hôpital Western, où il est mort hier. Le défunt souffrait aussi de tuberculose. Le coroner Prince a disposé du corps sans jury.

Où acheter demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Desloriers, au Ministère de l'Agriculture.)

Vallières Limitée — *Vente de couvertes*

Angle S.-Catherine et Montcalm

DOUILLETTES en laine, couvertes en satin fleuri, reversible. Prix spécial $4.49
DOUILLETTES en laine, qualité supérieure, en satin fleuri, avec empiècement en satin uni, pour $5.95
DOUILLETTES en duvet, couvertes en sikoline, avec empiècement de satin, très belle qualité, à partir de . . . . . $5.00 A $20.00

PORTEZ-EN UNE SUR VOUS

UNE PLUME-RESERVOIR REND TOUJOURS DES SERVICES INCALCULABLES

NOUS EN AVONS DE TOUTES SORTES ET DE TOUS PRIX
A l'agence spéciale
J. H. ROBERT
1185, RUE SAINT-DENIS, ANGLE MONT-ROYAL
Tél. Saint-Louis 811-2999

Il y en a encore des Borsalino

Les chapeaux très en vogue de la saison
PRIX : $5.00

MERCERIE

Ce rayon est au complet. Visite sollicitée

MORIN & FRERE Les chapeliers connus
7-est, rue Ste-Catherine
près Saint-Laurent.

Ne restez pas avec des mauvaises dents, elles sont la cause d'une foule de maladies.

Consultez nos dentistes experts, AMERICAINS et CANADIENS.

DENTISTERIE AMERICAINE MODERNE

PONTS ET COURONNES
DENTIERS A $5.00 ET PLUS.

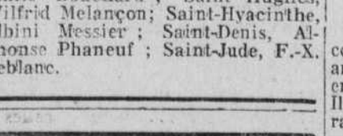

Adressez-vous à
L'INSTITUT DENTAIRE du
Franco American Medical Institute,
164 rue SAINT-DENIS, un peu plus bas que Ste-Catherine.

LES TRIBUNAUX SONT COMPLÉTÉS

LES LISTES DES JUGES WEIR ET MARTINEAU TERMINENT L'ORGANISATION DES TRIBUNAUX D'EXEMPTION DANS LE DISTRICT DE MONTREAL.

Les tribunaux d'exemption des districts judiciaires de Montréal viennent d'être finalement complétés. MM. les juges Weir et Martineau ont soumis les listes suivantes de leurs districts respectifs :

Comté de Mont-Laurier:

Guigues, A. Beauchamp ; Ville-Marie, J.-D. Pellerin ; Témiskaming-Nord, J.-O. Dupuis ; Amos, Hector Authier ; Makamik, Antoine Bourbeau; Shawville, F.-W. Thomas ; Fort Coulonge Charles Bélec; Campbell's Bay, John Stevenson ; Otter Lake, Thomas Duaile ; Chapeau, Patrick McMahon ; Guyon, F.-A. Davis.

Comté de Saint-Hyacinthe:

Saint-Césaire, Wilfrid Neveu; Marieville, Alphonse Martel; Saint-Liboire, Aurellius Boulay; Acton Vale, Frédéric Daignault ; L'Ange-Gardien, Ludger Ménard ; Saint-Pie, Emile Bouchard ; Saint-Hughes, Wilfrid Melançon; Saint-Hyacinthe, Albini Messier ; Saint-Denis, Alphonse Phaneuf ; Saint-Jude, F.-X. Leblanc.

Le temps qu'il fait ailleurs...

Toronto, 21.—Depuis hier matin, quelques averses sont tombées dans la région comprise entre les Grands Lacs et les provinces moritimes ; ailleurs, le temps a été très beau.

RELEVE DU THERMOMETRE

	Max.	Min.
Victoria	48	48
Winnipeg	42	40
Toronto	52	47
Kingston	56	50
Ottawa	50	46
Montréal	54	50
Québec	50	56
Halifax	60	78

PRONOSTICS

Grands Lacs, Baie Georgienne, Haut St-Laurent et vallée de l'Ottawa: vents modérés du nord-ouest et de l'ouest: beau et assez frais.

Bas St-Laurent, golfe et rive nord: vents modérés, beau et frais.

Provinces maritimes: vents frais du nord, beau et frais après quelques averses.

Lac Supérieur : beau et assez frais.

Provinces de l'Ouest : beau et chaud.

SUICIDE AU ST-LAWRENCE HALL

UN JEUNE ONTARIEN SE FLAMBE LA CERVELLE.

Un jeune homme s'est suicidé hier dans une chambre du St-Lawrence Hall. Des lettres trouvées sur lui prouvent qu'il s'appelait J. A. Stickland, et qu'il avait une femme à South Porcupine, Ont. Hier il s'était fait payer un chèque de $50, mais dans la journée, on ne le revit plus.

Ce matin, lorsqu'on voulut nettoyer sa chambre, et que personne ne répondait, on força la porte, et l'on aperçut près du lit étendu par terre le cadavre du jeune homme, le front couvert de sang coagulé. Stickland s'est tiré en plein front, avec le pistolet, que l'on a trouvé près de lui à terre. Outre quelques lettres, le défunt portait sur lui une somme de $33.29 et son billet de retour pour North Bay.

Il était à Montréal depuis le 7 septembre. Il parait âgé d'à peu près 25 ans.

BLESSÉ AU TRAVAIL

Un Russe du nom de Simon Jowncovskie, 227 rue Bercy, âgé de 34 ans, s'est fracturé la jambe droite en travaillant à la Canada Cement. Il a été transporté à l'hôpital Général.

Décès

PARIZEAU. — A Boucherville, le 20 septembre 1917, à l'âge de 66 ans, est décédée Exilda Dubois, épouse de Maurice Parizeau. Les funérailles auront lieu lundi, le 24 courant, après l'arrivée du bateau, qui part de Montréal, à 8 heures a.m. Le convoi funèbre partira de sa demeure, à 9 heures pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES A MONTREAL

BRAZEAU, Alberta Thomas, 23 ans, épouse de Edouard Brazeau, contre-maitre, rue Létourneux, 172.
BRUYERE, Germaine, 11 mois, enfant de Gaspard Bruyère, bottier, rue Mozart, 83.
BOUCHARD, Malvina Archambault, 34 ans, épouse de Chs.-Auguste Bouchard, journalier, rue Mont-Royal est, 561.
DUMOULIN, Ernest, 6 mois, enfant de Oscar Dumoulin, constable, rue Laval, 712.
DESROCHERS, Rosario, 2 mois, enfant de Léandre Desroches, inspecteur, rue Gertrude, 1014.
EMOND, Eugénie Lacasse, 23 ans, épouse de Alphonse Emond, ingénieur-mécanicien, rue Notre-Dame ouest 2670.
GAUTHIER, Victoria Pilote, 68 ans, épouse de Jules Gauthier, maître de pension, rue Mont-Royal est, 1301.
GUINARD, Sylva, 2 mois, enfant de Joseph Grinard, plombier, rue Chabot, 1904.
L'HEUREUX, Edna, 3 mars, enfant de Gédéon L'Heureux, commis, rue Châteaubriand, 1712.
LEFEBVRE, Dontienne, 14 ans, enfant de Louis Lefebvre, ébéniste, rue Rivard, 192.
MASSICOTTE, Olivier-Henri, 77 ans, rentier, rue Saint-Hubert, 700.
ROBERGE, Georges-Henri, mécanicien, 17 ans, enfant de Cyrille Roberge, rue Saint-Christophe, 526.
ROBERT, Lucille, 1 an, enfant de Odilon Robert, charretier, rue Workman, 345.

DERNIERE HEURE

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

CALENDRIER

DEMAIN, SAMEDI, 22 SEPTEMBRE 1917

QUATRE-TEMPS. — SAINT-THOMAS DE VILLEN., EVEQUE, CONFESSEUR

Lever du soleil	5.45
Coucher du soleil	6.30
Lever de la lune	S.26
Coucher du soleil	8.54

Premier quartier de la lune, le 24 septembre, a 0h. 47 minutes du matin.

DEMAIN

BEAU ET ASSEZ FRAIS

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum	63
Même date l'an dernier	62
Aujourd'hui minimum	50
Même date l'an dernier	48

BAROMETRE

8 heures a. m.	28.89
11 heures a. m.	29.88
1 heure p. m.	29.87

UN HOMMAGE DE MONTRÉAL

LE BUREAU DES COMMISSAIRES ADRESSE SES LOUANGES AUX DIFFERENTS CORPS QUI ONT ASSURE LE SUCCES DE LA GIGANTESQUE ENTREPRISE DU PONT DE QUEBEC.

A l'occasion du parachèvement du pont de Québec, nos commissaires ont adopté, ce matin, une résolution de félicitations aux membres de la Commission ainsi qu'aux autorités de la *St. Lawrence Bridge Co.* et au maire de Québec.

Cette résolution présentée par le commissaire Côté, appuyé par le commissaire Villeneuve, est rédigée dans les termes suivants :

"Que le Bureau des Commissaires tient à exprimer la vive satisfaction que lui a causée le parachèvement du pont de Québec, vu que cette entreprise marque une époque dans la science du génie civil et établit une ligne de chemin de fer ininterrompue entre l'Atlantique et le Pacifique.

"Lorsqu'il sera ouvert au trafic, au cours de quelques semaines, le pont sera le dernier chaînon de la ligne du Transcontinental National, et sera un monument qui consacrera le génie de ceux qui l'ont conçu, entrepris, et construit.

"Pour le succès de ce projet colossal, nous devons adresser des louanges aux membres de la Commission du Pont de Québec, savoir : le colonel C. W. Monserrat, M. H.-P. Borden et M. Ralph Modgeski, ainsi qu'aux autorités de la *St. Lawrence Bridge Co.*, et le Bureau des Commissaires désire leur offrir ses sincères félicitations.

"Le Bureau des Commissaires désire aussi féliciter le Maire et les citoyens de la ville de Québec, qui ont si patiemment attendu le parachèvement de cette gigantesque entreprise, convaincus qu'ils étaient que le pont de Québec jouerait un rôle important dans le système de transport au Canada et que la ville de Québec retirerait de cette source d'immenses avantages.

"Afin de commémorer cet important événement dans l'histoire du Canada, et surtout de la Province de Québec, le bureau demanderait qu'ordre soit donné de hisser les drapeaux sur les tours de l'hôtel de ville.

"Instruction est donnée au secrétaire du bureau de transmettre une copie de la présente résolution à tous les intéressés."

IL Y A FRAUDE

La Fédération des clubs ouvriers se plaint que plusieurs bureaux de placement privés extorquent de l'argent aux sans-travail.

— Les commissaires parlent d'annuler le contrat des balayeuses automatiques et pour cause.

— Le leader du conseil fait connaître son intention de demander la passation d'une loi en faveur du vote obligatoire.

Une dizaine de citoyens d'Hochelaga poursuivront la ville pour des dommages causés à leurs propriétés par le mauvais fonctionnement des égouts.

— Le maire annonce qu'il prendra un repos d'une semaine à sa villa de Laval des Rapides.

— La prochaine séance du conseil aura lieu lundi prochain.

MORT DE M. R. ROCHER

Québec, 21. — Me Robert Rocher, C.R., officier en loi de Québec, est décédé ce matin, à 2 heures, à l'âge de 44 ans. Il était le fils de feu Barthelemy Rocher, notaire et registrateur de l'Assomption. Il fit ses études au collège de l'Assomption et entra à Laval en septembre 1895.

Admis au barreau en juillet 1898, il fit partie de l'étude légale Chênevert, Lacombe et Rocher. Il fut président du Club National.

Il avait épousé en 1904 Mlle Marie-Paule, fille de feu M. Paul de Cazes, secrétaire du Conseil de l'instruction publique, puis, en secondes noces, Mlle Emilienne, fille de M. Charles Martel, pharmacien, de Lewiston.

En 1906, il fut nommé greffier en loi à Québec, poste qu'il a toujours occupé depuis.

Il était malade depuis quelques semaines; rien ne faisait prévoir une fin aussi prochaine.

Il laisse sa mère née Roy (Clotilde), sa femme et deux soeurs, Rachel, épouse de J. E. Clément, gérant de l'assurance Mont-Royal, et Alice, femme d'Evariste Brassard, percepteur des droits sur les successions.

Vous ne lisez pas le NATIONALISTE? Vous ignorez donc toutes les nouvelles du samedi après-midi et du samedi soir.

QUI VA CRIER HARO SUR DESJARDINS ?

DES JOURNAUX MINISTERIELS FONT DES EFFORTS POUR DEMONTRER QUE L'AGENT FEDERAL N'A PAS AGI ILLEGALEMENT. — EN ATTENDANT TOUT CITOYEN SE BASANT SUR LES PAROLES DU JUGE SAINT-CYR, PEUT FAIRE ARRETER DESJARDINS. — "HUE AND CRY".

Charles Desjardins, ce détective fédéral, dont la conduite dans l'affaire des dynamitards de Cartierville à été sévèrement commentée par le magistrat Saint-Cyr, sera-t-il arrêté ?

C'est la question que tous se posent actuellement. En certains milieux, on déclare que rien ne peut avoir lieu, sans que le procureur-général de la province de Québec intervienne, et que s'il ne vient rien de ce côté, Desjardins n'aura rien à craindre.

Pendant ce temps, la presse ministérielle, la "Gazette" en tête, fait des efforts pour tenter de prouver que Desjardins n'a pas agi illégalement, et déclarent que "c'est lui qui a tout découvert."

La "Gazette" particulièrement ce matin, se faisant le porte-voix de l'inspecteur Giroux, essaie de prouver que Desjardins ignorait qu'on allât mettre à exécution le dynamitage de la résidence de lord Athlostan à Cartierville.

"Desjardins croyait, prétend l'inspecteur Giroux, que ce n'était que des mots." Et ici, la "Gazette" se livre à un calcul où elle tente de prouver que Desjardins, quand bien même il aurait su qu'on pouvait faire sauter la maison de lord Atholstan, n'avait pas le temps de prévenir ce crime.

Et cette arme donnée à d'un des Constitutionnels? Elle ne valait rien, nous déclarait l'inspecteur Giroux cet avant-midi. Un armurier à qui elle avait été apportée pour être réparée, a déclaré qu'elle n'était d'aucune valeur."

Et les $25? Desjardins a souscrit ce montant pour faire partie du comité secret et être mieux renseigné.

—Mais pourquoi avoir offert des armes?

—Pour "jouer le jeu" (play the game), répondit l'inspecteur Giroux. Vous n'ignorez pas maintenant que tous les témoins veulent couper le cou à Desjardins. Ce que Tremblay a avancé est archi-faux. On craignait Desjardins, car les Constitutionnels savaient qu'il était détective. D'ailleurs, ce fait est prouvé dans la première déclaration de Lalumière faite au bureau d'Immigration."

Ça, c'est la version de M. Giroux, mais on ne pense pas de même. "Desjardins a joué un rôle qu'il devra expliquer devant les tribunaux criminels", nous disait ce matin une personne très en vue au Palais, et le magistrat Saint-Cyr l'a bien démontré dans son réquisitoire contre l'agent fédéral.

Le juge Saint-Cyr a été très prudent. Il a mis de côté la confession de Tremblay et ne s'est appuyé que sur des dépositions assermentées.

La Couronne n'est pas obligée d'agir elle-même, ajoutait notre interlocuteur, n'importe quel citoyen peut déposer une plainte contre Desjardins. Si personne n'agit, une mise en accusation (indictment) peut avoir lieu et être rapportable devant le grand jury.

La Couronne, en l'espèce le procureur-général, sir Lomer Gouin, que l'on met toujours en avant, n'est pas la seule personne qui puisse procéder. En parcourant le code hier soir, j'ai fait une trouvaille. Il existe dans la loi anglaise la "clameur de haro" (hue and cry).

Cette vieille formule juridique, prononcée dans les cas d'urgence, pour arrêter une atteinte portée à la personne ou aux biens, est dans la loi anglaise qui nous régit. On la retrouve dans la coutume de Normandie et elle usitée en Angleterre, en Allemagne et dans les pays scandinaves.

Ainsi donc, toute personne pourrait arrêter ou faire arrêter un accusé à la suite d'une "clameur de haro". Chacun pourrait lui prêter main-forte et l'aider à l'arrestation du coupable.

Qui va crier haro sur Desjardins? Le juge Saint-Cyr a déjà lancé avec toute l'autorité que lui confère la loi, le premier cri d'alarme et les policiers sont maintenant justifiables de procéder à l'arrestation sans plus de retard.

SENSATION EN PERSPECTIVE

UN PERSONNAGE HUPPE VA ETRE ARRETE

L'affaire des dynamitards promet d'avoir des développements sensationnels, ces jours prochains. A part l'arrestation du détective fédéral Charles Desjardins, qui serait demandée par des citoyens, on signale aussi celle d'un personnage très "huppé" qui aurait aussi à s'expliquer devant nos tribunaux.

LE PROCÈS DE SOUKHOMLINOFF

FIN DES DEPOSITIONS DANS LA CAUSE DU GENERAL ACCUSE DE TRAHISON, ET DE SA FEMME ACCUSEE DE COMPLICITE.

Pétrograd, 21. — Les dépositions dans le procès du général Soukhomlinoff, ex-ministre de la guerre, qui est accusé de trahison, et de sa femme, accusée de complicité, se sont terminées, aujourd'hui. Me Moscovitch, avocat du ministère public, en résumant les témoignages, a déclaré qu'au début de l'affaire, on ne pensait pas que les accusations impliqueraient celles d'espionnage et de trahison. Les dépositions, cependant, ont constamment établi les étroites relations du général et de sa femme avec le colonel Maiscidof, et autres espions notoires. Le général et sa femme ont été les derniers témoins entendus.

Mme Soukhomlinoff a protesté dramatiquement contre le dévoilement de ses affaires personnelles, disant: "Il semblerait que mon divorce avec M. Boutovich a plus d'importance que les faits de la cause, et que je suis la seule femme divorcée qu'il y ait en Russie. M. Boutovich était un fou et j'étais lasse de vivre avec un fou et j'ai épousé le général Soukhomlinoff".

Mme Soukhomlinoff a affirmé que les prétendus espions avec lesquels elle et son mari avaient des relations étaient de simples connaissances. Le général a aussi protesté contre la production de sa correspondance privée.

L'avocat du ministère public, continuant son résumé, a affirme que le général a laissé traîner négligemment des plans de guerre, dans sa maison, et en particulier dans le boudoir de sa femme, où avait accès M. Altschiller, agent autrichien. "Est-il possible, a dit le procureur, que le général ait été la seule personne à ne pas voir ce qui se passait autour de lui?"

VIVES CRITIQUES CONTRE LA PRESSE

LES DÉLÉGUÉS SANGSTERS, HOOP ET MOORE SONT MÉCONTENTS DE CERTAINS RAPPORTS QUI ONT ÉTÉ PUBLIÉS.

Ottawa, 21. — Le premier incident de la séance de ce matin du Congrès des métiers et du travail a été marqué par les violentes critiques faites contre la presse par les délégués Sangster, Hoop et Tom Moore, respectivement de Montréal, de Winnipeg et de Niagara Falls, au sujet des rapports relatifs aux remarques que le président et quelques autres délégués ont faites à l'égard des soldats de retour de la guerre, à la séance d'hier.

M. Sangster, a lu un article d'un journal du matin d'Ottawa dans lequel il est dit que si le gouvernement tolère ces façons de parler, les soldats de retour ne le feront pas. M. Moore a affirmé que le rapport n'a été publié que dans le seul but d'inciter à la violence les soldats de retour. M. W. R. Trotter, représentant de l'immigration a soumis un rapport qui comprend une résolution relative aux immigrants illettrés et qui a été adoptée au congrès de 1916. Cette résolution a été immédiatement discutée. M. Pauline, de Toronto a déclaré que dans son opinion des centaines de milliers de Canadiens iront en Europe, pour obtenir du travail. Voilà quelle sera la situation après la guerre.

EXPLOSION EN IRLANDE

Londres, 21. — Le ministère de la guerre annonce officiellement qu'une explosion s'est produite dans une fabrique de munitions de l'Irlande.

Neuf personnes ont perdu la vie. On n'a pas encore déterminé le nombre des blessés.

LES TOMMIES TIENNENT BON

LES POSITIONS CONQUISES DANS LA RUEE D'YPRES SONT CONSOLIDEES ET FORTIFIEES. — LE DRAPEAU AUSTRALIEN FLOTTE SUR LA FORTERESSE D'ANZAC. — UNE AUTRE ATTAQUE EST OUVERTE.

Sur le front anglais, en France et en Belgique, 21.—(Presse associée). — Pendant la nuit, en rencontrant une résistance relativement petite, les troupes anglaises ont consolidé et considérablement fortifié la nouvelle ligne qu'ils ont atteinte, dans leur offensive contre les Allemands, à l'est d'Ypres.

Aujourd'hui, sur la forteresse ennemie nouvellement capturée et connue sous le nom d'Anzac, au sud-est de Zonnebeke, flotte le drapeau australien, symbole de la plus grande victoire qui ait marqué les opérations anglaises, sur le front occidental, cette année, sans excepter celle de Messines.

Au sud-ouest de Cheluvelt, les Allemands occupent encore une position désirée par les Anglais, et à 9 heures 40, aujourd'hui, le feld-maréchal Haig a commencé une attaque, à cet endroit.

GAIN D'UN MILLE DE PROFONDEUR

Du quartier général anglais, en France, 21. — Après le déclanchement de l'offensive sur un front étendu, à l'est d'Ypres, hier matin, les troupes anglaises occupaient, tard hier, plusieurs nouvelles positions d'importance vitale et continuaient la lutte le long d'une ligne qui à plusieurs endroits représentait en moyenne, un gain d'un mille de profondeur.

Les assaillants se sont emparés entièrement de forteresses aussi redoutables que le bois des Sœurs, le bois de Glencorse, le taillis d'Inverness et la forêt de Shrewsbury qui ont résisté récemment à plusieurs assauts. De violents combats corps à corps se sont continués, à divers points, et les Allemands ont massé des troupes dans l'intention évidente de lancer une contre-attaque. Ce fut un grand jour de succès pour les armes anglaises, car la possession des hauteurs boisées capturées à l'est d'Ypres est indubitablement d'une importance vitale car elles constituent la clef de tout le système de défense de l'ennemi, dans ce secteur. La plus grande progression a été accomplie entre Saint-Julien et Hollebeke. Les assaillants comprenaient quelques-uns des meilleurs hommes de l'armée anglaise. Ils sont entrés dans la lutte pleins d'entrain et avides de combattre. Leur avance a été précédée d'un des plus parfaits et des plus violents tirs de barrage encore opérés. Grâce au bon appui que leur a donné l'artillerie, les troupes ont pu franchir rapidement les premières étapes, sur ce terrain difficile. Elles ont passé à travers le bois de Glencorse, le taillis d'Inverness et la partie orientale de la forêt de Shrewsbury, vers 8 heures, 2 heures et 20 minutes après le début de l'attaque, et elles ont atteint d'autres positions avec une égale rapidité.

SUCCES COMPLET CONFIRME PAR LE GENERAL HAIG

Londres, 21. — Le feld-maréchal Haig déclare, d'après les dernières nouvelles de l'offensive anglaise sur les lignes belges, à l'est d'Ypres, où les troupes anglaises pénétrèrent les lignes allemandes sur une profondeur d'un mille, que le succès complet des troupes est confirmé par de nouveaux détails de la bataille.

Après la réception du communiqué de Haig, le ministère de la guerre a publié le bulletin suivant :

"De nouveaux rapports détaillés de la bataille d'hier confirment les succès complets de nos troupes. Le soir, nous avons lancé quelques attaques dans le voisinage des villages de la Tour et au nord-est de Langemarck, nettoyé un certain nombre de positions et complété la prise des forts que nous convoitions en ces régions.

"Il est maintenant établi qu'au cours des nombreuses contre-attaques livrées en forces considérables par l'ennemi durant la soirée et la nuit, les pertes allemandes furent étrangement élevées.

"Le beau temps qui nous a favorisés à la fin du jour nous a permis de prévoir le mouvement des troupes d'attaque ennemies, et à chaque occasion les lignes de fantassins allemands furent brisées par le feu concentré de notre tir d'infanterie et de nos mitrailleuses.

"L'acharnement avec lequel l'ennemi a constamment renouvelé ses attaques a accru ses pertes sans lui permettre de rien recouvrer du terrain qu'il a perdu.

"Epuisé par ses efforts antérieurs, l'ennemi n'a pas livré de contre-attaques pendant la nuit, et nos troupes ont pu consolider leurs positions, sans être harcelées.

"Nos propres pertes, dans la bataille, sont légères.

"Dans le cours de la nuit, nous avons repoussé de petites attaques de l'ennemi, à l'ouest d'Havrincourt et à l'ouest de Lens."

LES ANTIS REMPORTENT UN PREMIER SUCCÈS

L'AVOCAT DU GOUVERNEMENT VEUT FAIRE SUBIR UN PROCES SOMMAIRE AUX ORATEURS INCULPES D'INCITATION A LA RESISTANCE, MAIS LE TRIBUNAL ORDONNE L'INSTRUCTION D'UNE ENQUETE. — SONT-ILS MOINS QUE DES BANDITS? — L'AFFAIRE EN APPEL. — REMISE A HUITAINE.

Les six orateurs anticonscriptionnistes arrêtés ces jours derniers ont comparu ce matin avec une foule de témoins. Les enquêtes dans chacun des cas étaient fixées pour aujourd'hui. Mais dès le début de l'audience, Me Pelissier, avocat du gouvernement, déclara qu'il voulait procéder par procès sommaire et ceci souleva une brusque discussion.

Me Germain, qui, avec Me Gonzalve Désaulniers, représente les inculpés, ne veut pas consentir à une telle procédure et déclare que les inculpés ont le droit de choisir le genre de procès qu'ils veulent subir, et tous ont choisi une enquête préliminaire suivie d'un procès aux Assises, et ils ne font en cela que suivre la loi qui donne cet avantage à l'inculpé.

Me Pelissier cite la clause 16 de la loi du service militaire et différents autres textes de loi pour appuyer ses prétentions et déclare une fois de plus que l'affaire doit être jugée sommairement.

Me Germain prétend que l'avocat du gouvernement n'a pas le droit de forcer les accusés à aller devant le tribunal qu'il aura choisi. "Est-ce parce qu'il s'agit d'une loi temporaire qu'on va refuser aux inculpés ce que l'on accorde à n'importe quel bandit?"

Me Gonzalve Désaulniers est aussi de cet avis et veut savoir avant qu'on instruise un procès, s'il y a réellement matière à procès. "Toutes les lois faites par le gouvernement trouvent leur sanction dans le code criminel, — quoique la loi dont il s'agit dans l'instance, ait été votée par des députés sans mandats, il faut bien l'appeler loi — Me Pelissier proteste, mais Me Désaulniers prétend qu'il a droit de dire ce qu'il pense, et termine en insistant encore pour que les inculpés subissent une enquête préliminaire.

Me Pelissier croit que le législateur a voulu que les inculpés soient jugés par voie sommaire, parce que dans plusieurs districts éloignés du Canada, un autre mode de procéder coûterait cher et présenterait des embarras sérieux. Le gouvernement avait le droit de passer la loi, et de dire de quelle manière seraient jugés ceux qui l'enfreindraient.

Me Desaulniers.—"Il n'avait pas le droit, il avait la force!

Me Germain, partant du principe que tout ce qui n'est pas défendu est permis, dit que la loi ne leur a pas enlevé le droit de procéder en la manière qu'ils veulent, ils ont donc le droit de s'en servir.

INJUSTE ET ILLEGAL

Le juge Lanctôt présidait le tribunal et dit ne pas comprendre comment il se fait que le législateur aurait eu l'intention de dire, un tel subira son procès ici, un autre ailleurs. Le législateur doit toujours agir dans l'intérêt de la justice et chaque homme a le droit d'aller devant ses pairs pour être jugé. C'est un droit inaliénable. Si le ministère public avait le droit de choisir le mode de procès que les inculpés devront subir, ce serait déroger à tout le code criminel, qui donne ce droit et ici on lui refuserait, ce serait indigne du ministère public. Si dans la loi il y a deux modes de procéder à l'égard des inculpés c'est à eux à choisir et non aux avocats du gouvernement. Ce ne serait pas logique, ce ne serait pas légal et ce serait injuste et les inculpés ont parfaitement le droit de choisir leur mode de procéder."

L'enquête a été remise au 27, mais entre temps la décision du juge Lanctôt sera, dit-on, portée en appel.

Les inculpés sont Fernand Villeneuve, Paul-Emile Mongeau, Paul Lafortune, Alfred Côté, Alphonse Bernier et Anatole Grenier. Ces deux derniers se sont livrés aux autorités, l'un hier après-midi, et l'autre ce matin.

Ils sont tous en liberté provisoire sur cautionnement.

Côté et Grenier sont défendus par Me Alban Germain ; Villeneuve, Lafortune et Mongeau sont représentés par Me Gonzalve Désaulniers.

Mtres Pelissier et Laverty agissent pour le gouvernement.

Avant cette discussion, Me Desaulniers s'était rendu devant le juge Leet afin d'avoir des détails sur l'inculpation portée contre son client Paul Lafortune, et la poursuite a fourni à Me Désaulniers copies des rapports contenant le texte des propos qu'auraient prononcés Lafortune en telle et telle circonstance. La cause de Lafortune qui a été commencée devant le magistrat Leet se continuera devant ce dernier, le juge Lanctôt n'ayant pas décidé de ce cas ce matin avec les autres inculpés.

Trois des témoins contre les orateurs anticonscriptionnistes inculpés d'avoir prononcé des discours séditieux de nature à empêcher la mise en vigueur de la conscription sont: Louis Larivée, du "Star", Wellington Jeffers, de la "Gazette", et Thomas Fitzpatrick, du "Mail".

Un autre nouvelliste du "Mail", M. MacDonald, est témoin pour les inculpés.

AU SUJET DES PRÊTS À L'ANGLETERRE

ENTREVUE DES BANQUIERS AVEC LE MINISTRE DES FINANCES.

Ottawa, 21. — Les représentants de l'association des banquiers canadiens ont eu, ce matin, une entrevue avec le ministre des Finances au sujet d'une avance de cent cinquante millions dont les autorités britanniques auront besoin pour acheter des produits alimentaires canadiens. Les banques avanceront 75 millions pour acheter du bacon et 88 millions pour l'acquisition de 40 millions de boisseaux de blé de la prochaine récolte canadienne. On évalue à cette quantité le surplus exportable de la récolte, et ce dernier montant sera fourni graduellement à mesure des achats. De son côté, le gouvernement va négocier d'ici là un emprunt de cent cinquante millions du public canadien.

L'IMPORTATION DU CHARBON

Ottawa, 21. — En l'absence de M. C. A. McGrath, contrôleur du combustible au Canada, qui est actuellement en Colombie-anglaise, la commission a fait la déclaration suivante :

Un arrangement a été conclu avec M. Garfield, contrôleur du combustible aux Etats-Unis, en vertu duquel aucun système de permis général ne sera établi en tant qu'il s'agit des importations du Canada, mais les autorités à Washington demanderont des rapports périodiques des exportateurs américains, indiquant l'expédition quotidienne du charbon, au Canada.

CRITIQUE CONTRE TAKE JONESCU

Amsterdam, 21. — Suivant un télégramme de l'agence Wolff, l'agence mi-officielle allemande de dépêches, le journal "Lumina", de Bucharest, reproche amèrement à M. Take Jonescu, homme d'Etat roumain, d'avoir incité son pays à entrer en guerre.

LES AMAZONES SE CHAMAILLENT

UNE PETITE EMEUTE ECLATE CHEZ LES "SOLDATES" A MOSCOU- — SACCAGE.

Pétrograd, 21.—Une petite émeute a eu lieu aujourd'hui dans les rangs du bataillon de femmes qui fait l'exercice à Moscou, et elle a résulté en une attaque dirigée par les femmes contre Mlle Vera Butchkaroff, commandante 2 fois blessée. Suivant la "Gazette de la Bourse", un fantassins a secouru la commandante après qu'elle eut été rudement malmenée par ces amazones furieuses que quelques actes non clairement énoncés de leur chef ont fâchées.

Dans une seconde émeute, une foule de femmes a saccagé le quartier général de la milice, et a battu à mort un agent du gouvernement qui avait tiré sur la foule, avant sa dispersion par la milice et les cosaques.

VAINES ATTAQUES CONTRE LES POILUS

LES BOCHES SONT REPOUSSES A PLUSIEURS ENDROITS.

Paris, 21. — Bulletin officiel d'aujourd'hui :

Nous avons facilement repoussé une attaque à l'improviste, au nord de Vauxaillon, dans le secteur de Cerny, et dans la région de Verdun, dans le voisinage de Bethincourt et de Lamorville.

En Champagne, la nuit a été marquée par une grande activité de l'artillerie dans la région d'Hilly. Nous avons dispersé par notre tir une attaque allemande contre le Mont-Haut, avant que l'ennemi ait pu atteindre nos lignes. Les Allemands ont éprouvé des pertes sérieuses.

Nuit calme, ailleurs.

QUE VIENNENT-ILS FAIRE?

Ottawa, 21. — On assure que lord Northcliff et lord Reading sont attendus à Ottawa dans le cours du mois d'octobre. On se demande ce que ces deux titrés impérialistes vont venir faire au pays à la veille des élections.

UNE VILENIE MISE A JOUR

COMMENT CERTAINES DEPECHES DE LA "CANADIAN PRESS" AUX JOURNAUX, EN DEHORS DE MONTREAL, TENDAIENT A IMPLIQUER LE CLERGE CATHOLIQUE DANS L'AFFAIRE DES DYNAMITARDS.

Toronto, 21. — Le "Catholic Register" a publié hier l'article suivant : "Dans tous les journaux du Canada (en dehors de Montréal), il a paru une dépêche de la "Canadian Press", de Montréal, en date du 4, faisant allusion aux arrestations et aux enquêtes relatives à des attentats de dynamitards, et dans laquelle se trouvait ce paragraphe : "La police annonce de plus que des hommes portant la robe ecclésiastique ont été suivis après avoir visité la maison des suspects, et qu'on fait une enquête au sujet de renseignements disant qu'il y a des munitions et des fusils dans une des institutions de la ville."

Après avoir lu cette dépêche, le directeur du "Casket", d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, a télégraphié à M. Campeau, chef de police de Montréal, citant le paragraphe et lui demandant s'il était fondé.

Il a reçu le télégramme suivant comme réponse :

"Il n'y a rien de vrai dans la dépêche supposée venir de Montréal. Aucun ecclésiastique n'a été vu ou soupçonné au sujet du récent dynamitage. Aucun ecclésiastique n'a été même soupçonné ou mentionné. Aucun rapport de ce genre n'a paru dans les journaux locaux et toute la dépêche a été malicieusement fabriquée."

O. CAMPEAU,
Chef de police.

Ainsi, une lâche invention est mise à jour. Elle a déjà été suivie de plusieurs autres de même source, et nous n'en sommes qu'au commencement. Toute la série de mensonges éhontés et stupides, dont nous avons cité un bouquet la semaine dernière, a la même origine.

Maintenant, l'agence de nouvelles de la "Canadian Press" qui a célébré l'inauguration de son service continental, voici quelques semaines, à sons de trompe, et dont le représentant à Montréal a été pris dans la perpétration d'un outrage haineux, a reçu de forts subsides du trésor fédéral. Est-ce que les catholiques du Canada vont souffrir un tel traitement de la part d'une association que l'on a aidée si généreusement à même les fonds publics ? Qu'est-ce que la "Canadian Press" a à dire pour sa défense, et que se propose-t-elle de faire avec son entreprenant représentant, à Montréal ?

NOTE. — Le "Devoir" a reproduit il y a quinze jours plusieurs de ces dépêches tendancieuses au sujet de l'affaire des dynamitards, révélant en même temps qu'une campagne semblait organisée pour jeter du discrédit sur le clergé catholique.

INSULTES AU CARDINAL MERCIER

Amsterdam, 21. — Suivant le journal Handelsblad, *en se rendant à la cathédrale, à Anvers, dimanche, le cardinal Mercier, primat de Belgique, a été hué par un groupe d'agitateurs flamands et antifrançais mêlés à la foule qui acclamait le prélat. Il en est résulté une émeute, et la police a dégainé. Plus tard, au départ du cardinal de la cathédrale, l'émeute a repris. Des pierres ont été lancées et les bâtons ont eu beau jeu. Plusieurs des émeutiers ont été arrêtés.*

UN DOCUMENT DIPLOMATIQUE

Washington, 21. — Le secrétariat d'Etat a rendu public aujourd'hui un message adressée en janvier dernier, par le comte Bernstorff, alors ambassadeur d'Allemagne, au ministère des affaires étrangères, à Berlin, demandant l'autorisation de payer $50,000 pour influencer le Congrès par le moyen d'une certaine organisation. Le message, en date du 22 janvier 1917, est ainsi conçu: "Je demande l'autorisation de payer $50,000 pour influencer le Congrès, comme dans les occasions précédentes, par le moyen de l'organisation que vous savez, laquelle peut empêcher la guerre, peut-être. Je commence, entre temps, à agir en conséquence."

Dans les circonstances, une déclaration officielle et publique de l'Allemagne en faveur de l'Irlande est fort désirable, pour obtenir l'appui de l'influence irlandaise, ici.

AVIS AUX MARCHANDS DE COMBUSTIBLE

Ottawa, 21. — Le bureau du contrôleur du combustible répète aujourd'hui l'avertissement qu'il a donné aux marchands de charbon du pays, à savoir qu'il s'objectera à toute hausse des prix qui sera faite sans que le contrôleur en ait été informé, au préalable. Le contrôleur du combustible considère que les marchands de charbon ont réalisé des profits assez grands pendant l'été, pour pouvoir maintenir les mêmes prix, pendant l'hiver, et pour vendre au même prix, aux petits consommateurs, malgré l'accroissement du prix du charbon, à cette époque.

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI:—jusqu'à 20 mots, 10 sous, et ½ sou par mot supplémentaire.
DEMANDES D'ELEVES:—jusqu'à 20 mots, 10 sous, et ½ sou par mot supplémentaire.
TOUTES LES AUTRES DEMANDES:—jusqu'à 20 mots, 10 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CHAMBRES A LOUER:—10 sous jusqu'à 20 mots, ½ sou par mot supplémentaire.
TROUVE:—jusqu'à 20 mots, 10 sous, ½ sou par mot supplémentaire.
PERDU:—jusqu'à 20 mots, 10 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
MAISONS, MAGASINS, ETC., A LOUER:—jusqu'à 20 mots, 10 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
A VENDRE:—jusqu'à 20 mots, 10 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
PERSONNEL:—25 mots ou moins, 25 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CARTES PROFESSIONNELLES:—(rubrique spéciale): jusqu'à 20 mots, 20 sous; un sou par mot supplémentaire.
AVIS LEGAUX:—10 sous la ligne agate pour la 1ère insertion et 5 sous pour les insertions subséquentes.
REMERCIEMENTS:—Un sou le mot avec un minimum de 25 sous.
Toutes les annonces ci-haut mentionnées sont de 6 insertions consécutives pour le prix de 4 payées.

SITUATIONS VACANTES

BOUCHER

Homme d'expérience demandé pour tuer agneaux, boeufs et porcs; bons gages pour homme compétent. S'adresser à Wm. Davies and Co., Ltd., rue Mill, Pointe St-Charles.

ELEVES DEMANDES. — Mlle P. Plamondon, 96a de La Roche, diplômée de l'académie de musique, ex-élève de A. Chamberland, enseigne violon et théorie à $3 par mois ; $4 à domicile.

ON DEMANDE une servante générale au No 590, rue St-Denis. Bons gages.

ON DEMANDE A ACHETER

ON DEMANDE à acheter un bateau ou yacht à gazoline ou à vapeur, de 40 à 50 pieds de longueur, de 2 1-2 à 3 pieds de tirant d'eau avec pouvoir, moteur de 20 à 30 forces c.-v. Ecrire conditions et détails à Casier 446, Roberval, P.Q.

EMPLOI DEMANDÉ

EMPLOI DEMANDE. — Dame recommandée désire position comme ménagère dans un presbytère ou maison religieuse, bonne référence. Ecrire casier 20 "Le Devoir".

A VENDRE

A VENDRE. — Conscrit désire vendre quatre terrains. Aucune offre refusée. Un vrai bargain. Ecrire casier 19 "Le Devoir".

A VENDRE. — Belles fixtures d'épicerie, avec comptoir ayant 12 tiroirs à l'arrière; vendra à sacrifice. S'adresser, 1103 Cartier.

FOURRURES

Manteaux mouton Perse $77.00 ; manteaux Near Seal $82.00; sets loup $19.00; renards noirs, croisés, naturels, vison. 500 St-Hubert.

OEUFS

EGGINE remplace les oeufs pour la pâtisserie et la cuisine, à 10 sous la douzaine. Recettes françaises et anglaises. Satisfaction et économie. Un essai vous convaincra. En vente dans le gros et épiceries. H. C. LAMBERT et CIE., distributeurs. Tél. Saint-Louis 2412.

DIVERS

CHANCE D'AFFAIRE. — Personne demandée avec $2,000 dans ferme à culture. Beaux bénéfices assurés de suite. Références. 489 Saint-Denis.

ENVOYEZ-MOI treize sous et vous recevrez par la malle un échantillon de Lithines du Dr Gustin pour remplacer économiquement les eaux de tables, minérales, naturelles lithinées, gazeuses, etc., conseillées contre la goutte, rhumatismes, gravelle, les affections de l'estomac, du foie, des reins, diabète. A. H. Renaud, 326, St-Denis, Montréal.

LA "GUERISON RAPHAEL" est le *seul* remède infaillible pour guérir vos yeux malades. Prix, la bouteille, 50 sous. Téléphone St-Louis 8442, ou boîte postale No 74.

VOLAILLES DE RACES PURES

Nous offrons des bargains extraordinaires pour les quinze jours suivants: Trios canards Pékin, sauvages, domestiques, coureur Indien, à $6.00. Canards mêlés Pékin et Courreur Indien, à $5 le trio; 30 belles poulettes mêlées du mois de mai, prêtes à pondre prochainement, $1 pièce; poulettes Wyandotte blanches de choix, aussi Plymouth barrées et blanches; Leghorn brunes et blanches; 500 poules de choix ,toutes races au prix de la volaille commune; 10 poules Wyandotte blanches et un, cochet de 5 livres le moins, de l'année, pour $20.00. Trois poulettes Livourne blanches et un cochet, $7.00. Plus jeunes, quatre poulettes et un cochet, $5.00. Cinq poulettes Livourne brunes et un cochet, $10. Neuf poules Campines argentées, $15. Oies Toulouse, Paons, Pintades, Lapins, de toutes sortes. Catalogue illustré, 15 gravures, à 15 sous par malle. Traité élémentaire sur l'élevage du dindon, 25 sous par malle. Incluez toujours timbres pour autres informations. LA FERME AVICOLE YAMASKA, SAINT-HYACINTHE, Qué.

POELES—FOURNAISES—MEUBLES

H. SABOURIN, 2543 Saint-Hubert, près Beaubien, tél. St-Louis 3143, fournisseur d'ameublements; échange poêles et meubles. *Spécial*: Voyez la "fournaise à fourneaux". Achetez maintenant, avant l'augmentation.

BUANDERIE

LAVAGES de familes demandés. Humides 75c; séché, $1.00; linge mi repassé, $1.40 la boite. DOMINION LAUNDRY, 298 Carrières. Saint-Louis 6302.

AUTOMOBILES

FIX-O

BOUCHE-TROU
Composition fibreuse bouchant instantanément les "trous" des chambres à air. N'endommage aucunement le caoutchouc. Expérience faite par M. Milton Hersey. Circulaires sur demande.
ARTHUR LEONARD
2179 Clark. Tél. St-Louis 314.

METAUX, CHIFFONS, ETC.

PLUS HAUTS PRIX PAYES
Pour machineries usagées, vieux métaux quelconques, papiers, chiffons, etc. Avis aux grandes institutions. Achetons et vendons dans tout le Canada. Gros et détail. Téléphonez Victoria 389, ou écrivez
THE FEDERAL METAL CO. OF CANADA
563, Centre, Montréal

PIANOS, GRAMOPHONES

J. O. LAUZON, 610 Mont-Royal est, Saint-Louis, 5390. Marchand de pianos, pianolas, Columbia Grafonola-Disques, machines à coudre. Conditions faciles.

BELGIQUE

RUÉE SUR UN LARGE FRONT

ENTRE YPRES-COMMINES ET LES CHEMINS DE FER D'YPRES-STADON, LE FELD-MARECHAL HAIG FAIT UN AUTRE EFFORT POUR BRISER LES LIGNES ALLEMANDES.

Londres, 21. — Le feld-maréchal Haig fait un autre effort pour briser les lignes allemandes, à l'est d'Ypres. Hier matin, à l'aurore, il a commencé une ruée sur un front de 8 milles, entre Ypres-Commines et les chemins de fer d'Ypres-Stadon. A la tombée du soir, le commandant anglais a signalé l'occupation de positions importantes, la capture de plus de 2,000 prisonniers et de grandes pertes pour l'ennemi.

La préparation d'artillerie durait depuis plusieurs jours, et plusieurs incursions avaient été opérées sur une grande échelle en prévision d'une formidable attaque.

Quand les Anglais ont quitté leurs tranchées, ils ont été précédés, rangée par rangée, d'un tir de barrage qui a atteint les lignes ennemies sur une plus grande profondeur qu'au cours d'aucune occasion. Des redoutes en béton, des centaines de mitrailleuses, des treillis de fils de fer barbelé et des marécages barraient le chemin aux assaillants, mais l'artillerie lourde avait abattu plusieurs des obstacles, et les troupes britanniques ont avancé constamment, atteignant tous les objectifs désignés dans le plan des opérations, pour la première journée, et pénétrant dans les lignes teutonnes, par endroits, sur une distance d'un mille ou plus.

Le rapport officiel du commandant anglais caractérise le résultat de la journée comme un grand succès, et le correspondant de la Presse associée affirme que si les Anglais se maintiennent dans les positions qu'ils ont occupées, ils auront accompli l'un des plus remarquables et des plus importants faits d'armes de ces derniers mois."

Force troupes allemandes s'étaient assemblées pour repousser leur adversaire dans ce secteur des plus importants, vu que le bombardement de plusieurs jours annonçait une ruée, et la résistance des Allemands a été des plus furieuses, à certains endroits. On rapporte que le temps est des plus favorables à la continuation de la lutte, et les aviateurs prennent une grande part à la bataille, indiquant aux artilleurs anglais les positions des troupes anglaises et la concentration des troupes ennemies ; de cette façon plusieurs contre-attaques ont été empêchées ou repoussées. Ce sont des régiments des comtés du nord de l'Angleterre et des régiments australiens qui ont accompli la progression, ainsi que des brigades écossaises et de l'Afrique du Sud qui ont capturé les fermes Rotsdam, Vampire et Borey.

Les Allemands savaient qu'une attaque était imminente, mais ils paraissaient ignorer la localité exacte où elle devait se déclencher. Une pluie légère est tombée dans la nuit de mercredi à jeudi, mais le temps s'est mis au beau, hier matin. Le correspondant de l'agence Reuter au quartier général anglais mande que l'attaque d'hier constitue un autre beau succès pour les armes anglaises. Les troupes ont pénétré dans les lignes ennemies sur une profondeur d'un mille, ce qui est un merveilleux résultat, si l'on tient compte de la nature du terrain. Elles ont atteint la ligne Zennebeke-Gheluvelt, et ont aussi progressé au delà de la ligne parallèle centrale du bois Polygone. Les Tommies bombardent les Allemands qui massent leurs soldats pour une contre-attaque.

On croit, ajoute le même correspondant, que les prisonniers se chiffreront dans les 4,000. Chaque trou d'obus a fourni environ 12 prisonniers, qui se sont parfois rendus sans résistance et qui d'autres fois ont fait une lutte opiniâtre. Dans un cas, les occupants d'un cratère mi-circulaire ont contenu les troupes anglaises pendant quelque temps, en leur lançant des bombes. Parfois, l'ennemi est sorti de son gite, baïonnette au canon, à mesure que le tir de barrage avançait vers lui.

La première avance a été des plus rapides, et l'Allemand a admis qu'il a été surpris par la rapidité de l'attaque. Les assaillants se sont emparés de positions qui figurent dans les communiqués officiels, depuis le 31 juillet, comme de sérieux obstacles, tels que le château de Pommern, la ferme Borey, le blockhaus d'Ibérie et Gallipoli. La galerie Schuler, qui était une longue ligne de petites tourelles en béton érigées au-dessus de trous d'obus, a donné beaucoup de fil à retordre, mais l'avance a été irrésistible. A la ferme Schuler, qui est entourée d'eau, 2 chars d'assaut se sont portés à l'attaque, faisant 30 prisonniers, tout tremblants à la suite du terrible bombardement qu'ils ont essuyé. Une grande proportion des prisonniers sont jeunes, les Bavarois en particulier.

Les Anglais ont capturé un chien portant un message ordonnant aux troupes allemandes de reprendre à tout prix les hauteurs vers Molpaarelshook, et leur ordonnant d'y masser le plus de canons possible.

Les Anglais ont opéré le travail de consolidation, dans le cours de l'après-midi, à la faveur d'un tir de barrage violent. Leurs pertes ne sont pas élevées, vu la valeur énorme des gains. Les positions conquises ont une importance tactique vitale et une importance stratégique considérable, et l'armée est préparée à une réaction désespérée de l'adversaire.

EXPLOSION A COLOGNE

Londres, 21. — Trente-quatre personnes ont été tuées et vingt-quatre autres ont été blessées dans une explosion arrivée à une usine de munitions de Cologne, annonce un télégramme d'Amsterdam.

LE PONT DE QUEBEC au PASSE-TEMPS, lundi, mardi, mercredi.

ANGLETERRE

UNE CAMPAGNE D'ÉCONOMIE

LE BARON RHONDDA, CONTROLEUR DES VIVRES EN GRANDE-BRETAGNE, DIT QUE SI LES MESURES VOLONTAIRES ECHOUENT, IL METTRA LA NATION AU RATIONNEMENT FORCE.

Londres, 21. — L'inauguration d'une nouvelle campagne d'économie des vivres en Grande-Bretagne a été annoncée hier par le baron Rhondda, contrôleur des vivres. "Si les mesures volontaires échouent, dit-il, je n'aurai aucun regret à mettre la nation au rationnement forcé."

Le baron Rhondda ajouta que le danger de la situation ne provenait pas du péril sous-marin, mais de l'insuffisance de la provision mondiale des céréales, des viandes et des graisses.

Le minimum de produits alimentaires requis du Canada et des Etats-Unis pour les prochains 12 mois, sera, a déclaré le contrôleur des vivres, de plus de dix millions de tonnes, représentant une dépense de 250 millions de livres sterling. Le contrôleur des vivres a également annoncé que des mesures allaient être prises pour rendre stable le commerce du sucre, et qu'un comité serait établi à New-York pour contrôler les achats faits à Cuba.

"L'établissement de ce comité, dit le baron Rhondda, et d'un bureau exécutif qui se chargera des viandes et des graisses, est un exemple de la façon dont nous allons tous travailler ensemble désormais afin de résoudre le problème alimentaire des Alliés tout en dérangeant le moins possible le commerce, et avec la détermination unanime de pourvoir à un prix équitable les armées et la population civile d'assez de nourriture pour assurer la victoire.

"La plus grande partie de l'argent sera dépensée aux Etats-Unis pour y acheter des céréales, du porc, du sucre et de la viande. Il est donc nécessaire d'insister sur l'importance essentielle qu'il y a de continuer la coopération la plus étroite possible entre MM. Hoover, contrôleur des vivres pour les Etats-Unis; Hanna, contrôleur des vivres du Canada, et moi-même. Plusieurs mesures ont été prises en ce sens. La première est la nomination par la France, l'Italie et la Grande-Bretagne d'un comité exécutif pour les viandes et les graisses. A l'avenir, tous les achats de lard, de jambon, de graisse, de beurre et de fromage faits aux Etats-Unis pour les Alliés de l'Entente seront effectués par l'intermédiaire de ce comité exécutif, ce qui éliminera la concurrence dans les achats entre les Alliés, concurrence qui fait hausser les prix aux Etats-Unis et chez les Alliés."

M. Rhondda a fait l'éloge de lord Northcliffe et a dit que la commission d'achat de New-York était éminemment secondée par M. Hoover; il a aussi noté la bonne volonté des marchands de viandes conservées (packers) et des agents, et laissé entendre qu'avant longtemps on nommera des comités exécutifs qui seront chargés de combiner les achats des autres produits alimentaires.

Une mission spéciale représentant le ministère de l'Alimentation, se rendra incessamment à New-York. M. Owen Smith, ex-ministre des munitions, en sera le chef, et il sera accompagné de divers experts en matières d'achats et de produits alimentaires. La mission sera attachée à l'organisation de lord Northcliffe.

"M. C. A. M. Phillips, qui accompagne M. Balfour aux Etats-Unis, est revenu en Angleterre et a été nommé par le cabinet de guerre pour servir d'intermédiaire entre le gouvernement et la mission des Etats-Unis."

Sir Joseph White Todd, membre de la commission britannique du sucre, et M. J. R. Drake, courtiers de Londres, sont partis pour New-York. Ils seront les représentants de la Grande-Bretagne dans la commission du sucre instituée par M. Hoover. En attendant leur arrivée, le baron Rhondda a prié M. Hoover de procéder à la répartition de la récolte de sucre de Cuba. Les Etats-Unis ont fait savoir à l'Angleterre qu'ils ne lui feraient pas concurrence sur le marché de Java. Les Etats-Unis ont nommé M. Louis P. Sheldon leur représentant à Londres pour l'administration des vivres aux Etats-Unis, et M. Rhondda a suggéré que le Canada nommât également un représentant.

"J'espère, a dit le contrôleur, que le surplus des vivres disponibles pour l'exportation sera plus grand que celui que l'on présume, par suite des économies qui seront faites dans les foyers des Etats-Unis et du Canada, économies qui aident autant à gagner la guerre que la production des munitions. Qu'on ne craigne pas que le produit de ces sacrifices sera gaspillé ici.

"A moins que les Alliés ne soient capables d'importer les approvisionnements nécessaires pour les armées et la population, la victoire pourra nous échapper. Pour ce qui est des prix, nous payons aux Etats-Unis et au Canada des prix doubles de ceux qui existaient avant la guerre. Mais il importe que ces prix ne soient pas exagérés parce que ces dépenses sont autant de charges imposées aux gouvernements alliés, aux consommateurs européens, aux contribuables américains et canadiens et par réaction, aux consommateurs américains.

"Pour le moment, je suis en mesure de limiter les bénéfices de ceux qui sont engagés dans le commerce ou l'industrie des produits alimentaires; je compte apprendre que MM. Hoover et Hanna ont pris des mesures équivalentes."

Le baron Rhondda a dit qu'il s'attendait à dresser une liste de tous les commerçants de produits alimentaires, et que tous ceux qui persisteraient à désobéir aux ordres reçus, en seraient rayés, et par conséquent contraints de cesser leur commerce.

LA PAIX

UN DISCOURS DE M. ASQUITH

ON ATTEND AVEC GRANDE IMPATIENCE LA REPONSE QUE L'EX-PREMIER MINISTRE DOIT FAIRE AUX PACIFISTES, MERCREDI PROCHAIN, A LEEDS. — DE RETOUR D'UNE VISITE AU FRONT.

Londres, 21. — M. Asquith est revenu d'une visite au front occidental, où il a été l'hôte de sir Douglas Haig, et mercredi prochain il parlera à Leeds devant une assemblée organisée par le Comité des buts de guerre dont l'ex-premier est président, conjointement avec le premier ministre actuel, M. Lloyd George. Le pays tout entier attend ce discours parce que, ainsi que le dit le *Chronicle*, M. Asquith agit toujours comme un patriote et avec grandeur d'âme, et son jugement sur la guerre aussi bien que sur la paix a plus d'influence sur l'opinion publique ici que celui de n'importe quel autre individu, dans ce pays. La nécessité d'une direction pour l'opinion publique ici dans ces circonstances particulières, d'une direction provenant de quelqu'un qui en impose et qui soit incontestable, est partout reconnue, parce qu'un petit parti de gens voulant la paix à tout prix se fait plus écouter dans diverses parties du pays qu'on ne le faisait dans le passé. Les pacifistes travaillent énergiquement, mais, comme en témoigne le "Chronicle" et d'autres journaux de renom, la nation qui jusqu'ici n'avait pas donné beaucoup d'attention aux partisans d'une paix prématurée ne se laissera pas vraisemblablement ébranler par la nouvelle campagne des pacifistes. Une propagande en sens inverse, qui n'a cependant pas encore atteint les proportions de celle qu'elle a pour but de contre-balancer, a été lancée par le comité des buts de guerre. Parmi les feuillets qu'elle fait circuler, se trouvent le texte complet de la réponse de M. Wilson au Pape, réponse que l'on considère de plus en plus comme le credo de la démocratie, et l'interview de sir William Robertson au "New-York Times", qui se termine par ces mots de M. Wilson : "Il faut que le monde soit une place sûre pour la démocratie."

Ces feuillets, toutefois, ne sont pas suffisants, et l'on veut une propagande plus vigoureuse par la parole. On compte que l'exemple de M. Asquith sera suivi par les autres membres du vieux parti libéral, tels que MM. McKenna, Runciman et le vicomte Harcourt. On s'attend à ce que M. Asquith rectifie l'opinion générale par rapport au caractère des opérations sur le front occidental, et particulièrement à ce qu'il détruise l'impression qui existe en quelques milieux que les offensives de sir Douglas Haig, cette année, ont été des échecs, en ce sens qu'elles n'ont pas rompu les lignes allemandes.

On peut déclarer et affirmer d'une manière absolue que les plus hautes autorités militaires sont satisfaites des résultats obtenus cet été, les objectifs militaires que l'on s'était proposés ayant été pour ainsi dire tous atteints. Il ne peut manquer d'y avoir des divergences de vues entre l'opinion militaire et l'opinion civile, dans une guerre de ce genre, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les racontars les aient exagérées à l'excès. On peut dire néanmoins que pour ce qui est du front occidental, tout au moins, on paraît être arrivé à un terrain commun d'entente, et l'on espère que les enquêtes qui ont été faites ailleurs auront pour résultat d'effectuer l'unité complète des vues et des efforts au lieu de cette division sérieuse d'opinion qui paraissait probable et qui menaçait d'engendrer la discorde parmi les civils comme parmi les militaires.

L'ACTION MARITIME

LE DANGER N'EST PAS CONJURÉ

MALGRE LA DIMINUTION DES PERTES ANGLAISES, LE SOUS-MARIN ALLEMAND N'EST PAS COMPLETEMENT VAINCU, DIT LE "TIMES" DE LONDRES.

Londres, 21. — Le "Times" commentant les pertes maritimes de la semaine dernière, s'exprime comme suit:

"Les pertes maritimes sont moins considérables cette semaine, c'est même la plus petite semaine depuis le début de la campagne sous-marine, c'est là un fait encourageant.

"Ces chiffres désappointeront fort l'ennemi, et ici nous ne devons pas trop nous énorgueillir, car la menace sous-marine n'est pas encore complètement éliminée.

"Le nombre des vaisseaux de gros tonnage, qui ont été coulés la semaine dernière, est de huit, alors qu'il était de 11 la semaine précédente. Jusqu'à la semaine dernière, la plus petit semaine avait été de 14 et la plus grosse de 40. Si réellement les sous-marins concentraient leurs activités sur les gros navires, leur succès n'a pas été extraordinaire. Les navires de gros tonnage sont d'ailleurs plus rapides que les petits et leurs armements sont mieux organisés, ce qui en rend le coulage plus difficile.

"Les rumeurs s'accréditent que les Allemands ont maintenant un type de sous-marin plus puissant, qui est censé devoir donner des résultats plus efficaces contre les mines, les canons et les filets. Le coulage d'un si grand nombre de petits vaisseaux doit être dû au hasard ou doit être plutôt pour faire croire aux Allemands que leurs sous-marins coulent un grand nombre de vaisseaux.

Les nouvelles municipales du NATIONALISTE sont uniques. Elles sont vraies et spirituellement tournées.

Cartes professionnelles et cartes d'affaires

AVOCATS

Casier postal 356. — Adresse télégraphique, "Nahac, Montréal". Tél. Main 1256-1261. Codes : tebers West. Un.
C. H. CAHAN, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Edifice Transportation — Rue Saint-Jacques

MAURICE DUGAS, LL. L.
AVOCAT
30, RUE SAINT-JACQUES
Résidence : 2466 avenue du Parc. Rockland, 2459.

Tél. Main 3215. Edifice Montreal Trust, Place d'Armes, Montréal
LAMOTHE, GADBOIS et NANTEL
AVOCATS
J.-C. Lamothe, LL.D., C.R., Emilien Gadbois, LL. L., J.-Maréchal Nantel, B.C.L.

VICTOR PAGER
AVOCAT
Immeuble Power, 83-ouest, rue Craig
Main 4040. Saint-Louis 2168

P. St-Germain, LL.L. C.R., L. Guérin, LL.L.
B. Panet-Raymond, LL.L.
Adresse télégraphique "Beaudin"
St-Germain, Guérin et Raymond,
AVOCATS
Edifice Trust & Loan, 30 rue Saint-Jacques
Téléphone Bell Main 5154. Montréal, Can.

Résidence: 180 Jeanne-Mance.—Tél. Est 5973
GUY VANIER, B.A. LL. L.
AVOCAT
97, rue Saint-Jacques. — Bureau 76
Tél. Main 2632

Domicile: Est 1369.
ANATOLE VANIER, B.A. LL. B.
AVOCAT
Tél. Main 213.—Bureau 53.
97, rue Saint-Jacques

DOCTEURS

Dr N. BOUCHER
541, GRAND-TRONC
Tél. Victoria, 1929
AUSSI, BUREAU, 1491, NOTRE-DAME OUEST
Tél. Victoria 1529
SPECIALITES. — Maladies des femmes et jeunes filles, obstétriques, accouchements.

Diplôme en hygiène publique.—Heures: 12 à 2 p.m., 7 à 8 p.m.—Tél. Saint-Louis 2275
Dr JOS.-N. CHAUSSÉ
Médecin-chirurgien.—Maladies de la peau
798, PARC LAFONTAINE, MONTREAL
Angle de la rue Marquette

Dr Fernand Emery
Maladies du coeur et des poumons, tuberculose
1827 AVENUE DU PARC
Consultations gratuites à l'Institut Bruchési le lundi matin

DENTISTES

Dr NAP. DESJARDINS
CHIRURGIEN-DENTISTE
Autrefois de Saint-Henri
Bureau ouvert de 9.00 a.m. à 9.00 p.m.
1111, rue SAINT-DENIS
Près Marie-Anne. Tél. Saint-Louis 3943

Est. 1695. Bureau ouvert le soir
Dr MARTIAL DURAND
CHIRURGIEN-DENTISTE
2 rue Saint-Denis, angle Craig
Montréal

Bureau: Tél. Saint-Louis 7866. Résidence : Tél. Saint-Louis 9222
Docteur P.-B. FLEURY
CHIRURGIEN-DENTISTE
743 Mont-Royal, angle de Lanaudière.
MONTREAL

PEINTRES

Saint-Louis 8649.
P. SCOTT
PEINTRE DECORATEUR
Tapissier, Blanchisseur, Plâtrage, Etc.
905, rue Berri
MONTREAL.

Pour enseignes, téléphoner Vic. 375 à
A.-E. MACE
373 Mullarkey, Verdun,
peintre d'autos et de voitures, travaux de peinture de tous les genres

MEDECIN-VETERINAIRE

J.-H. VILLENEUVE, D.M.V
(Hôpital de l'Ecole Vétérinaire Laval)
266, RUE CRAIG EST
Tél. Main 1398

PROFESSEUR

Mathématiques, Sciences, Lettres et Langues en français et en anglais.—Préparation aux examens : brevets
ART DENTAIRE, DROIT,
MEDECINE, PHARMACIE
Cours de KERMENO
Directeur : RENE SAVOIE, I.C., et I.E.
Bachelier ès-arts et ès-sciences appliquées
238, rue Saint-Denis. Tél. Est 6162
en face de l'église Saint-Jacques

PROFESSEUR
Edmond La Roche, B. S.
COURS PRIVES, LE JOUR ET LE SOIR
Français, anglais, diction, éléments latins et grecs, mathématiques, et autres sciences.
Préparation au cours classique et aux brevets
APPARTEMENTS SALABERRY
368 Sherbrooke-Est
Tél. : Bureau, Est 1162. Rés., Est 359.

Leblond de Brumath
355 ST-DENIS
bachelier de l'Université de France et de l'Université Laval, officier d'Académie, auteur de plusieurs ouvrages.
Le plus ancien cours de préparation aux examens établi à Montréal.
Qui veut devenir rapidement médecin? avocat? dentiste? pharmacien?

INGENIEURS CIVILS

HURTUBISE et HURTUBISE
INGENIEURS - ARPENTEURS
Immeuble Banque Nationale, 99 St-Jacques.
Téléphone : Main 7618.

Arthur Vincent
INGENIEUR-ARPENTEUR
ARCHITECTE
Tél. Main 1168. 76, rue Saint-Gabriel
Bâtisse Chambre de Commerce

NOTAIRES

Tél. Saint-Louis 2143.
Bureau 9 heures a.m., à 9 heures p.m.
Chs. ARCHAMBAULT
NOTAIRE
769 Mont-Royal est. MONTREAL
Demande d'argent et argent à prêter sur première hypothèque

Bélanger et Bélanger
Notaires
30, RUE SAINT-JACQUES
EDIFICE "TRUST & LOAN"
Argent à prêter sur hypotheque à bonnes conditions, et achat de creances. Règlement de successions. Tél. Main 1859.

ARTHUR COURTOIS
NOTAIRE
Immeuble du Crédit Foncier, F.C.
85, SAINT-JACQUES,
Tél. Main 5036
Bureau du soir :
262A rue Visitation. Tél. Est 3435
Rés.: 2491, rue Mance. Tél. Saint-Louis 6085

J.-H.-H. LIPPÉ
NOTAIRE
180 rue Saint-Jacques. Tél. Main 3228
MONTREAL

J. A. LEFEBVRE
Notaire
ARGENT à prêter, 1ère hypothèque, à Montréal, 97 Saint-Jacques, ch. 50, Main 2503. Bureau du soir: Cartierville.

PROULX ET PROULX
NOTAIRES. — 99, RUE SAINT-JACQUES
Bâtisse Banque Nationale. Tél. Main 2959
W.-J. Proulx, L.L.B. Jos. Proulx, L.L.L.
bureau du soir: bureau du soir:
283 Ave. Esplanade. Ahuntsic.
Tél. Saint-Louis, 1760. Tél. Saint-Louis, 5350

TAILLEURS

Tél. Bell Main 2681.
Arthur CHARBONNEAU & CIE
Marchands-Tailleurs
8, Boulevard Saint-Laurent
MONTREAL

ASSURANCES

L. Eug. Courtois, 233, Christophe-Colomb. Tél. Saint-Louis 7983.
Jos. Ed. Courtois, 272 Panet. Tél. Est 744.
COURTOIS FRERES
ASSURANCES
Successeurs de Joseph Courtois
Bureau établi en 1890
263 VISITATION, Montréal. Tél. Est 985

PHOTOGRAPHE

L. J. A. PELOQUIN
artiste
Portraits au pastel et à l'huile: une spécialité
1156, SAINT-DENIS. — SAINT-LOUIS 8250
Montréal

DIVERS

AUTOMOBILISTES
Pour vos pneus, vos lubrifiants et tous vos Accessoires
APPELEZ EST 6876
La Cie d'Accessoires d'Automobiles Renaud
La Maison avec le Service
826 Sainte-Catherine est. Ouvert le soir

Tél. Saint-Louis: 3946.
BURKE & CONSTANTIN
Autrefois de la Cadillac Motors, Limited
Experts dans les Automobiles Cadillac
Réparations de toutes sortes, faites avec diligence: tous nos travaux garantis
104, RUE DES CARRIERES, MONTREAL

AUTOMOBILES A LOUER

CHARS DE TOURISTES
Up. 6840 ou Saint-Louis 2666
Automobiles STUDEBAKER et HUDSON
Service excellent
J.-D. ALLARD,
2344 Christophe-Colomb.

Rolland Bedding Co.
907, Henri-Julien. Saint-Louis 9193
REPARATIONS : — Matelas refaits, solidifies, remboursés, polis, meubles sur commande, emballage : : : 40 ans d'expérience

SERRURIERS

L.-G. OUELLETTE,
Serrurier expert
Réparations. — Tampons pour portes. — Fabrication de clefs. — Echange de combinaisons.
CHAMBRE 4, IMMEUBLE GUY
745-ouest, Sainte-Catherine. — Uptown 6842

E. TELLIER,
Serrurier-armurier, 283, Dorchester est, angle Saint-Denis, Montréal. Réparations parapluies, serrures, clefs, armes à feu, limage de scie, affilage de toutes sortes, réparations de ressorts, gramophones. Prompt travail. Satisfaction garantie.

OPTICIENS

20 ans d'expérience. Tél. Est 989.
SATISFACTION ABSOLUE GARANTIE
ALPHONSE L.PHANEUF
OPTICIEN-OPTOMETRISTE
Lunettes, Lorgnons, Yeux artificiels, Exclusivement.
521, RUE ONTARIO-EST
Près de la rue St-Denis. MONTREAL.

ENTREPRENEUR PLATRIER

Tél. Saint-Louis 945.
Ouvrage fait avec soin et à prix modérés
J. A. LAMARCHE
Entrepreneur Plâtrier
646a, DROLET - - - - - - - MONTREAL

ACCESSOIRES DE BUANDERIE

AVIS AUX COMMUNAUTES
Lessiveuses en cuivre, électriques, capacité de 8 à 12 draps avec essoreuses à bascule fonctionnant l'une et l'autre en même temps. Machines à repasser mises en action par le même moteur électrique. En usage dans plusieurs communautés. Salle d'exposition, 1025 Sainte-Catherine ouest, NORTON A. BLAKEY. Téléphonez Uptown 7459 ou écrivez.

COURTIERS EN IMMEUBLES

A. JETTE & CIE., courtiers en immeubles (établi 1885), experts en propriétés, édifice Crédit Foncier, 35 Saint-Jacques, prêts 1ère et 2ème hypothèque. Collection, achats des créances.

DORURE, ARGENTURE, NICKELAGE

Compagnie ROYAL SILVER PLATE
Dorure, Argenture, Nickelage, Réparations d'argenterie, Ornements d'église, Bronzes, Cuivrerie. A. GIROUX, gérant
207 SAINT-JACQUES.—MAIN 1387

HOTEL

HOTEL ST ROCH
QUEBEC
Propriétaire BEAUMONT Gérant
PLAN AMERICAIN
PRIX $3.00 & $3.50
DANS LE CENTRE DES AFFAIRES

VICTORIA HOTEL
Québec, H. Fontaine, Prop.
Plan américain. Prix $2.50 à $3.50. Prix spécial pour les voyageurs de commerce, $2.50 par jour.

FAITS - MONTREAL

LE JUGE LEET AUPRÈS D'UN BLESSÉ

IL VA PRENDRE LA DEPOSITION DU JEUNE DOUGLASS COWAN QUI POURRAIT BIEN SUCCOMBER A SES BLESSURES.

Le juge Leet, accompagne du sténographe officiel de la Cour, est allé hier prendre la déposition d'un garçonnet du nom de Douglass Cowan, blessé par un nommé E. Zanstul, propriétaire d'un restaurant au No 328 rue Mont-Royal, où Cowan, accompagné de deux jeunes gens de son âge, était en train de s'introduire dimanche matin. D'après le témoignage de Cowan, lui et deux compagnons s'apprêtaient à entrer dans le restaurant lorsque le propriétaire, E. Zanstul, ouvrit une fenêtre et se mit à tirer sur eux. Ses compagnons purent se sauver, tandis que lui recevait une balle dans le dos.

Cowan n'a que seize ans. On a eu bien des difficultés à extraire la balle. Il est bien souffrant, mais sa vie n'est pas encore en danger.

Les deux copains du blessé sont arrêtés et devront subir un procès sous l'inculpation de tentative de cambriolage.

LA JAMBE MUTILEE

Adélard Lalonde, 34 ans, 238 rue Delinelle, et employé à la Montreal Carriage Leather Co., 75 rue Saint-Ambroise, s'est fait prendre la jambe gauche par l'arbre de couche d'une machine en mouvement. Il a eu toute la jambe mutilée et s'est infligé des contusions internes. Son état est grave.

BLESSE A L'OEIL

Un employé du C. P. R., à Farnham, Elie Pontbriand, a été amené ce matin à l'hôpital Royal Victoria, souffrant d'une coupure à l'oeil gauche, infligée par une machine à fendre les dormants de la voie ferrée. Son état est jugé grave.

POURSUITE MOUVEMENTEE

Une demi-heure durant, deux policiers ont fait la chasse à deux individus, sur le boulevard Rosemont, au cours de la nuit dernière. Les deux hommes avaient, dit-on, volé un cheval et une voiture, la propriété de M. Michel Serrast, 2189 de Lévis. Ne pouvant les atteindre à pied, les policiers demandèrent à un automobiliste la permission de monter avec lui. La chasse n'étant plus égale, les deux individus furent bientôt rejoints, appréhendés et conduits au poste. Ils ont dit se nommer respectivement Samuel Levi et Emile Bédard, mais ils n'ont pas voulu donner leurs adresses. Ils subiront leur procès.

M. BORDEN VA À LA PÊCHE

Ottawa, 21. — Sir Robert Borden est parti pour une excursion de pêche en haut de la Gatineau en compagnie du président de la Chambre, M. Rhodes. Ils seront de retour dans la capitale dans une dizaine de jours.

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure. Dame Marie-Louise Joséphine Martel, du village du Canton de Chambly, épouse commune en biens de Louis Olivier Bergevin, médecin, du même lieu, demanderesse, vs. Louis Olivier Bergevin, défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le 31 août 1917. LAMARRE et MONET, procureurs de la demanderesse.
Montréal, 31 août 1917.

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure, No 223. Dame Rébecca Tabakman, de la cité et du district de Montréal, épouse commune en biens de Fred Luber, du même lieu, demanderesse, vs ledit Fred Luber, du même lieu, défendeur. La demanderesse a formé une demande en séparation de biens en cette affaire, le 6 septembre 1917. J. Popliger, avocat de la demanderesse. Montréal, le 6 septembre 1917.

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure, No 4069. Joseph Avila Perras, rentier, des cité et district de Montréal, demandeur, vs John Bryson, voiturier, des cité et district de Montréal, défendeur, et D. McCaig, voiturier, Dame Kellie O'Flaherty, épouse d'Albert Constance, alias Constantin, et ledit Albert Constantin, pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Joseph Trottier et Robert Latimer, tous des cité et district de Montréal, mis-en-cause. Il est ordonné au défendeur John Bryson, de comparaître dans le mois. Montréal, ce 11 septembre 1917. T. Dépatie, député-protonotaire. Antoine Lamothe, avocat du demandeur.

Page du Foyer

A celles qui ont des loisirs...

A celles qui ont des loisirs je conseillerais une visite attentive aux rayons des ouvrages de fantaisie dans nos magasins, où s'étale tout un ne nouveau de modes exquises et superbes, — les mots ne sont point trop forts, — en fait de coussins, de sacs à ouvrage, de garnitures de maison. A chaque automne, au moment où l'on rentre dans la maison pour commencer à y vivre plus entièrement, il est un devoir pour chaque femme, il est en tout cas un plaisir, celui de remettre à neuf certains arrangements, de rafraîchir avec quelques jolies acquisitions une pièce où des coussins sont fanés ou salis. Aussi les femmes qui restent inoccupées, ou qui perdent leur temps en courses inutiles et vides, sont-elles vraiment coupables, si l'on songe aux merveilles qu'elles pourraient faire de leurs doigts de fée.....

Comme garniture de boudoir, on fait toujours des coussins, des chemins de table, des sacs à ouvrages, etc mais....au lieu de mêler comme l'an dernier le reps ou la popeline à la cretonne, on fait le tout entièrement en reps ou en popeline. Et l'on brode des dessins riches en grosses soies de couleur. Les teintes pour la popeline ou le reps ne sont pas variées ; on voit du noir, du bleu foncé ; du foncé en tout, sur lesquels les motifs en couleurs ressortent merveilleusement. Les broderies sont fortement bourrées. Si sur le dessin il y a de petits fruits, ils seront tellement soulevés qu'ils sont gros comme des moitiés de véritables fruits. Ce n'est pas laid, c'est riche, et d'un effet nouveau.

Les sacs à ouvrage sont larges, larges et profonds. Ils font un peu penser aux jupes à la mode qui sont grossies un peu plus bas que les hanches ! Ils ont cette forme-là ! Ils sont plissés, et enfilés sur des anneaux très grands, en corne ; on en vend de magnifiques, et dans toutes les formes, ronds, ovales, ou sinueux. Si vous vous faites des coussins et un chemin de table pour boudoir, le grand sac à ouvrage sera assorti ; on les fait aussi en reps foncé ; et ce ne sera pas le moindre ornement de votre boudoir que ce grand sac, accroché au dossier d'une chaise ou ailleurs.

Et dans ce grand sac, quels autres bijoux d'ouvrages vous pourrez faire passer ! Qu'il y a en ce moment de jolies choses sur le marché ; j'aurais presque envie de vous parler encore de tabliers de fantaisie tant on en voit de délicats, où l'imagination des inventeuses de modèles a mis les nuances les plus fines et les plus coquettes. Il y a en quantité pareillement des robes d'enfant très, très jolies ; c'est par cette même finesse de tons que les dessins se distinguent car ils sont en réalité plutôt simples d'exécution et rapides à faire. Comme garniture de lingerie, on mêle beaucoup la frivolité *avec la broderie très fine. On fait ainsi des sous-vêtements d'une délicatesse rare. Il est assez facile de se procurer des modèles.*

Le crochet, et tout ce qui est crocheté continue à faire fureur ; hauts de chemises de jour comme de nuit, cache-corsets, collets, avec poignets assortis, soit entièrement crochetés, soit simplement faits de toile fine ou de mousseline et finis d'une dentelle. Pour le crochet, c'est toujours le fond imitant le filet qui est en faveur, ce fond sur lesquels les motifs ressortent si bien.

COUSINE GILLETTE.

LE SOIR

Le soir, quand on est seul dans l'ombre qui s'amasse
Et monte à la fenêtre où l'on aime à s'asseoir,
Il vous revient des airs qu'on se chante à voix basse
Le soir.

Le soir, quand on est vieux, dans l'ombre qui s'avance
Pour nous conduire au terme où l'on ne peut rien voir,
Il nous revient des airs que chantait notre enfance,
Le soir.

Le soir, quand on est deux dans l'ombre à se comprendre,
Fût-on bien loin du temps où tout brillait d'espoir,
Le coeur chante toujours ce chant qu'il sait nous rendre
Le soir.

JUSTE OLIVIER.

La bonne cuisine

TOMATES A LA DIABLE

Prenez six belles tomates, coupez-les dans la largeur en quatre parties égales, enlevez les pépins, salez-les, poivrez-les, placez-les sur un plat ; préparez à part une pâte à frire de deux œufs et un peu plus de 3 onces de farine, et assez d'eau pour que cette pâte une fois mélangée soit bien lisse. Ajoutez une gousse d'ail râpée, du persil hâché, sel, poivre, trempez les tomates dans cette pâte et faites frire ; servez-les ensuite avec un bouquet de persil frit.

Cela peut constituer un joli plat de légumes ou fournir une garniture de rôti charmante, si l'on a soin de choisir des tomates pas trop grosses et bien rondes.

CAROTTES AU GRAS

Mettez dans la casserole des tranches de lard, persil, ciboule, sel et poivre, mouillez avec du bouillon corsé d'une pointe d'arome Patrelle ; ajoutez ensuite vos carottes soigneusement tournées ; quand elles sont cuites, faites réduire la sauce et servez.

GIGOT DE CHEVREUIL ROTI

Faire mariner pendant trois jours dans une marinade ainsi préparée : bon vin de Bourgogne rouge, huile, thym, oignons en tranches, sel et épices. Lorsque le gigot, soigneusement piqué de lard fin, a bien bu pendant trois jours, on le met à la broche pendant une heure et demie, à feu doux et égal, en ayant soin de l'arroser avec sa marinade. Au moment de la servir, on fait une sauce poivrade avec la marinade.

FILET DE PORC PANÉ ET GRILLÉ

Prenez un filet de porc frais d'une livre et taillez dedans quatre ou cinq filets de l'épaisseur d'un doigt ; ayez un œuf battu en omelette, trempez vos filets, dedans et roulez-les dans la mie de pain émiettée très fin ; mettez sur le gril à feu pas trop vif pendant quinze minutes. Servez soit avec du beurre d'anchois, soit avec une sauce Tartare ou Soubise.

CÉLERI-RAVE AU PARMESAN

Éplucher à vif deux pieds de céleri-rave et les couper chacun en une douzaine de tranches régulières. Les faire blanchir pendant dix minutes à l'eau et au sel, les égoutter, les éponger et les mettre à étuver dans un plat à sauter avec deux onces de beurre. Laissez cuire trente minutes en retournant les tranches une à une pour ne pas les briser. Rangez ces tranches dans un plat à gratin en les saupoudrant d'une once et demie de parmesan râpé. Faire gratiner quelques minutes à four modéré.

GALETTES D'ORANGER

Le tiers d'une once d'écorces d'oranges confites et mélanger avec une livre et quart de farine ; dix onces de sucre, dix onces de beurre, quatre œufs ; dresser sur une plaque et diviser la pâte en ronds dessinés sur un verre à Bordeaux. Mettre au four et glacer.

Pensées et maximes

La discrétion n'est qu'une qualité qui vaut une vertu.

A. BARRATIN.

* * *

On est toujours petit, quand on n'est grand que par la vanité.

* * *

Le courage n'est pas de s'offrir à de plus grands malheurs que ceux auxquels la volonté de Dieu vous destine, mais de connaître, mais d'accepter, dans la mesure de nos forces, celui dont l'ombre nous couvre.

PAUL BOURGET.

Découvertes pratiques

Pour la graisse. — Il y a un moyen paraît-il, d'empêcher la graisse de répandre cette désagrable et tenace odeur forte dans la maison quand elle rôtit. Il suffit d'ajouter une tasse de lait à chaque trois livres de graisse (ou une moindre quantité de lait, en proportion pour une moindre quantité de graisse.) Le fait servira aussi à rendre la graisse d'une belle couleur blanche et l'empêchera de s'émietter.

Pour enlever l'odeur des oignons. — On sait comme l'odeur des oignons est tenace au bout des doigts qui ont eu le malheur d'y toucher ; et la ménagère a nécessairement bien souvent ce... malheur ! Et bien, le simple fait de se frotter les mains, après avoir peler les oignons, avec un bâton de céleri enlèvera entièrement l'odeur.

Polisseur éprouvé pour métal. — Pour conserver brillant et luisant le métal des tuyaux, ou autre métal, cuivre, etc... nettoyez-les comme d'ordinaire avec un polisseur quelconque et ensuite mettez sur la surface polie une couche d'huile de banane, qui peut être obtenue chez n'importe quel quincaillier. L'huile semble préserver le poli et triple sa durée.

Pour empêcher le bleu à laver de se barioler. — Pour empêcher le linge de se barioler quand on le passe au bleu, surtout quand ce dernier, est ajouté à de l'eau qui est dure, mélangez bien d'abord le bleu avec de l'eau chaude, avant de l'ajouter à l'eau du dernier rinçage.

Pour assurer longue vie ... aux vaisseaux et aux seaux de zinc ou de fer-blanc.— Tous ces vaisseaux sont sujets à rouiller s'ils ne sont pas très soigneusement entretenus. Pour vous assurer leur durée, nettoyez-les et séchez-les comme il faut, puis donnez à la surface intérieure et à l'extérieur une bonne couche de vermillon. Quand cette couche est bien sèche, couvrez-le d'une couche de peinture blanche, et enfin d'une dernière couche d'émail blanc. Si ce traitement est fait une fois par année aux vaisseaux, ils ne rouilleront jamais et leur valeur sera triplée. Le procédé est un peu long, mais pour celles qui tiennent au reluisant de leur batterie de cuisine !

DÉTAILS DE TOILETTE A SURVEILLER

Il n'y a rien de laid comme des talons de chaussures tournés, et une femme doit avoir le souci de n'en point porter. Les personnes fortes, ou qui n'ont pas les pieds droits et usent leurs bottines inégalement doivent particulièrement être attentives à ce détail. Beaucoup de femmes portent de la toilette et sont vêtues avec goût depuis la tête jusqu'aux... talons ; mais elles s'arrêtent là, et ont l'air de croire que ce rien ne sera pas remarqué. Pour ne pas s'exposer à cela, il suffit d'aller faire de fréquentes visites au cordonnier. L'usage d'un talon de caoutchouc rendra ces visites moins souvent nécessaires. La négligence du soin de ses chaussures révèle un peu de paresse et n'est pas une bonne note. Tout le monde, surtout aujourd'hui que les bottines sont devenues si chères, ne peut pas être chaussé avec le *dernier cri*, mais tout le monde peut avoir des chaussures soigneusement cirées et polies, bien lacées sur la jambe, ou si elles sont boutonnées, que les boutons soient ajustés parfaitement. Arrangeons-nous toujours pour que le pied soit aussi bien soigné que le reste de la toilette.

Connaissez-vous l'importance d'avoir des pieds sains?

Dr A.-D. Bergeron

le seul licencié, dans Montréal
CHIRURGIEN CHIROPODISTE
Au magasin Walk-Over. Tél. Up. 4908
505, Sainte-Catherine Ouest

LE PONT EST COMPLÉTÉ

LA TRAVEE CENTRALE A ETE DEFINITIVEMENT MISE EN PLACE A 3 HEURES 28, HIER APRES-MIDI, AU MILIEU DE GRANDES SCENES D'ENTHOUSIASME. — LA CIRCULATION SERA BIENTOT OUVERTE.

Québec, 21. — (De notre correspondant.) — Après un travail ardu, pénible, rempli d'appréhensions, qui a duré quatre jours, la gigantesque pièce d'acier qui forme la travée centrale du pont de Québec a été fixée définitivement aux bras des deux rives à 3 heures 28 minutes exactement, hier après-midi.

Les rives sud et nord se trouvent donc reliées depuis ce moment. Quand, hier matin, les travaux ont recommencé, il ne restait à la travée que trente pieds à atteindre.

L'ascension s'est terminée sous une température très inclémente qui dénotait avec celle dont on avait été favorisé depuis les débuts. Du vent, une pluie abondante et serrée, telles étaient les difficultés que les ingénieurs avaient à combattre. Ils ont passé à travers avec succès.

Le vent surtout, qui avait une vitesse de 25 à 30 milles à l'heure, a causé beaucoup d'inquiétude.

Le pont est donc terminé. Les ingénieurs n'ont remarqué qu'un fléchissement d'un pouce et demi, dans les deux piliers, quand la travée a été juxtaposée.

Quand on apprit que le travail était parachevé, les sirènes des navires, des locomotives, des usines se mirent à annoncer la bonne nouvelle par toute la région.

Tout le monde était joyeux et fier du triomphe remporté, après six ans d'un travail incessant. A cette minute solennelle pour les Québécois, les maisons et les édifices publics de la Vieille Capitale, par proclamation du maire Lavigueur, se pavoisaient par enchantement. On devait même donner un concert en plein air, mais la température capricieuse a dérangé cette dernière partie du programme.

Les dernières heures qui ont marqué l'exhaussement de la travée ont été particulièrement impressionnantes. Degré par degré, l'énorme pièce montait, retenue par les lourdes chaînes qui étaient le point principal d'attraction.

Enfin, la travée rejoignit les deux bras et immédiatement un drapeau de la marine marchande y fut hissé, indiquant à Québec que le fameux pont était maintenant ouvert à la circulation.

L'exhaussement fut complété en moins d'une heure. Quand la travée fut au niveau des deux bras du pont, l'anxiété fut grande dans la foule immense qui suivait les opérations. Les ouvriers entreprirent alors de joindre le tablier central aux autres sections, ce qui, avec le boulonnage, nécessita encore près d'une heure d'ouvrage. Enfin, à 3 heures 28, les sifflets des locomotives annoncèrent le parachèvement du pont.

Les ouvriers sur le pont attendirent avec patience que les boulons fussent mis en place, puis une demi-douzaine d'entre eux s'élancèrent sur la travée, dans une course à qui la traverserait le premier. La foule aperçut les hommes courant sur la travée et se mit à applaudir.

Les ingénieurs, Phelps Johnson, président de la St. Lawrence Bridge, G. H. Duggan, chef des ingénieurs, J. P. Porter, ingénieur en charge de la construction, et les membres de la commission du port, le colonel W. Montserrat, H. P. Borden et Ralph Modjeski, ont été acclamés par les ouvriers et la foule.

Le colonel Montserrat a déclaré, dans une entrevue aux journalistes, qu'il restait peu de chose à faire avant que le pont soit ouvert à la circulation, et que la pose de la travée démontre bien que la méthode suivie est la plus efficace et la plus économique.

L'honneur d'être passé le premier sous la travée centrale revient à un petit remorqueur. Toute une flotte de petits et de gros navires le suivirent, et une grande animation régna tout l'après-midi sur le fleuve.

M. l'abbé McGuire, curé de l'église de Sillery, qui a béni la travée, avant son ascension, a été très remarqué pour sa sollicitude envers les ouvriers du pont. Tous les jours il était avec eux, suivant avec intérêt la marche de l'ascension.

Maintenant, le Saint-Laurent va reprendre son activité accoutumée. Les navires qui l'avaient déserté depuis quelques jours vont réapparaître. Le pont est terminé, et Québec est bien heureux !

FAUT-IL ENCORE EXALTER LES MERITES DU
CAFE ST-MARC
Quand il est seul en vogue, chez tous les fins connaisseurs
Chez tous les bons épiciers ou chez les torréfacteurs
Augustin Comte & Cie, Limitée
725-EST, RUE NOTRE-DAME.—TEL. EST 7130

VOUS LA TROUVEREZ SUR TOUTES LES TABLES
LA GRAISSE PURE LARD OU LA GRAISSE PURE PANNE **Marque "Contant"**
VENDUE EN ESTAGNONS DE 5, 10 ET 20 LIVRES
Chez votre épicier
S.-L. CONTANT, MONTREAL.
TEL. SAINT-LOUIS 3574-99

LES DYNAMITARDS

LA POLICE EST MUETTE

L'INSPECTEUR GIROUX SEUL CONNAITRAIT LES DENONCIATEURS DE MONETTE, MAIS IL NE VEUT PAS DESSERRER LES DENTS A CE SUJET.—UN $5000 NON "OFFICIEL".

L'inspecteur Giroux seul, paraît-il, connaît les individus — ils sont deux — qui ont dénoncé Monette, mais il est muet comme une carpe et ne veut rien faire connaître pour le moment.

Les dénonciateurs travaillent dans une usine de munitions, dans l'est. Mardi matin, les deux individus étaient à prendre un verre dans une buvette où, là comme ailleurs, il était question de Monette et du lieu de sa cachette, lorsqu'ils entendirent quelqu'un dire que, dans un certain collège de la Pointe-aux-Trembles vivait "un individu paisible et tranquille", qui pouvait bien être le bandit Monette. Nos deux hommes prêtèrent l'oreille et sortirent prestement : les journaux jaunes avaient dit que $5,000 seraient donnés à quiconque aiderait à la capture du prévenu ; l'affaire semblait bonne, faire $5,000 en un tour de main était une offre alléchante ; tous deux se rendirent en toute hâte au Riendeau, attendirent Giroux et lui comptèrent leur affaire.

L'après-midi, une escouade de détectives partaient à la suite de l'inspecteur Giroux, visitèrent différents collèges de la Pointe-aux-Trembles et arrivèrent finalement à l'académie Roussin où était Monette.

Les deux dénonciateurs attendent encore leurs $5,000 et les attendront probablement longtemps, puisque aucune promesse du genre n'a été faite officiellement pour la capture de Monette. Un reporter est allé hier rendre visite aux deux individus en question, qui le reçurent fort mal d'ailleurs, car ils n'ont pas l'intention de faire faire de la réclame avec leurs noms.

Le personnage qui était dans la buvette, mardi matin, parlant "d'un individu paisible" ressemblant à Monette, pourrait bien être le nommé Paquette, compagnon de chambre de Monette, qui, sans le vouloir, aurait éventé la mèche pendant que deux autres en... profitaient (?).

LA MAISON CANADIENNE
par excellence
pour THES ET CAFES
Service de premier ordre
J. A. SIMARD & CIE
Importateurs
5-7-est rue Saint-Paul
Montréal

INVENTIONS
PROTEGEES EN TOUS PAYS
PIGEON, PIGEON & DAVIS
325, Power Bldg. Tel. Main 3025
Montreal,

LES LAITIERS

NOUVELLE HAUSSE DU PRIX DU LAIT

A PARTIR DU MOIS D'OCTOBRE, LE CONSOMMATEUR PAIERA 12 SOUS LA PINTE. — AUTRE AUGMENTATION EN PERSPECTIVE.

Le problème du coût de la vie et la hausse excessive des denrées préoccupent tous les esprits et intéressent toutes les unions. Dans toutes les sphères on veut trouver les causes de cette hausse exorbitante et les moyens d'y remédier. C'est à cette fin que l'Union coopérative deslaitiers s'est réunie hier soir, mais malheureusement pour le consommateur, on n'a pas trouvé de solution et le prix du lait va monter encore.

M. Jos. Hébert, appuyé de M. John Nuckle, a même proposé que le lait se vende 12 sous la pinte et 40 sous le gallon en gros, à partir du premier octobre. Les laitiers déclarent ne pas être responsables de cet état de choses et accusent le cultivateur, qui, pour pouvoir plus facilement profiter de la hausse, a diminué ses contrats avec les fournisseurs, de sept à trois mois. Alors le fournisseur est obligé de vendre plus cher, non seulement parce qu'on lui vend plus cher, mais aussi parce que tout est plus cher : ainsi les bouteilles se vendent 80 sous la douzaine et les bouchons, de 9 sous qu'ils se vendaient le mille, valent maintenant 38 sous. L'augmentation de la glace est aussi un autre facteur de la hausse.

D'un autre côté, le cultivateur, prétend-on, est trop souvent la victime de l'accapareur qui l'exploite à son gré, alors le cultivateur qui paye aussi cher que les autres, doit se reprendre sur d'autres choses, c'est ce qui explique la hausse du lait qui valait 11 sous en juin, qui vaudra 12 sous en octobre et peut-être plus cher au cours de l'hiver. Il ne reste plus qu'un remède, c'est l'intervention du contrôleur des vivres; il est à espérer qu'il agira.

PAS UNE GUERRE DE CONQUÊTE

DECLARATION DU GENERAL BOTHA.

Prétoria, Afrique-Sud, 21. — Le général Louis Botha, premier ministre du Transvaal et ministre de l'Agriculture, a porté ce matin témoignage dans le procès intenté par lui au sénateur Wolmarans, et demandant £5,000 de dommages intérêts, comme réparation de rapports faits par le sénateur au sujet de la campagne sud-africaine. Le général a déclaré que cette campagne n'avait pas été faite dans le but d'annexer aux possessions anglaises le territoire allemand.

Le général Botha a affirmé que si les Allemands avaient abandonné leurs ports du sud et leurs stations télégraphiques aux mains des Anglais, il n'y aurait pas eu de lutte.

LE PONT DE QUEBEC

Ne manquez pas de venir voir la vue du Pont de Québec, lundi, mardi, mercredi, au cinéma PASSE-TEMPS. Cette vue montrant le pont complètement fini.

R.

LE DEVOIR
Feuilleton
DE LA
Page du Foyer

— LA —

NOUVELLE CROISADE DES ENFANTS

par HENRY BORDEAUX

28

(Suite)

Les parents dont les petits furent retrouvés à Pierrelongue ou le long de la montée regardent comme lui l'appareil, et de même les deux marchands de cochons qui escortent le meunier, et de même les gens de la foire, et de même la paysanne qui distribua le lait de ses vaches et, tandis qu'elle est distraite, Fanchette se pourlèche avec l'herbe grasse du Mont-Cenis. Mais dans les rangs on entend des appels retentir:

—Je vois Symphorien, a crié la Rondonaz, du haut du char.

—Michel!

—Pierrot!

—Saturnin!

D'autres noms suivent, un prénom d'homme et quatre prénoms de femmes. Pernette et Anthelme n'ont rien dit, ni la meunière, ni le meunier. Quant à Fontanette le sonneur, avant qu'il puisse voir Jean-Baptiste, si Jean-Baptiste est bien là, il devra faire du chemin. Il clopine au bout de la colonne, juste devant les chasseurs alpins. Mais les chasseurs alpins s'éclipsent comme une compagnie de perdreaux. Ils couronnent un mamelon au-dessus de la frontière.

Comment sont-ils grimpés là? Et les automobiles libérées recommencent leur tintamarre avec trompes et sirènes. Comme les gens d'Avrieux, de Lanslebourg et autres lieux se sont égaillés dans les prés avec leur bétail en gaieté, les chauffeurs redeviennent les maîtres de la route et de la poussière, les maîtres ou à peu près, à cause des chars qui ne se gênent guère et tiennent leur gauche pour leur droite.

Ni l'aviateur occupé à examiner et palper son train d'atterrissage dont la charpente est faussée, ni sa compagne occupée à se poudrer la figure et se badigeonner les lèvres, ni les neuf petits croisés, cinq garçons et quatre filles, occupés à inventorier les ailes et la nacelle, le moteur et le gouvernail — regardez, mais n'y touchez pas — n'ont pris garde à l'invasion qui se rue sur l'Italie. Un des gosses, Symphorien, à moins que ce ne soit Pierrot —mais le nom n'y fait rien de rien — entendant derrière lui un grand tumulte, se retourne et crie, effaré:

—Une ville qui descend!

Tout le groupe se retourne et — sauf l'aviatrice toutefois qui, après un simple coup d'oeil, s'est remise à sa toilette — contemple avec surprise cette ville qui descend. Hommes, femmes, enfants, bestiaux dévalent à travers les prés. C'est une course affolée .Le soleil, dont les eaux du lac réfléchissent les rayons, rajeunit et rafraichit ces blouses, ces coiffes, ces fichus, caresse le pelage fauve des vaches et des petits veaux qui caracolent dans la lumière, incendie les moteurs des autos et, là-haut, tire des étincelles des baïonnettes des chasseurs qui couronnent le mamelon.

—Que nous veulent tous ces gens-là? se demande l'aviateur.

Et il se rengorge aussitôt:

—Ils m'ont vu passer dans l'air et ils viennent m'acclamer.

Symphorien voit sa grand'mère qui, d'une façon forcenée, agite les bras et la tête:

—Ce sont nos parents, explique-t-il. Ils s'en viennent nous chercher.

—Vous en avez un grand nombre, conclut notre homme, vexé. Mais peut-être trouverai-je un charpentier parmi eux.

Sur la route, chauffeurs, voyageurs abandonnent leurs machines. En quelques foulées magnifiques l'oncle Thomas les devance et arrive le premier, serré de près par le mulet qui porte Pernette brassée comme une salade et qu'Anthelme tire par la queue pour modérer son ardeur. Les autres suivent à peu de distance, pressés, poussés, précipités, suant, soufflant et suffoquant.

—Y a-t-il un menuisier ici? réclame d'une voix claironnante le pratique aviateur.

—Voilà, voilà! répond Anthelme.

L'aviateur, aussitôt, s'empare de lui et lui montre la grande fourche qui supporte le cadre à quoi les roues sont reliées:

—En atterrissant tout à l'heure, cette fourche a été faussée. Je ne peux plus repartir. Comment la remettre en place?

—C'est du bon bois, déclare Anthelme qui palpe en connaisseur la poutre.

—Il faudrait des mains délicates avec une force d'hercule. Peut-être serait-il préférable de remplacer la charpente comme si elle était brisée. Mais il faudrait vingt-quatre heures pour une telle réparation. Et ma course serait perdue.

Anthelme reprend simplement:

—C'est du bon bois, j'en réponds; pas besoin de le remplacer.

Il quitte sa blouse qui l'entrave, crache dans ses deux mains noires et sans retard se met à l'oeuvre. En vain Pernette le tire-t-elle par la manche de sa chemise:

—Philibert et Annette! soupire la femme en pleurant.

Elle voit la Rondonaz qui bécote Symphorien. D'autres scènes de famille qui se passent à côté d'elle exaspèrent son chagrin: tantôt on rudoie les enfants et tantôt on les accole, car l'éducation varie non pas selon le caractère des mioches, mais selon le goût des parents, leur goût, leur tempérament et leur caprice du moment. Sur les quarante-deux croisés il en manque seulement quatre : Annette et Philibert sur qui leur mère se lamente et que leur père a oubliés — voyez plutôt comme il travaille, comme il ahane en travaillant, — Catherine pour qui la meunière et même le meunier donneraient peut-être Tiénon, et le hardi Jean-Baptiste, mais le sonneur Fontanette ne connaît pas son malheur. Avec ses jambes inégales, il ne peut trotter dans les prés. Il est encore là-haut, sur la route qu'il descend clopin-clopant. Ne vous pressez pas, Fontanette, pour la nouvelle qui vous attend!

Aux gens des automobiles — il y a quelques jolies femmes — l'aviateur se présente:

—Etienne Faraud de Paris-Londres, du circuit de l'Est, de Paris-Moscou. Et Madame Etienne Faraud, qui pour la première fois m'accompagne.

Il dit ses titres de noblesse, mais tout le monde les connaît. Tout le monde? n'exagérons rien. Les villageois d'Avrieux, de Lanslebourg et autres lieux ont leurs terres à cultiver et ne lèvent que rarement le nez vers le ciel où circulent ces nouveaux oiseaux. M. le curé a son bréviaire, ses malades et ses pauvres. Mais l'instituteur Mussillon, quoique appliqué à sa classe, lit les journaux et plus d'une fois s'est emballé sur les merveilles de la mécanique moderne.

Etienne Faraud se venge du silence qu'il garde en volant; il pérore sans s'arrêter:

—Cet accident est inepte (comme tous les accidents). Mon moteur tout à coup s'arrête: court-circuit? encrassement de mes bougies d'allumage? C'est inquiétant: atterrissons au plus tôt pour vérifier cette panne du moteur. Des enfants jouaient dans les prés. Afin de les éviter je précipite la manoeuvre et ma fourche d'atterrissage se fausse complètement. Impossible de repartir.

Anthelme rudoie la poutre: il va la briser pour sûr. L'autre bavarde toujours:

—Je prends part à la course Paris-Rome avec passager. Tout allait bien jusqu'ici. Je passe les Alpes le premier. S'il me faut remplacer la fourche, c'est un jour au moins de perdu. Inutile de continuer.

—La voilà bien, votre fourche, déclare Anthelme simplement.

A SUIVRE

Ce journal est imprimé au No 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). J. N. Chevrier, gérant général.

LA VIE SPORTIVE

UNE SEANCE D'UNE VITALE IMPORTANCE pour ces CLUBS

LA LIGUE DE LA CITE MET TOUS SES PREMIERS CLUBS EN LICE POUR DIMANCHE. — ON S'ATTEND A UNE SEANCE SENSATIONNELLE ET A UNE ASSISTANCE-RECORD.

Voici les parties qui restent à être jouées dans la Ligue de la Cité:
23 sept. Athlétique vs Stars.
Indiens vs Crescent.
30 sept. Chevaliers de Colomb vs Crescent.
Indiens vs La Casquette.
7 oct. Indiens vs Crescent.

Le double-header de dimanche prochain, alors que les Athlétiques rencontrent les Stars et que les Indiens luttent avec les Crescent, est d'une vitale importance. Pour la dernière fois de la saison, les quatre premiers clubs sont aux prises. La défaite des Stars, dimanche dernier, par les Chevaliers de Colomb, à la onzième manche, a été une surprise renversante pour tout le monde. Personne ne s'imaginait qu'avec un score de 8 à 1 en leur faveur, les Stars seraient battus, et c'est, cependant, ce qui est arrivé. Les Chevaliers méritent tout le crédit de cette victoire et sont bien prêts à jouer le même tour aux Crescent dans une semaine. Les parties de dimanche, au Shamrock, séront les plus importantes de la saison. Les Indiens et les Crescent sont égaux pour la première place et leur rencontre promet d'être la plus sensationnelle attraction de la saison. Les deux parties à l'affiche constituent un programme formidable, et on s'attend à une assistance-record, dimanche, au Mile-End.

LES SHAMROCKS AURONT UN FORMIDABLE CLUB

LES IRLANDAIS ALIGNERONT L'UNE DE LEURS PLUS FORTES ÉQUIPES DE LA SAISON DIMANCHE CONTRE LE NATIONAL, A MAISONNEUVE.

Deux grandes parties de crosse pour une admission simple, voilà ce que le National offrira au public dimanche à Maisonneuve. Comme nous l'avons déjà dit, la deuxième partie pour la coupe entre le National et les Shamrocks sera précédée d'une joute entre le National II et le Pacifique-Canadien qui décidera peut-être du championnat de la Ligue Jacques-Cartier. La première rencontre ne le cèdera en rien à la seconde et le public ferait bien d'arriver à bonne heure afin de voir les quatre clubs aux prises. Comme il n'en coûtera rien de plus au public pour voir deux parties au lieu d'une, il devrait être au poste à bonne heure afin d'encourager les joueurs Le National a promis de donner une chance aux jeunes, et il ne serait pas surprenant de voir quelques-uns des joueurs du National II lutter contre le Pacifique-Canadien dans la première joute au programme, et combattre ensuite pendant vingt ou trente minutes pour le National contre les Shamrocks, dans la deuxième partie. Parmi les joueurs qui auront probablement la chance de figurer ainsi dans les deux joutes citons Corbeil, Samson, Chabot et Lebeuf. Ce sont là quatre étoiles qui seront fort admirées par le public.

Les Shamrocks ont l'intention de reprendre dimanche le terrain perdu dans la première partie de la série et ils aligneront l'une de leurs plus fortes équipes de la saison. Harry Hyland, George Roberts, Jim Walsh et Brady seront à leur poste et feront l'impossible pour triompher du National. Les Irlandais veulent triompher afin de démontrer qu'ils ont réellement des droits au titre de champion, tandis que le National prétend que c'est simplement la chance qui leur a donné ce titre.

Le public verra deux bonnes parties dimanche à Maisonneuve.

AU PARC DELORIMIER

UNE SÉRIE DES GRANDES ÉPREUVES POUR AUTOS ET MOTOCYCLES DIMANCHE SOUS LA DIRECTION DE JACK LAVIOLETTE. — DE FAMEUX COUREURS AU PROGRAMME.

L'une des principales attractions sportives de la journée de dimanche à Montréal sera incontestablement les courses d'automobiles et de motocyclettes organisées par Jack Laviolette au Parc DeLorimier. Nous avons été à même de constater à plusieurs reprises au cours de la saison que les courses d'autos et de motocyclettes jouissent d'une grande vogue auprès du public. Les épreuves de vitesse sont certaines de plaire à la foule. Cette fois, le public verra des étoiles qui ne le cèderont en rien aux plus brillantes que nous avons vues ici. Les coureurs américains disputeront la palme aux coureurs canadiens, et tenteront de retourner chez eux avec une ample moisson de lauriers.

Le programme sera très chargé et comprendra toute une série de courses pour autos et pour motocyclettes. Ces courses seront sur diverses distances et le public verra du sport excitant.

Jack Laviolette dont les exploits au Parc DeLorimier ont si souvent enthousiasmé le public sera encore au programme. Il a démontré et il démontrera encore qu'il est l'un des plus intrépides chauffeurs qui soient. Il est sans peur comme sans reproche. Laviolette est un sportsman dans toute la force du mot, et ses milliers d'amis seront à n'en pas douter au Parc DeLorimier dimanche pour l'applaudir et l'encourager. C'est lui qui est le promoteur et l'organisateur des courses et il veut donner du vrai sport. Personne ne sera désappointé. A dimanche, à DeLorimier.

LES SERIES COMMENCERONT A CHICAGO

LA PREMIÈRE PARTIE POUR LE CHAMPIONNAT MONDIAL DU BASEBALL SERA JOUÉE LE 6 OCTOBRE PROCHAIN. — LES ARBITRES SONT CHOISIS.

Cincinnati, 21. — Comiskey, propriétaire du club Chicago, de la ligue Américaine a été favorisé dans le tirage au sort au sujet de la première partie des séries mondiales et comme il avait à choisir l'endroit où la première joute devait avoir lieu il n'hésita pas à choisir son propre terrain.

La première partie des séries de 1917 aura lieu à Chicago le 6 octobre prochain puis les autres joutes seront disputées aux dates suivantes :

2ième partie, 7 octobre, à Chicago.
3 " " " à New-York.
4 " " " à New-York.

Si une cinquième partie est nécessaire, elle aura lieu à Chicago le 12 et si le championnat n'est pas décidé après cette joute, une sixième partie aura lieu à New-York, le 15 octobre. Les arbitres suivants ont été choisis pour les prochaines séries : Chris. O'Loughlin et Evans, de la ligue Américaine et Klem et Rigler de la ligue Nationale.

Les prix d'admission à ces joutes ont été fixés comme suit :

A Chicago : Billets de loge, $5 ; Grande estrade, (réservé) $1.50 ; grande estrade (non réservé) $1.00 ; bleachers, 50 sous.

A New-York : Loge (4 sièges) $25 ; Grande estrade supérieure, $3 ; grande estrade inférieure, $2 ; admission générale, $1.

Une invitation spéciale sera faite au président Wilson et aux généraux Barry, Carter, Bell et McCain.

L'EXPOSITION CANINE S'EST TERMINEE HIER

L'exposition s'est terminée hier soir au Coliséum, remportant le succès anticipé.

Les Canadiens-français ont eu leur part nombreuse des honneurs, plusieurs se trouvant dans le rond avec leur chien quand l'appel final s'est fait pour le meilleur chien de l'exposition. Ce prix a été gagné par le chien Bloodhound-Undine.

Au nombre des gagnants canadiens-français se trouvent : M. Jos. I. Aubé dans les Bostons ; M. E. Beauchamp, premier prix, médaille de bronze, médaille d'argent; Mme D. Béland, plusieurs premiers et seconds, médaille pour le meilleur griffon ; M. O. Bessette, Bostons ; Jos. Bourque, Collies ; Mlle Charbonneau et M. Constantineau, Dalmatiens ; Mme Ls. Fagnan, petits terriers ; L. H. Goulet et V. Gariépy, épagneuls ; A. Grenier, Bull Terrier ; J. A. Gouin, des Trois-Rivières, Bostons, 2ème prix.

Cette décision du juge a été particulièrement critiquée, les spectateurs s'attendant à voir M. Gouin prendre le ruban bleu au lieu du rouge ; J. L. Lesage, Airedales ; A. Lespérance, Bergers anglais, ruban blanc ; Mlle C. Laviolette, 2 rubans blancs, coupe et médaille dans les Pékinois ; S. Laflamme, Bostons ; J. A. Provost, 2 premiers prix dans les pomeraniens ; J. A. Pitre, 2 rubans blancs, médaille dans les bouledogues français ; Mme H. Prévost, remportant 3 premiers prix dans cette race ; A. Sévigny, ruban bleu dans les petits terriers ; le Dr Villeneuve, M.-V., 2 premiers prix dans les lévriers russes et Villeneuve et Drennan un second dans les Airedales.

Le fameux Airedale Leeds Reformer du Dr Villeneuve et H. R. Drennan n'a pas été montré, l'animal n'étant pas complètement rétabli d'un rhume contracté à l'exposition de Sherbrooke, alors qu'il remportait la médaille de bronze et le ruban blanc pour le meilleur Airedale de l'exposition.

UNE RENCONTRE QUI NE MANQUERA PAS D'INTERET

Les deux boxeurs américains que nous verrons dans l'arène du Parc Sohmer le 26 courant, font savoir de leurs nouvelles au promoteur Kennedy. Eddie Wallace est très anxieux de revenir à Montréal où il est très populaire et il a prié Kennedy de déclarer qu'il ambitionne une autre rencontre avec Frankie Fleming. Ce combat est très important pour Wallace qui devra triompher s'il veut conserver le prestige qu'il a acquis le printemps dernier aux Etats-Unis. Se battre avec un rival de la trempe de Condon cause toujours de l'anxiété, car Harry est de ces pugilistes qui tiennent bon du commencement à la fin d'une rencontre, sans laisser de répit à son rival. Les amateurs sont bien au fait de la valeur respective de ces deux hommes. Bien au fait de tous les trucs du pugilat et appartenant à des gérants qui ambitionnent des victoires répétées, ces deux rivaux ne laissent planer aucun doute quant à la sincérité de la bataille qu'ils feront. Le programme comportera aussi plusieurs préliminaires d'un grand intérêt.

LE PONT DE QUEBEC au PASSE-TEMPS, lundi, mardi, mercredi.

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Voici les résultats des parties jouées hier dans les séries des grandes ligues du baseball organisé :

LIGUE NATIONALE.

A Pittsburg—
New-York . . .0124000020—9 9 1
Pittsburg . . .0240110100—9 17 2
Perritt, Tesreau, G. Smith et Anderson ; McCarty, Steele, Carlton, Cooper et Fischer.
A Chicago—
Chicago-Philadelphie, remise. Pluie.
A St-Louis—
St-Louis-Brooklyn, remise. Pluie.

POSITION DES CLUBS.

	G.	P.	P.C.
New-York	91	50	.646
Philadelphie	77	60	.562
St-Louis	78	65	.545
Cincinnati	73	71	.507
Chicago	72	72	.500
Brooklyn	63	72	.467
Boston	62	76	.449
Pittsburg	47	96	.329

LIGUE AMERICAINE.

A New-York:
Cleveland . . .000000042—6 7 2
New-York . . .000200000—2 5 2
Klepfer, Bagby et O'Neill; Shocker, Fischer et Nunamaker.
A Washington:
St-Louis . . .400000000—4 5 2
Washington . .000100100—2 10 1
Davenport et Hale ; Gallia, Shaw, Dumont, Craft et Ainsmith.
A Philadelphie:
Chicago. . . .00000003002—5 11 1
Philadelphie 00020100000—3 11 1
Williams, Danforth et Lynn ; Schalk, Myers, Seibold et Perkins.
A Boston:
Détroit . . . .000000100—1 6 0
Boston . . . .000000000—0 5 0
Mitchell et Stanage; Ruth et Agnew.

POSITION DES CLUBS.

	G.	P.	P.C.
Chicago	96	49	.662
Boston	84	55	.604
Cleveland	81	63	.563
Détroit	73	72	.503
Washington	67	72	.482
New-York	65	77	.458
St-Louis	53	72	.424
Philadelphie	51	89	.364

LIGUE DE CROSSE JACQUES-CARTIER

La Ligue Jacques-Cartier qui s'est créé un si beau renom cette saison offrira dimanche prochain l'un de ses plus alléchants programmes de l'année. D'abord, ce sera la clôture de la saison de la Ligue à Lachine, le club de ce nom jouant sa dernière partie avec le Saint-Pierre-aux-Liens, au Parc Lasalle à 3 heures. Le Lachine n'a pas eu de chance cette année, mais il voudrait causer une surprise avant de se mettre au repos, et il luttera avec la dernière énergie contre le fameux Saint-Pierre.

La principale partie de la journée, sera cependant la rencontre entre le National II qui se proclame déjà champion, et le Pacifique-Canadien qui a l'ambition de supplanter son rival. Le Pacifique-Canadien n'a que deux victoires de moins que le National II et il se croit de force à reprendre le terrain perdu et à décrocher le titre. Les deux clubs doivent se rencontrer deux fois d'ici à la fin de la saison et si le Pacifique battait le National II dans ces deux joutes, il serait pratiquement sur du championnat. La lutte de dimanche entre les deux équipes promet des émotions. Le National II possède les meilleurs compteurs de la ligue, D. Bellerose et Craig qui ont chacun 19 points à leur crédit. Parmi les autres étoiles du National II que le public verra à l'œuvre citons : Armand Pitre, troisième attaque, A. Vincent, inside home, Arthur Samson, point, A. Chabot, etc. Ces hommes sont tous de taille à passer sur l'équipe senior du National, et plusieurs d'entre eux après avoir joué pour le National II lutteront peut-être pendant vingt minutes contre les Shamrocks.

Si le National II gagne dimanche, il sera pratiquement certain du championnat, car il se trouverait à avoir douze victoires et une seule défaite, contre neuf victoires et 4 défaites qu'aurait le Pacifique-Canadien. Ce dernier luttera donc avec énergie pour conserver ses chances.

LES COURSES DU GRAND CIRCUIT

Columbus, Ohio, 21. — La plus grande surprise de la journée d'hier fut la défaite de William dans le Free-for-All avec un champ de six partants.

Voici les résultats d'hier :

Classe 2.20, amble, $1,000, 3 dans 5.

Jay Mack, ch h (McDonald)	4	2	1	1	1
Robert Gatewood, b h (Geers)	2	1	2	2	2
Burt K., br g (Jones)	1	3	3	4	3
Ethel Knight, blk m (Swain)	6	4	4	3	4
Little Mike, br g (Robinson)	3	6	5	5	ro
Embrey Brooks, b g (Valentine)	7	5	dis		
Comet Mack, b m (Seeley)	5	dis			
Al Mackinney, br g (Whitehead)	dis				

Temps—2.07¼ ; 2.05¼ ; 2.06¼ ; 2.09 ; 2.08 ; 2.08½.

Classe, 2.07 Trot, $3,000.

Busy Lassie, b m (Cox)	1	1	1
Bacelli, b h (White)	6	2	2
Spriggan, b g (Childs)	2	3	5
Harrod's Creek, ch b (Engleman)	3	6	4
Pittsburgh, ch g (Murphy)	7	4	3
Wilkes Brewer, ch m (Jamison)	4	5	7
Early Don, ch g (Valentine)	5	7	6
Donna Clay, b m (Snow)	dis		

Temps—2.07¼ ; 2.06½ ; 2.05¼.

Free For All, Amble, $1,200 ;

Miss Harris M., b m (McDonald)	1	6	1
Hal Boy, b g (McMahon)	4	1	3
Bean Rarl, b g (Childs)	2	4	6
Russell Boy, b h (Geers)	5	5	2
William, b h (Marvin)	6	2	5
Single G., b h (Jamison)	3	3	4

Temps—2.01¾ ; 2.01 ; 2.01¾.

Classe 2.18 Trot, $1,000, 3 dans 5.

Suldine, b h (Murray)	1	1	1
Letanna S., b h (Snow)	2	2	3
Frisco Worthy, b g (Cox)	5	4	2
Golden Axworthy, br m (Jones)	3	3	9
Richard Hunter, b g (Gray)	4	6	11
Toddling, b h (Rodney)	10	7	4
Bertnon, b h (Jamison)	6	5	6
Allerton Heir, b h (Halderman)	7	9	5
Frederick the Great, ro g (Fowling)	11	10	7
Bida, b m (Albin)	8	8	10
Opera Express, ch g (Fleming)	9	11	8
Louis Winter, blk g (McDonald)	12	dis	

Temps—2.09¼ ; 2.10 ; 2.09¼.

EN VISITE AU FRONT ITALIEN

L'EMPEREUR CHARLES D'AUTRICHE VIENT BIEN PRES D'ETRE FAIT PRISONNIER, PAR L'ENNEMI, DANS LE TRENTIN.

Genève, 21. — Une dépêche de source autrichienne, datée de Landeck, dans le Tyrol, dit que l'empereur Charles, accompagné de plusieurs autres personnages, en auto, a visité les postes militaires autrichiens, dans les Alpes, près du Trentin, vers le 15 septembre. Après avoir passé par les glaciers d'Ortler et de Trafoier, le voyage s'est continué par la Passe Stelvio, sur la glace, à quelques 600 verges des tranchées italiennes. La dépêche ajoute que l'empereur a fait preuve de bravoure tout le long de son voyage et "quoique l'ennemi ait été mis au courant du passage de l'empereur, la descente dans la Passe du Stelvio s'est faite sans incident.

Un rapport de Lugano, confirmé par les troupes suisses, qui étaient dans la Passe Stelvio, dit que l'empereur et son état-major ont failli se faire capturer, car le commandant italien a été informé par un aviateur qu'une longue suite d'autos passait dans les environs. Les troupes italiennes attaquèrent et capturèrent ensuite un poste dans les Alpes pendant que l'auto impérial continuait sa route sous le feu des mitrailleuses. Le parti malgré tout est arrivé sain et sauf à Prad et est reparti pour Meran.

MOBILISATION CHEZ LES GRECS

Washington, 21. — La légation grecque a reçu aujourd'hui un communiqué démentant les rapports des journaux établissant que le gouvernement de Vénizelos avait pratiquement vécu en Grèce, qu'il avait peur de mobiliser les troupes dans la crainte de les voir se tourner contre lui, qu'il avait manqué à certains engagements envers les Alliés. Le communiqué dit que ces nouvelles sont "absolument fausses" et affirme que la Grèce travaille en union et en complet accord avec les Alliés et que la mobilisation de l'armée grecque est déjà commencée.

ORDINATION A MONT-LAURIER

L'abbé M. Bourque recevra l'ordination sacerdotale dans la cathédrale de Mont-Laurier, samedi matin, des mains de Mgr Brunet.

Le nouveau prêtre chantera sa première messe le lendemain, à 10 heures, à l'église paroissiale de Notre-Dame de Grâce.

L'abbé Bourque est le frère du Père Bourque, S.J., de Guelf, Ont., et du Père Bourque, O.P., curé de Notre-Dame de Grâce.

UNE AUTRE NOTE DU SAINT-PÈRE?

Paris, 21. — (Sous toute réserve). — Une dépêche de Rome au journal le "Temps" dit que la rumeur voulant que le Pape adresse une autre proposition de paix aux nations belligérantes, semble se confirmer.

Le "Temps" annonce que la note du Saint-Père sera plus spécifique que la dernière et touchera à tous les points susceptibles d'être discutés.

Le général Pétain

GRAND-CHOIX DE LA LEGION D'HONNEUR

M. Painlevé, ministre de la Guerre, vient d'adresser au général Pétain, comamndant en chef les armées du Nord et du Nord-Est, la lettre suivante:

Mon cher général,

Après les brillants faits d'armes de Bixschoote et de Korteker, les combats qui se déroulent depuis lundi sur les rives de la Meuse, sans que faiblisse nulle part sur le Chemin-des-Dames la veillée héroïque, remplissent le pays et l'armée d'une juste fierté.

Je vous adresse à vous, à vos généraux, à vos officiers, à vos magnifiques troupes, le témoignage d'admiration et de reconnaissance du gouvernement, auquel je joins mes plus vives et plus affectueuses félicitations. Vous qui, devant l'Histoire, étiez déjà le glorieux défenseur de Verdun, vous venez d'achever votre oeuvre en rejetant définitivement l'ennemi de la couronne de hauteurs d'où il menaçait encore la ville inviolée.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que sur ma proposition, M. le président de la République vous confère la dignité de grand'croix de la Légion d'honneur. Je tiens à vous exprimer avec les remèrciements de la nation et de l'armée, la joie profonde que j'éprouve à vous annoncer cette nouvelle.

Croyez, mon cher général, à mes sentiments les plus cordiaux et dévoués.

Signé: PAINLEVE.

Voici le texte de la citation du général Pétain:

Le ministre de la guerre, vu le décret du 13 août 1914, arrête:

Article unique. — Est inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur et élevé à la dignité de grand'croix l'officier général dont le nom suit:

Pétain (Henri-Philippe-Benoni-Omer-Joseph), général de division, commandant en chef les armées du Nord et du Nord-Est.

"Officier général de la plus haute valeur, dont les rares qualités et le caractère se sont affirmés dans le commandement en chef des armées du Nord et du Nord-Est. A défendu et sauvé Verdun". (croix de guerre).

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No 4331—Denis Poulos, demandeur, vs. J. Picoulos, défendeur. Le 1er jour d'octobre 1917, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 623A rue Wellington, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en fixtures, etc. Conditions: argent comptant. S. C. MARSON, H.C.S.
Montréal, 20 septembre 1917.

Des Millions De Paquets

de cette fameuse gomme sont envoyés tous les mois, en temps de guerre, aux soldats, aux marins et aux aviateurs sur le front.

Si vous avez un ami dans les tranchées, vous n'avez pas à vous demander quoi lui envoyer pour lui faire plaisir. Voyez à ce que chaque coli renferme quelques tablettes ou un paquet ou deux de ***Wrigley,*** la délicieuse gomme à mâcher.

Ayez en toujours à votre portée. Elle conserve les dents, parfume l'haleine, aiguise l'appétit et facilite la digestion.

Fabriquée au Canada

Hermétiquement cachetée
Se conserve très bien

Trois délicieuses saveurs

F 7

Mâchez-en après chaque repas

La Saveur Dure

REPRÉSENTATIONS CONTINUES DE 1 H. P. M.
St. Denis
Le Temple de l'Art Silencieux

L'attraction la plus sensationnelle de l'année
"REDEMPTION"
avec
EVELYN NESBITT et son fils
RUSSELL THAW
Aujourd'hui, à 1, 3, 5, 7 et 9 heures p. m., et tous les jours cette semaine
Incomparable orchestre symphonique. Matinée 10 sous.
SOIR : Orchestre, 25 sous; balcon, 10 sous, 15 sous. Sièges de baignoire, 35 sous.
DIMANCHE PROCHAIN: MADGE KENNEDY, dans "BABY MINE"

CANADIAN PACIFIC

UN CHANGEMENT D'HORAIRE
pour l'automne et l'hiver 1917-1918
sera effectué
DIMANCHE, LE 30 SEPTEMBRE 1917
Pour renseignements, s'adresser aux agents des billets
BUREAUX DES BILLETS: 141-143, St-Jacques
Tel. Bell, Main 8125
Hotel Windsor, Gares Place Viger et du Pied de la Rue Windsor

TETRAULT SHOE MFG. CO., LIMITED

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 28e jour d'août 1917, constituant en corporation Arthur Vallée, conseil du Roi, Louis Heyman, secrétaire, Adolphe Chouinard, avocat, et Charles Holdstock, jeune, et Jean Victor Cartier, étudiants en droit, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes : —

(a) Exercer et pratiquer dans toutes leurs spécialités le commerce et l'industrie de fabricants et marchands de chaussures, commerçants de cuir et manufacturiers, mégissiers, tanneurs, marchands de cuir et peaux, et autres matériaux, manufacturiers et commerçants d'articles en caoutchouc et exercer toute industrie et faire toutes les opérations y relatives ; exercer d'une manière générale l'industrie de tanneurs, et acheter, vendre et faire le commerce de tous les produits et de la matière première s'y rattachant; et faire les opérations de manufacturiers et importateurs, exportateurs et marchands de chaussures de tous genres ainsi que toutes les autres marchandises reliées au dit commerce ou s'y rattachant de quelque manière ;

(b) Manufacturer des chaussures en cuir et en caoutchouc de toutes sortes, et fabriquer, acheter, importer, vendre et faire le commerce de cuir, caoutchouc et de tous leurs produits et toutes les marchandises, ingrédients et composés reliés au dit commerce ou s'y rattachant de quelque manière ; acheter, vendre et faire le commerce de peaux crues et mégissées ;

(c) Manufacturer, acheter, vendre, louer, importer, exporter et faire le commerce de machineries de tous genres reliées ou se rattachant à la fabrication des chaussures, caoutchoucs, semelles, formes et toutes sortes de chaussures en cuir, en caoutchouc, en feutre et en drap ;

(d) Manufacturer, acheter, vendre, importer, exporter et faire le commerce de toutes sortes de cirages, vernis, attaches et autres articles s'y rattachant ;

(e) Acquérir par achat, concession, échange ou autre titre légal, et construire, ériger, mettre en service, entretenir et gérer toutes les fabriques, ateliers, magasins, dépôts, ateliers de construction de machines, rotondes et autres structures et bâtiments nécessaires à son industrie, ainsi que tous les autres biens meubles et immeubles nécessaires et utiles pour atteindre les fins de la compagnie ou l'une d'entre elles, et les louer, les vendre et en disposer ;

(f) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou licencier par droits régaliens ou autrement, acquérir, détenir, posséder, utiliser, exploiter, introduire, vendre, céder ou autrement disposer de toutes marques de fabrique, marques de commerce, brevets d'invention, améliorations et procédés enregistrés ou autrement, utiles à l'industrie de la compagnie, et les employer, exercer, développer, en octroyer des licences ou autrement faire valoir aucune telles marques de fabrique, marques de commerce, inventions, licences, procédés et choses de même nature ou tous autres droits ou propriétés ;

(g) Exercer toute industrie, manufacturière ou autre, pouvant être exercée en rapport avec les fins de la compagnie ou pouvant lui être avantageuse ou profitable ;

(h) Développer et exploiter tout pouvoir ou pouvoirs d'eau, produire et accumuler de l'électricité et de la force motrice électrique ou autres énergies semblables pour la production de la lumière, de la chaleur et de la force motrice pour les fins de la compagnie, avec pouvoir de vendre ou autrement disposer d'aucun excédent non requis et le fournir pour des fins d'éclairage, de chauffage et de force motrice à aucune personne ou corporation à tels termes qui pourront être convenus, pourvu que les pouvoirs ci-dessus, quand ils seront exercés en dehors de la propriété de la compagnie, soient sujets à toutes les lois et aux règlements provinciaux et municipaux les concernant ;

(i) Conclure des arrangements avec aucune autorité, gouvernement municipal, local ou autres qui seront de nature à atteindre les objets de la compagnie ou aucun d'eux, et obtenir de ces gouvernements ou autorités tous les droits, privilèges, concessions que la compagnie jugera convenable d'obtenir, et exécuter ou exercer et se conformer à tous tels arrangements, droits, privilèges et concessions ;

(j) Emettre et répartir des actions libérées du capital-actions de la compagnie en paiement total et partiel d'aucune propriété foncière, personnelle, mobilière, immobilière ou mixte et de tous droits et concessions achetés ou acquis par la compagnie ;

(k) Nonobstant les dispositions de l'article 44 de la "Loi des compagnies", acheter, acquérir, posséder, détenir, vendre, réémettre les actions, débentures, obligations et autres valeurs d'aucune compagnie ou corporation, et les payer totalement ou partiellement en espèces, actions, obligations, débentures ou autres valeurs de la compagnie, et garantir le paiement du principal ou des dividendes et intérêts de telles actions, obligations, débentures ou autres valeurs; gérer, exploiter et conduire comme gérant la propriété, les franchises, entreprises et affaires d'aucune corporation dont aucune des actions, obligations, débentures ou autres valeurs sont détenues par la compagnie pour telle compensation qui sera jugée raisonnable et convenable ;

(l) Se consolider ou s'amalgamer avec aucune autre compagnie ayant en tout ou en partie des objets similaires à ceux de la compagnie ; acquérir par achat, location ou autrement les biens, franchises, entreprises et affaires d'aucune telle corporation, et en assumer le passif ; les payer totalement ou partiellement en espèces, actions, obligations ou autres valeurs de la compagnie ;

(m) Promouvoir ou aider à promouvoir et devenir actionnaire d'aucune compagnie subsidiaire, alliée ou autres ayant pour ses objets d'exercer une industrie en tout ou en partie similaire à celle de cette compagnie ; conclure des arrangements pour le partage des profits, l'union des intérêts, les risques communs, les concessions réciproques ou autre avec telle personne ou compagnie, et nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi, prendre ou autrement acquérir les actions et valeurs d'aucune telle compagnie, et les payer en totalité ou partiellement en espèces, actions, obligations ou autres valeurs de la compagnie ou les détenir, vendre, réémettre, avec ou sans garantie du principal, intérêts et dividendes, ou autrement en disposer ;

(n) Acquérir l'achalandage, propriété, droits et biens, et assumer les engagements d'aucune personne, maison ou compagnie endettée à la compagnie ou faisant des affaires semblables à celles faites par la compagnie, les payer en espèces ou en valeurs de la compagnie ou autrement ;

(o) Vendre, louer ou autrement disposer de tout ou partie de la propriété, des biens, franchises, entreprises de la compagnie, pour telle compensation que la compagnie jugera convenable et en particulier pour des actions, débentures, obligations et autres valeurs d'aucune autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de la compagnie, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi ;

(p) Acheter, louer ou autrement acquérir et détenir, exercer, jouir d'aucune propriété, franchises, achalandage, droits, pouvoirs et privilèges, détenus par ou en jouissance d'aucune personne ou maison, ou d'aucune compagnie ou compagnies exerçant ou formées pour exercer une industrie similaire en tout ou en partie à celle que cette compagnie est autorisée d'exercer en son nom propre ou au nom d'aucune telle personne, maison ou compagnie, et payer telle propriété, franchise, achalandage, droits, pouvoirs et privilèges totalement ou partiellement en espèces ou totalement ou partiellement en actions libérées de la compagnie ou autrement et assumer les engagements d'aucune telle personne, maison ou compagnie ;

(q) Prêter des deniers aux clients ou autres personnes faisant des affaires avec la compagnie et garantir l'exécution de contrats pour toutes telles personnes ;

(r) Accepter en paiement de toute dette due à la compagnie du stock, des actions, obligations, débentures ou autres valeurs d'aucune compagnie ;

(s) Distribuer en espèces ou autrement, comme il pourra en être résolu, aucun des biens de la compagnie parmi ses membres et en particulier les actions, obligations, débentures ou autres valeurs d'aucune autre compagnie qui pourra assumer tout ou partie de l'actif ou du passif de la compagnie ;

(t) Placer et disposer des fonds de la compagnie non immédiatement requis en telles valeurs et de telle manière qui pourra en être déterminée de temps en temps ;

(u) Aider de toute manière toute corporation dont les actions du capital-actions, obligations ou autres engagements sont détenus ou garantis d'aucune manière par cette compagnie, faire tous actes ou choses pour préserver, protéger, améliorer ou augmenter la valeur d'aucune telles actions du capital-actions, obligations ou autres engagements, faire aucun et tous actes et choses tendant à faire augmenter la valeur d'aucune des propriétés détenues et contrôlées par cette compagnie ;

(v) Rémunérer en deniers comptants ou en actions, obligations ou de toute manière toute personne ou personnes, corporation ou corporations pour services rendus ou à rendre en plaçant ou en aidant au placement ou en garantissant le placement d'aucune action du capital-actions de la compagnie ou relativement à la formation ou à la promotion de la compagnie ou la conduite de ses affaires ;

(w) Faire toutes les choses nécessaires, convenables ou propres à l'accomplissement d'aucune des propriétés ou pour atteindre l'un ou plusieurs des objets ci-dessus énumérés ou qui pourraient paraître nécessaires à une époque quelconque, pour la protection et le bénéfice de la corporation, soit comme détenteurs, soit comme intéressés dans toute propriété ou autrement ;

(x) Tout pouvoir accordé dans un paragraphe quelconque des présentes ne sera ni limité, ni restreint par induction ou déduction des termes de tout autre paragraphe que ce soit.

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "Tetrault Shoe Mfg. Co., Limited", avec un capital-actions d'un million de dollars, divisé en 10,000 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 31e jour d'août 1917.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHE DES VIVRES

LE SEUL CHANGEMENT QUI S'EST PRODUIT, HIER, EST UNE DIMINUTION DES PRIX DES PATATES. — LES PRIX RESTENT FERMES POUR TOUS LES AUTRES PRODUITS.

Pour les oeufs, le fromage, le beurre, le miel, les produits de l'érable, les fèves, les viandes fumées, la farine, le marché est ferme et les prix n'ont pas varié. Le seul changement qui s'est effectué est une légère diminution du prix des patates, à $1.50 et $1.60 le sac.

Nous jugeons inutile de reproduire aujourd'hui le tableau que nous donnions hier. Les seuls changements qu'on puisse noter sont sur le nombre des arrivages. Nous donnons ci-dessous le rapport de quelques enchères du beurre et du fromage.

Sterling, Ont., 20. — A l'enchère tenue aujourd'hui, 585 boites de fromages ont été offertes et vendues à 21 sous 1-4 la livre.

Kingston, Ont., 20. — A l'enchère tenue aujourd'hui, 631 boites de blanc et 110 de coloré ont été offertes. 413 ont été vendues à 21 sous 1-16 la livre.

Madoc, Ont., 20. — 775 boites de fromage ont été offertes, aujourd'hui et toutes ont été vendues à 21 sous 1-4 la livre.

Campbellford, Ont., 20. — A l'enchère du fromage, aujourd'hui, 600 boites de blanc ont été offertes et vendues au prix de 21 sosus 5-16 la livre.

PATATES.

Les arrivages de patates, hier, ont été de 1,581 sacs. Le ton du marché était plus faible et les prix ont diminué de 5 et 10 sous par sac pour des lots de wagons entiers et de 15 sous pour des lots moindres, prix aux magasins. Les prix étaient de $1.60 par sac de 80 livres pris aux magasins et de $1.50 par sac de 90 livres pris aux wagons. On s'attend à ce qu'une nouvelle baisse se produise bientôt.

LES GRAINS A CHICAGO

Cours fournis par la maison McDougall et Cowans:

	Cours d'ouverture	Cours à midi
Maïs—		
Décembre . .	118 1-2	112 3-4
Mai	115 3-8	115 1-2
Avoine—		
Septembre . .	60 1-4	60 1-8
Décembre . .	58 1-4	58 1-4
Mai	61 1-4	61 1-8

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par MM. Bruneau et Dupuis, courtiers, rue Saint-François-Xavier, Nos 95 et 97, Montréal.

Valeurs	Ouverture	Midi	Valeurs	Ouverture	Midi
AllisCh.oc.	24¼	24½	Int.Mari. pr	80¼	85⅝
Alli. Ch.pr.	.....	.....	Int. Nickel.	24	23⅝
Amalgar Sc.	.....	.....	Int. Paper.	31	31
Am. Sug.	80	86	Int.Ra.Tr.	.....	.....
Am. Can	42¾	42⅝	Lehigh Val.	64¼	64¼
Am.Car&Fo.	71½	71	Max. Moto.	33⅜	33¾
Am. Loco.	62	61¾	Mex.Petro.	97¼	96½
Am. Smelt.	99	98¼	Miss.Pacif.	.....	.....
Am.s. Fou.	.....	.....	N.Y. N.H.	26⅝	24⅝
Anacon.M.	73½	72¾	North.Pac.	101	100¾
Atch.sen	90¾	90½	Peansylva.	52	52
Bald. Loco.	63	61½	Press. St.C.	.....	.....
Balt.&Ohio	67¼	66	Reading	83½	83¾
Beth. Steel.	86¾	86½	Republi. Ir.	84	82¾
Brookl Ra.	.....	.....	Roc.Isl.or.	.....	.....
Can. Pacif.	150½	147½	Rubb. U.S.	60	59½
Cent. Leath	86	84¼	Shattuck Ar	.....	.....
Colo. F.&I.	.....	.....	South. Pac.	91¾	91¾
Corn Prod.	27¾	27⅝	Sout. Rail.	27	27⅝
Cruci.Steel	74¾	73½	St.Paul	58¼	51⅝
Eriepr. Nol	41½	31½	Third Ave.	.....	.....
Eriepr.No2	.....	.....	Union Pac.	124⅜	138⅛
Erie Ordin.	23⅜	21⅜	U.S. Ste.or.	111	110⅝
Gr. Nor. Or.	84⅜	84⅝	U.S.Steelp.	.....	.....
Insp. Copp.	54	52	UtahCeppe	98¼	95¾
Int.Mari.or.	28⅜	28¾	Westinghou	46¾	45

BOURSE DES MINES

Cours fournis par la maison Bryant, Dunn and Co., rue Saint-François-Xavier, No 86, Montréal.

	Offre.	Demande.
Adanac	18¾	20
Apex	08½	08¾
Bailey	07	07½
Beaver	40	42
Boston Creek	..	40
Buffalo	95	115
Chamb. Fer.	15	15½
Coniagas	380	395
Crown Res.	27	29
Davidson	..	41
Dome Ext.	14	15
Dome Lake	15	16
Dome Mines	950	990
Foster	04	04½
Gifford	04⅜	04⅝
Gold Reef	01½	02
Gould	..	⅜
Great Nor.	07	07½
Hargraves	14½	15
Hollinger	500	520
Inspiration	..	05
Kenabeek Cons.	32½	34
Kerr Lake	565	580
Kirk Lake	50	52
LaRose	..	58
Lorrain	..	09
McIntyre	150	151
McKinley Dar	70	72
Moneta	08½	09
Newray	76	80
Nipissing	925	940
Ophir	12½	13
Pete Lake	11½	11¾
Plenarium	70	76
Porc Crown	41	43
Porc Gold	..	01¾
Port Imp.	02¾	03
Porc Tisdale	01⅝	01⅞
Porc Vipond	26	28
Pres E Dome	04¼	04¾
Schumacher	58	62
Shamrock	..	16
Silver Leaf	01½	02
Teck Hughes	47	49
Temisk	34½	35
Thomp-Krist	05¼	06
Trethewey	14	15
Vac. Oil and Gas	08	09
West Dome Con	17	18
Wettlaufer	..	08

ARTHUR BRUNEAU,
Membre, Bourse de Montréal
BRUNEAU & DUPUIS
COURTIERS
Bureau de Montréal,
97 ET 99 S.-FRANCOIS-XAVIER
Succursales : QUEBEC et SOREL
Fil direct avec
POST & FLAGG, New-York

ÇA ET LÀ

Le gouvernement des Etats-Unis a fixé, hier, le prix du cuivre à 23 sous 1-2 la livre, environ trois sous en-dessous du prix du marché. Ce prix a été fixé après une entente entre le gouvernement et les principaux producteurs de cuivre, pour une période de quatre mois.

Les ventes au gouvernement, au public et aux Alliés se feront à ce prix, f.a.b. New-York et les producteurs s'engagent à ne pas réduire les salaires de leurs ouvriers, à ne pas réduire leur production et à empêcher que le cuivre tombe entre les mains des spéculateurs.

Bien que ce prix ait été fixé à la suite d'une entente entre le gouvernement et les producteurs, on annonce officiellement que le gouvernement pourra s'emparer des mines et des usines des producteurs qui refuseraient de se conformer à l'entente conclue et au prix fixé.

Ce prix de 23 sous 1-2 est sujet à revision après quatre mois. Le prochain prix qui sera fixé maintenant sera celui de l'acier. Des intéressés, prenant pour base le prix fixé pour le cuivre, croient que le gouvernement ne fixera pas un prix inférieur à $68 la tonne pour l'acier.

* * *

Un des résultats de la pose de la travée centrale du pont de Québec sera la distribution d'un dividende en actions aux actionnaires de la Dominion Bridge qui était intéressée dans cette entreprise.

La St. Lawrence Bridge Co. qui avait été formée par la Dominion Bridge de concert avec du capital américain, dans le but défini de construire le pont de Québec, avait, présume-t-on, il y a un an, un bénéfice de 3 à 4,000,000 de dollars. On ne saura pas avant quelque temps jusqu'à quel point ces prévisions sont justes. L'an dernier, la St. Lawrence Bridge s'engageait dans le travail de munitions et les résultats seraient si satisfaisant que la perte de $800,000 subie l'an dernier par la deuxième catastrophe du pont de Québec, serait maintenant couverte par les bénéfices réalisés dans les munitions. On ne sait pas encore si la St. Lawrence Bridge disparaîtra ou si elle demeurera comme une des filiales de la Dominion Bridge.

* * *

M. A. W. McLimont, un des meilleurs experts d'Amérique dans les choses du chemin de fer, vient d'accepter la gérance générale du Winnipeg Electric Railway Co. M. McLimont est un Canadien, natif de Québec.

* * *

La réunion annuelle des actionnaires de la Canadian Locomotive Works a eu lieu hier, à Kingston. L'ancien conseil d'administration a été réélu. Après l'assemblée il y eut une assemblée des directeurs qui créèrent la nouvelle fonction de président du conseil d'administration. M. Aemilius Jarvis fut nommé à cette position. M. J. J. Harty fut choisi comme président et M. F. W. Wallace comme vice-président.

WALL STREET

Le marché s'est raffermi à l'ouverture ce matin dirigé par les valeurs du cuivre. L'annonce qu'à la suite d'une entente entre le gouvernement et les intéressés le prix du cuivre avait été fixé à 23 sous ½ la livre a fait disparaître bien des appréhensions. Beaucoup de gens s'attendaient à voir imposer une réduction déraisonnable du prix du cuivre. La nouvelle rendue publique hier a réagi non seulement sur les valeurs du cuivre mais encore sur toutes les autres valeurs. Dans plusieurs cas on a ou noté des gains d'un à deux points. La réaction n'a pas été longue cependant pour certaines valeurs. L'*Utah Copper* a perdu presqu'aussitôt son gain de deux points et le Pacifique-Canadien s'est vendu deux points en dessous de son prix de clôture, hier.

EXPLOITS DE LA SOLDATESQUE

DES DELEGUES OUVRIERS SONT MALMENES A OTTAWA.

Ottawa, 21. — Dans un restaurant de la capitale, M. J. Watkinson, délégué de Toronto, au congrès des Métiers et du Travail du Canada, ainsi que deux autres délégués, ont été rudement malmenés par des soldats revenus des tranchées parce-qu'ils n'avaient point voulu définir leur attitude sur la question de la conscription.

LA MATINÉE À LA BOURSE

LE DOMINION BRIDGE, LA SEULE VALEUR ACTIVE SUR LE MARCHE LOCAL, CE MATIN, SUBIT UNE BAISSE DE CINQ POINTS. — LE DETROIT FERME A 111.

L'ouverture a été forte, ce matin, à la Bourse, mais les cours fléchirent un peu après onze heures, et plusieurs valeurs subirent des baisses plus ou moins fortes. Le Dominion Bridge, qui s'était ouvert à 153, est descendu jusqu'à 148. Pendant la première demi-heure, cette valeur fit un premier gain de 3-8 de point et un autre de 5-8, puis elle se mit à redescendre aussi vite qu'elle était montée hier. De 154 elle passa à 153 1-2, puis à 153, 152 3-4, 152 1-2, 152, 151, 150 et 148. Aux cours de baisse, peu d'actions ont changé de mains. Les transactions ont porté sur de petits lots ou des fractions de lots.

Le Steel s'est ouvert à 58 et a perdu un point au cours de la séance. L'Iron s'est ouvert à 62 6-8 et est resté à ce cours. Le Cement s'est vendu 62 et le Steamship 44. Le Détroit est resté ferme à 111. Le Brazil s'est ouvert à 40 1-2, a fluctué un peu et est revenu à son cours d'ouverture. Un lot de Sherwin Williams a fait 49, et un petit lot de Canada Car, 27. Le Shawinigan s'est établi à 118.

OPERATIONS DE LA MATINEE

Cours fournis par la maison Bruneau et Dupuis, courtiers, 95-97, rue Saint-François-Xavier, Montréal.

Actions ordinaires—

Brazilian: 100 à 40 1-2, 40 à 40 1-2, 50 à 40 1-2, 50 à 40 3-4, 15 à 40 1-2, 50 à 40 1-2.
Can. Steamship: 100 à 44, 10 à 44, 25 à 43 3-4, 25 à 43 3-4, 50 à 43 3-4.
Civic Investment: 50 à 72 3-4.
Détroit: 50 à 111, 25 à 111, 25 à 111, 25 à 111 1-4.
Shawinigan: 15 à 118, 20 à 118.
Toronto Ry.: 5 à 72, 10 à 72, 75 à 71 1-4, 5 à 72.
Brompton: 25 à 47, 30 à 46 3-4.
Canadian Car.: 25 à 27.
Canada Cement: 25 à 62, 50 à 62, 25 à 62, 10 à 62, 10 à 62, 7 à 62 1-2.
Can. Gen. Elec.: 5 à 103.
Con. Smelting: 10 à 27, 10 à 26 3-4, 90 à 26 3-4, 25 à 26 3-4, 10 à 27.
Dom. Bridge: 50 à 153, 25 à 153, 25 à 153, 25 à 153, 70 à 153 3-8, 25 à 153 3-8, 25 à 153 1-2, 25 à 153 1-2, 25 à 153 1-2, 10 à 154, 100 à 154, 25 à 153 1-2, 1 à 150, 3 à 150, 25 à 153 1-2, 25 à 153, 15 à 153, 10 à 153, 10 à 152 3-4, 25 à 152 1-2, 25 à 152, 10 à 151, 5 à 151, 25 à 150, 10 à 148, 10 à 48, 5 à 148, 5 à 148, 25 à 147, 10 à 147 1-2, 5 à 147 1-2, 10 à 147, 25 à 147, 25 à 147, 25 à 147.
Dom. Steel Corp.: 25 à 62 3-4, 25 à 62 3-4, 10 à 62 3-4, 10 à 62 5-8, 5 à 62 3-4, 25 à 62 5-8, 25 à 62 1-2, 25 à 62 1-2, 5 à 62 1-2.
MacDonald: 25 à 14 3-4.
Sher. Williams: 45 à 59.
Steel Co. of Can.: 25 à 58, 50 à 57 3-4, 75 à 57 3-4, 25 à 57 3-4, 25 à 57 3-4, 10 à 57 3-4, 10 à 57 3-4, 10 à 57 7-8, 225 à 57 5-8, 25 à 57 1-2, 25 à 57 1-2, 25 à 57 1-2, 25 à 57 1-4, 25 à 57 1-4, 10 à 57, 25 à 57 1-4, 10 à 57 1-2, 25 à 57 1-4, 5 à 57 1-2, 10 à 57 1-2, 5 à 57 1-4.
Wayagamack: 5 à 51.

Emprunts de guerre—

Dominion, 1937: $500 à 95 1-4, $5000 à 95 1-8, $1000 à 95 1-8, $5000 à 95, $5000 à 95.
Dominion, 1931: $5000 à 95, $1000 à 95, $2000 à 95, $6000 à 95.

Actions privilégiées—

Canada Cement: 5 à 90 3-4, 15 à 90 3-4, 5 à 95 3-4.
Can. Steamship: 1 à 78 1-2, 10 à 78.

Bons—

Dom. Iron: $5000 à 87, $1000 à 87.
Québec Ry.: $500 à 60.
Steel Co. of Can.: $1000 à 95.

Banques—

Commerce: 2 à 183 1-2, 1 à 183 3-4.
Nova Scotia: 1 à 250.

VENTES D'HIER APRÈS-MIDI

Brazilian—60 à 39¾, 5 à 39½, 10 à 40, 5 à 40.
Can. Steamship—25 à 43.
Can. Steamship Voting Trust—25 à 40.
Civic Invest—10 à 72 7-8.
Detroit—25 à 111¼, 50 à 111, 5 à 111.
Québec Ry.—5 à 18½.
Brompton—50 à 45, 25 à 45, 5 à 45, 25 à 46.
Canadian Car.—25 à 27.
Con. Smelting—5 à 27, 10 à 27, 3 à 27, 25 à 26¾.
Dom. Bridge—25 à 154, 25 à 153¾, 10 à 154, 20 à 153¾, 20 à 153½, 25 à 153½, 10 à 153½, 5 à 153, 10 à 153¼, 25 à 153¼, 10 à 153¼, 25 à 153½, 25 à 153.
Laurentides—50 à 167, 25 à 167, 25 à 167.
Steel Co. of Can.—10 à 57½, 50 à 57⅛, 25 à 57¼, 10 à 57½, 50 à 57½, 25 à 57½, 15 à 57½, 75 à 57½.

OBLIGATIONS

Wayagamack—$4,000 à 81.

BANQUES

Commerce—3 à 185.

EMPRUNTS DE GUERRE

Dominion 1937—$100 à 95⅛, $1,000 à 95⅛.
Dominion 1931—$100 à 95¼, $100 à 95¼.
Dominion 1931—$100 à 95¼, $100 à 95¼.
Dominion 1925—$500 à 97.

JOURNAL SUPPRIMÉ

Stockholm, 21. — Des dépêches de Berlin disent que les autorités allemandes ont supprimé le journal *Germania*, le principal organe du centre catholique, jusqu'à nouvel ordre.

Obligations municipales.

$35,000.00

VILLE DE ST-LEONARD DE PORT-MAURICE

Intérêt 6%

Coupons semestriels: 1ers Mai et Novembre
Payables à la Banque Provinciale du Canada
Echéance: 1942

EN COUPURES DE $1,000

Opinion légale: MM. Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée et Genest

CREDIT CANADIEN INCORPORE
MONTREAL
Tél. Main 1896 : : : : : : : : : Casier postal: 1341
CHS.-ED. ARPIN, Directeur-Gérant

LE PROJET DE GRÈVE REJETÉ

LE CONGRES D'OTTAWA ADOPTE PAR 136 A 106 UNE RESOLUTION RECOMMANDANT L'OBEISSANCE A LA LOI BORDEN. — L'IMMENSE MAJORITE SE PRONONCE CEPENDANT CONTRE LA CONSCRIPTION.

Ottawa, 21. — Après la mise au rancart de 2 ou 3 amendements, à la séance d'hier soir, le Conseil des métiers et du travail a voté finalement par 136 à 106 une résolution, adoptant le rapport du comité exécutif, avec l'amendement du comité sur les rapports des officiers, et définissant l'attitude des ouvriers syndiqués du Canada, sur la question de la conscription.

La résolution rappelle que le Conseil des métiers et du travail s'est déclaré opposé à la conscription, lors du congrès de 1915, à Vancouver, et lors du congrès de l'an dernier, à Toronto. Mais la mesure est maintenant loi et réserve de fortes pénalités à ceux qui s'opposeront au principe de la loi. Tout en maintenant son attitude des années passées à l'égard du service obligatoire, le Conseil "ne croit pas qu'il est juste, patriotique ou dans l'intérêt du mouvement ouvrier de dire ou de faire quelque chose qui puisse empêcher le gouvernement du Canada d'obtenir des résultats qu'il anticipait en levant des renforts pour le corps expéditionnaire canadien, par l'application de la loi. Ce congrès est vigoureusement opposé à tout développement dans la mise en vigueur de la loi, qui tendra à amener l'établissement de la conscription industrielle ou une ingérence dans le mouvement trade-unioniste pour ce qui est de la protection des intérêts des ouvriers syndiqués du Canada."

Quand le président Watters a demandé à tous les adversaires de la conscription de se lever, une demi-douzaine seulement de délégués sont restés assis.

A la reprise du débat sur les résolutions relatives à la conscription, hier matin, M. Farmille a proposé un amendement disant que le Congrès ne peut pas recommander l'obéissance à la loi de conscription, et qu'aucun appui ne serait donné au principe de la conscription, tant que la conscription de la richesse n'aura pas été établie. Expliquant sa mesure, M. Farmille a déclaré: "Votre comité a pratiquement recommandé l'obéissance à la loi. Nous disons que nous ne pouvons pas recommander l'obéissance à la loi, dans les circonstances actuelles."

M. Narcisse Arcand, appuyé par M. Arthur Martel, tous deux de Montréal, a alors proposé un amendement disant que les lois passées par un gouvernement dûment élu doivent être observées, sans quoi la démocratie dégénérerait en anarchie, mais que le Conseil ne voit pas de raison de retirer ou de contredire les vues exprimées aux congrès de 1915 et de 1916.

L'amendement préconisait ensuite un pétitionnement pour demander au gouvernement d'ajourner l'application de la loi jusqu'après les élections, et recommandait à tous les corps affiliés de s'efforcer d'obtenir de tous les candidats l'engagement de voter en faveur du rappel de la loi.

Le délégué Cassidy (de Montréal) — "Je voterai en faveur de l'amendement Farmille. Je suis contre le rapport du comité exécutif, parce qu'il est faible. Si l'amendement est voté, cela sauvera beaucoup de temps qui serait autrement employé en discussion. Au sujet de la légalité de la mesure du gouvernement, permettez-moi de dire que le gouvernement dépend sur la force. Ce bill ne fera aucun bien s'il n'est pas mis en vigueur. Ce ne sera pas la première fois dans l'histoire que la populace aura régné. Si le gouvernement veut nous traiter comme une populace (et c'est précisément ce qu'il fait), il faut que la populace règne". Le délégué Murphy, d'Ottawa, a fait une profession de foi loyaliste, disant qu'il préfère M. Lloyd George à Bethmann-Hollweg, et le roi Georges à l'empereur Guillaume II. M. Hardy, délégué de Nelson, a rappelé que tous les congressistes ont applaudi M. Winston, l'autre jour, quand il a déclaré que les mineurs des Galles ont sauvé l'âme du trade-unionisme en Angleterre, et cependant les mineurs l'ont fait en défiant la loi.

"BANDITS SALARIES"

Le délégué Knight, d'Edmonton, a déclaré: "Je suis entièrement opposé au rapport du comité. Je suis opposé à toute forme de conscription." L'orateur a ensuite fait allusion à une assemblée à laquelle il a assisté et que des soldats ont dispersée. Il a appelé ces soldats des "bandits salariés". Un autre délégué de Toronto lui ayant demandé à qui cette appellation s'adressait, M. Knight a répondu que cette expression ne désigne pas les soldats de retour du front, comme corps, mais que dans l'incident en question, elle est parfaitement justifiée. Le président, M. Watters, a affirmé qu'on ne peut désigner les soldats de retour, en général, comme des "bandits salariés", mais que d'autres ne peuvent être désignés que par ces mots.

M. Martel a dit qu'il est inutile de perdre son temps en de longs débats. Le seul moyen convenable pour les ouvriers d'indiquer leur attitude, clairement, c'est de déclarer la grève générale. M. Lespérance, délégué montréalais, a différé d'opinion avec M. Martel, disant que celui-ci n'a pas été envoyé par son union pour déclarer une grève générale ou pour parler en faveur de ce projet. M. Martel a répondu que son union s'est prononcée en faveur de la grève générale.

M. Gustave Francq, secrétaire du Conseil des métiers et du travail de Montréal, a reçu des brocards pour s'être prononcé fortement en faveur de la conscription. "Je suis en faveur de la conscription des hommes et de la conscription de la richesse, a-t-il dit d'une voix claironnante. La plupart des délégués affirment maintenant qu'ils sont opposés à la conscription des hommes parce qu'aucune mesure n'a été prise pour conscrire la richesse. S'ils avaient un peu de bien, ils ne seraient pas si empressés à parler de le conscrire. Ils parlent ensuite de la perte de leurs libertés. Cela se peut, mais voyez ce qui est arrivé, en août 1914, quand toutes les libertés du peuple belge ont été enlevées et quand 65,000 personnes ont été tuées dans les cinq semaines suivantes. Et vous, au Canada, vous viviez en paix et parfaitement heureux. La conscription est le seul juste moyen d'en sortir ; voilà pourquoi je l'approuve. Mais il nous faut livrer les combats de la démocratie contre l'autocratie. Sous le régime du volontariat, qui s'enrôlait ? Les fils des riches ? Oui, quand ils avaient des commissions. L'ouvrier qui s'enrôlait était souvent un chômeur. Il fallait trouver un moyen de faire vivre la famille. L'enrôlement volontaire était tout de travers. Il n'atteignait pas l'homme qui aurait dû partir, et voilà pourquoi je prends cette attitude. On parle de plusieurs moyens à prendre pour s'opposer à la mise en vigueur de la conscription. Je vous dis ceci : quand une loi est adoptée, observez-la."

M. Watkinson a déclaré qu'il lui répugne de croire que la classe ouvrière ne peut pas faire abroger une loi inscrite dans les statuts.

M. Arcand s'est prononcé très vigoureusement contre la conscription et en cela son opinion est partagée par tous les ouvriers syndiqués.

Dans un discours passionné, M. Cassidy a proposé un amendement suggérant au conseil de demander le rappel immédiat de la loi. M. Cassidy a déclaré qu'il aime mieux être un lâche intelligent qu'un héros qui servira d'engrais", et qu'il sera fusillé par le peloton d'exécution "avant d'être forcé à prendre les armes".

Le délégué Farmille a déclaré qu'à son sens, les ouvriers sont trop apathiques pour prendre une décision telle que suggérée, à moins qu'ils ne sentent que cette apathie puisse être dissipée par des hommes tels que Cassidy, Knight et autres. Les ouvriers peuvent agir paisiblement dans leurs divers groupements, et jeter en terre la bonne semence de l'action. Puis quand le moment sera venu, ils pourront adopter une politique définie, sachant qu'elle sera appuyée par toutes les associations ouvrières.

M. Bruce, de Toronto, a proposé de remplacer tous les amendements débattus par l'amendement suivant: "Que ce congrès préconise l'abrogation immédiate de la loi de conscription et travaille dans ce sens. Il a affirmé que la conscription est contraire au principe de la démocratie et que le militarisme fait partie du système capitaliste.

M. Draper, secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail, a été le premier orateur de la soirée. Il a déclaré qu'il a consulté des avocats, et que ceux-ci l'ont informé que le conseil ne peut pas recommander des protestations contre la loi, et que les membres qui s'opposent à la loi peuvent être arrêtés. Il a affirmé que vu cela, il ne peut voter en faveur des amendements préconisant le rappel de la loi. M. Arcand est intervenu en disant qu'il a consulté un avocat lui aussi, et qu'il a appris qu'un sujet britannique a le droit de demander l'abrogation d'une loi. M. McLaughlin, d'Ottawa, a ajouté que plusieurs ministres ont déclaré qu'il est permis de critiquer la loi et de demander le rappel d'une loi quelconque.

Une motion en faveur de la grève générale est rejetée au conseil de Montréal

Sous la présidence du commissaire Joseph Ainey les membres du Conseil des métiers et du travail de Montréal ont vivement discuté la question des vivres et protesté avec non moins d'énergie contre la loi du service obligatoire. Animés du même esprit que leurs frères, réunis en congrès général à Ottawa, les membres leur ont envoyé un message de sympathie tout en leur manifestant leur extrême désir de les voir protester "contre la mesure autocratique du gouvernement Borden, en ce qui concerne la conscription".

Cette motion, présentée par M. Michel Buhay, fut adoptée unanimement, à l'exception de trois voix dissidentes, après que le président eut déclaré hors d'ordre une autre motion, d'un caractère plus sérieux, favorisant une grève générale comme moyen énergique de protestation contre la loi de conscription.

Le délégué Lacombe s'insurgea contre la décision du président, parce que la conscription soulevait une question d'un intérêt vital chez les ouvriers, et que le projet de faire une grève générale devrait être accepté par l'assemblée, puis soumis, par dépêche spéciale, au congrès des ouvriers, à Ottawa.

En réponse, le commissaire Ainey argua que le conseil ne pouvait, selon sa constitution, adopter un semblable projet, comme protestation contre la conscription ; de plus, le conseil exécutif ne s'était point prononcé sur la question, et toute motion de ce genre doit lui être soumise avant d'être définitivement adoptée. M. Ainey a considéré que les membres agiraient contre leurs intérêts en adoptant une résolution de cette importance, quand les principaux officiers se trouvent absents, s'occupant de les représenter au congrès d'Ottawa.

Mise aux voix, la décision de M. Ainey l'emporta par trois voix, 20 contre 17.

Les membres passèrent alors à la question des vivres. Un délégué proposa d'écrire à M. Hanna, le contrôleur des vivres à Ottawa, pour lui demander s'il avait l'intention de réglementer les prix de la farine et du lait ; plusieurs membres trouvèrent la motion un peu restrictive et l'on adopta définitivement une résolution demandant à M. Hanna ce qu'il avait fait jusqu'ici pour régulariser le prix des denrées alimentaires de première nécessité.

Au cours de la discussion, le délégué Maguire prétendit que c'était bien inutile de protester auprès de M. Hanna. "Après la prorogation du parlement, les capitalistes eux-mêmes vont baisser les prix de tous ces produits afin de jeter de la poudre aux yeux et de convaincre le peuple de ramener le gouvernement conservateur au pouvoir." Puis M. Maguire remarqua que le Canada était sur le point de subir une crise des vivres, lorsque M. Borden présenta sa loi de conscription, afin de l'éviter ou du moins de la retarder. "Vous n'obtiendrez rien, dit-il, du gouvernement conservateur tant qu'il n'y aura point de sang versé."

Les membres prirent connaissance d'une offre d'un cultivateur de Lisgar Station, qui leur promet du lait, du beurre, de la crème et du fromage à des prix beaucoup moins élevés que ceux du marché actuel. La chose a été référée au comité exécutif.

LE PONT DE QUEBEC

Ne manquez pas de venir voir la vue du Pont de Québec, lundi, mardi, mercredi, au cinéma PASSE-TEMPS. Cette vue montrant le pont complètement fini.

R.

ECOLE DE PIANO PARIS-MONTREAL
Préparatoire au Professorat et à la Virtuosité
LEÇONS. — AUDITIONS. — EXAMENS. — DIPLOMES
Pour renseignements, s'adresser à la directrice
MADEMOISELLE VICTORIA CARTIER — Officier de l'Instruction Publique de France
22 Sherbrooke Ouest, Montréal. Tél. Est 578.

TRIBUNAUX CIVILS

MAISONNEUVE DEVRA PAYER

LA COUR D'APPEL MAINTIENT LA POURSUITE EN RECLAMATION DE LA CIE ELDER-EBANO, INTENTEE CONTRE LA VILLE DE MAISONNEUVE, POUR RUPTURE DE CONTRAT.

En vertu d'un contrat que la ville de Maisonneuve a volontairement consenti, la compagnie d'asphalte Elder-Elbano a gagné son point en cour d'Appel, dans une cause en réclamation de dommages, qui trainait depuis plusieurs mois devant les tribunaux. Les juges de la cour d'Appel, à l'exception du juge Pelletier, dissident, ont obligé la ville de Maisonneuve, à payer la somme de $25,358 pour rupture de contrat.

En l'année 1915, la ville de Maisonneuve s'engagea à se procurer l'asphalte dont elle avait besoin de la Cie Elder-Elbano, et cela pour tous les travaux de voirie exécutés en 1915. Par la suite, un arrangement spécial fut conclu, accordant une extension du contrat sans spécifier aucune limite de temps. Mais dans l'intervalle, la ville acheta de l'asphalte ailleurs, et la compagnie, se croyant lésée dans ses droits réclama des dommages évalués sur la marge des profits qu'elle aurait réalisés si la ville avait acheté d'elle la quantité d'asphalte en question.

La compagnie intenta alors une poursuite de $44,59.33 contre la ville de Maisonneuve; le juge Lafontaine, après avoir entendu la cause, débouta l'action de la compagnie, en déclarant que le contrat en question, contraire à la liberté naturelle dont doivent jouir l'acheteur et le vendeur, constitue une aliénation de l'ordre public; en outre cet arrangement qui liait indéfiniment un corps public à une compagnie pour l'usage de ses matériaux, crée un monopole déraisonnable et contraire à l'ordre public.

Les juges de la cour d'Appel firent une distinction entre le contrat primitif et l'arrangement subséquent accordant une extension illimitée. Si l'on considère la question sous un seul point de vue, comme un contrat unique, il est évident que la compagnie n'a aucune raison de poursuivre en réclamation de dommages, pour une prétendue rupture de contrat; mais les clauses de contrat primitif, comme les termes de l'arrangement intervenu dans la suite, peuvent être exécutées séparément, de sorte que l'arrangement subséquent devenant nul le contrat subsiste quand même.

En conséquence, le tribunal d'appel déclare nul l'arrangement, établissant une extension illimitée du contrat, renverse le jugement de première instance, et accorde à la compagnie requérante des dommages qu'elle évalue à $25,358.

Une demande incidente de la compagnie réclamant $7,000 de dommages contre la ville de Maisonneuve, renvoyée par le juge Lafontaine, fut également rejetée par la Cour d'appel.

LES TIMBRES DE GUERRE

La question des timbres de guerre sur les médicaments brevetés va soulever, au prochain terme de la Cour d'appel, un débat intéressant. Il s'agit d'une poursuite intentée par un officier du ministère des contributions indirectes contre M. Henri P. Fabien, pharmacien, de la ville de Montréal, qui aurait négligé d'apposer un timbre sur une marchandise brevetée que ce même officier aurait achetée, pour lui tendre un piège.

Le 10 septembre 1917, M. Fabien comparaissait devant le juge Lanctôt pour répondre à cette accusation, et comme il ne put nier les faits exposés en cour par l'officier, il fut condamné à payer une amende de $50 et les frais.

M. Fabien interjette maintenant appel de ce jugement, alléguant que le juge Lanctôt n'a pas fait distinction entre un consommateur sérieux qui achète des remèdes brevetés pour s'en servir, et un officier qui les achète pour tendre un piège, et qui n'est pas ainsi considéré comme un consommateur aux termes mêmes de la loi.

A son appui, M. Fabien invoque le jugement de la Cour d'appel de Québec, dans la cause de Patenaude contre Dubé, prononcé le 10 mai 1917, et dans lequel le pharmacien a été libéré de sa condamnation parce que la vente n'avait pas été faite à un consommateur.

LES VERS DE LOZEAU

Il reste encore quelques dizaines d'exemplaires du volume de vers de notre ami Lozeau, paru il y a quelques mois, *Lauriers et feuille d'érable*. Ils se vendent 50 sous l'unité, plus 5 sous pour frais de port. S'adresser au *Devoir* ou a l'auteur, 343, rue Drolet.

VOUS L'AVEZ?

Il y aura des élections générales ces mois-ci, c'est très probable. On y parlera conscription. On y parlera aussi de la cherté de la vie. Vous avez lu, pour vous renseigner à ce sujet, la brochure de M. Georges Pelletier, *Tout est cher... Pourquoi ?* avec préface de M. Edouard Montpetit ? Non ? Il vous est encore possible de vous la procurer, au prix de 25 sous l'unité, frais de port compris. Adressez votre commande à l'auteur, au *Devoir*, avec remise, ou achetez-la dans n'importe quelle bonne librairie de la province. Toutes la vendent.

LES LETTRES DE FADETTE

Le troisième volume des lettres de Fadette se vend, en librairie ou au *Devoir*, 50 sous l'unité, 55 sous par la poste. Avis a ceux qui en ont déjà les deux premières séries.

Voulez-vous savoir ce que vous êtes? Jean Deshayes, le graphologue, vous le dira, si vous lui écrivez aux termes que reproduit le coupon du NATIONALISTE, chaque semaine.

C'est le service qui compte

Nos nombreux clients en sont satisfaits.

Vous le serez vous aussi.

Vos

travaux d'impressions

de la simple carte d'affaires au catalogue le plus volumineux,

Confiez-les à des experts en art typographique.

Nous possédons un atelier complet, pour la production de plaquettes, brochures, livres, etc. Notre personnel est composé d'experts en rédaction, en traduction, en composition. Nos prix sont bas. Estimés fournis gratis sur demande.

L'Imprimerie Populaire (limitée)
Editrice du "Devoir" et du "Nationaliste"
43, RUE SAINT-VINCENT.

DUPUIS FRERES, Limitée. DUPUIS FRERES, Limitée. DUPUIS FRERES, Limitée.

Téléphone: EST 8000

BONNES VALEURS POUR DEMAIN

à nos trois grands rayons d'articles pour hommes

Réparation de bijouterie —Au rayon d'optique.

COMPLETS ET PARDESSUS

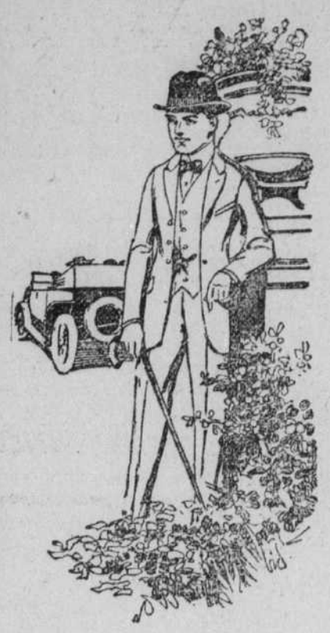

COMPLETS POUR HOMMES ET JEUNES GENS, modèles nouveaux :
En tweed gris mélangé 13.95
En tweed écossais gris 18.95
En tweed worsted anglais gris ou brun 18.95

COMPLETS POUR GARÇONNETS, 8 à 17 ans, genre Norfolk, fantaisie :
En tweed gris mélangé 5.95
En tweed brun mélangé 5.95
En serge marine tout laine 7.50
En tweed carreauté brun 7.50

PARDESSUS DEMI - SAISON, pour garçonnets de 9 à 15 ans, nouveaux modèles, avec ceinture au dos et petits plis. En tweed fantaisie gris, suivant la grandeur 8.00 A 10.00

PARDESSUS DEMI - SAISON, pour hommes et jeunes gens, modèles nouveaux.
Genre Chesterfield. En vécuna noir 12.00
En vécuna gris foncé 18.00

Genre "slip-on" avec ou sans collet de velours.
En tweed fantaisie noir et gris . . . . . 18.00 ET 20.00

Nouveau modèle demi ajusté avec ceinture et plis au dos.
En tweed fantaisie gris 18.00
En tweed fantaisie gris 20.00
En tweed fantaisie brun 18.00

DE 8 HEURES 30 A 9 HEURES 30 A. M.
PANTALONS POUR HOMMES, tweed worsted anglais rayé gris. Valant 3.50, pour 2.65
Pas de commandes par poste ou téléphone

—Au rez-de-chaussée.

Nos trois rayons d'articles pour hommes deviennent populaires

Etes-vous du nombre de ces clients satisfaits ? Pourquoi ne pas le devenir alors ?

Sous-vêtements, chapeaux

CHEMISES NEGLIGEES POUR HOMMES, zéphyr écossais, poignets empesés, genre veston. Pointures 14 à 16½. Prix . . 2.00, 2.50

CHAPEAUX POUR HOMMES, gris, brun, marine, noir, cactus, etc. 3.00

CHAPEAUX FEUTRE DUR, POUR HOMMES, nouvelles formes pour l'automne, en noir seulement. Prix 3.00

CHAPEAUX POUR GARÇONNETS, peluche noire, velours cordé et tweed. Prix 1.00 A 3.00

Bon assortiment de casquettes de tweed pour hommes ou garçonnets. Prix . . . 75 A 2.50

SOUS - VETEMENTS CACHEMIRE, pour hommes, couleur crème. Grandeurs 34 à 42. Prix . . . 2.00

GANTS DE SUEDE GRIS, peau de chien tan, pour hommes . . . . . 1.25 A 2.25

CHAUSSETTES POUR HOMMES, cachemire blanc de qualité extra, tricot uni ou à côtes. Prix . . . . . .50, .75, .85

—Au rez-de-chaussée.

CHAUSSURES

BOTTINES, cuir verni, veau mat ou chevreau dongola, semelle à trépointe Goodyear, bout large ou fuyant, lacées ou boutonnées, pas toutes les pointures dans chaque style, mais toutes les pointures dans le lot. Valant 7.00, pour 3.99

BOTTINES, cuir à grain, huilé, noir, ou tan, pointures 6 à 10, dans le lot, mais pas dans chaque style. Valant 5.50 et 6.00, pour . . 3.89

BOTTINES DE TOILETTE, pour garçonnets, cuir verni, tige en cravanette, bout demi-fuyant. Pointures 11 à 13½. Valant 3.50 et 4.00, pour 2.69

DE 8 HEURES 30 A 9 HEURES 30 A. M.
BOTTINES POUR JEUNES GENS, veau fendu, style lacé, forme large. Pointures 3 à 5. Spécial 2.79
BOTTINES EN VEAU SATIN POUR GARCONNETS, style lacé, forme large, bout rond. Pointures 8 à 13½, pour 1.79
Pas de commandes par poste ou téléphone

—Au rez-de-chaussée.

Ouverture officielle de notre rayon de . . . . FOURRURES

LES FOURRURES AJOUTENT A LA BEAUTE DES MODES D'HIVER

En voyant la collection remarquable de nos fourrures nouvelles: étoles, écharpes, manchons et manteaux, vous vous expliquerez comment cette maison est devenue la plus importante du genre. Les bas prix seront l'attraction principale pour la journée d'ouverture, samedi.

ETOLES EN LAPIN noir et brun. Valeur de 4.00, pour 1.98
ETOLES EN MARMOTTE, derniers styles. Val. 11.50, pour 7.98
MANCHONS EN MARMOTTE, genre baril. Val. 10.00, pour 6.98
ETOLES EN LOUP NOIR DE MANDCHOURIE. Val. 10.00, pour 7.49
MANCHONS EN LOUP NOIR DE MANDCHOURIE. Val. 10.00, pour 7.49
ETOLES EN LOUP NATUREL, forme animal. Valant 13.50, pour 9.98
MANCHONS EN LOUP NATUREL. Valant 13.50, pour 9.98
MANCHONS EN MARTRE D'ALASKA, forme gros baril. Valant 40.00, pour 29.50

ETOLES EN MARTRE D'ALASKA, nouveau style. Valant 27.50, pour 19.98

Nous faisons la réparation de fourrure.

MANTEAUX

MANTEAUX EN SEAL ELECTRIQUE, effet large Val. 135.00, pour . . 92.50
MANTEAUX EN SEAL D'HUDSON, collet et poignets garnis d'opossum. Val. 145.00, pour . 115.00
MANTEAUX EN SEAL D'HUDSON, collet, poignets et bas garnis d'Alaska. Val. 240.00, pour . 198.00
MANTEAUX EN MOUTON DE PERSE, garnis d'Alaska. Valant 325.00, pour . . . 249.00

—Au premier.

Ne manquez pas votre chance

Un achat de $20,000 de chaussures échantillons et lots désassortis des meilleurs manufacturiers de la province en vente demain, à très bon marché. C'est une des meilleures occasions de la saison. Prenez-en avantage.

BOTTINES POUR DAMES, cuir verni, chevreau ou veau mat, semelle à trépointe Goodyear, à couture Mackay ou tournée à la main, empeigne longue ou courte, tige de drap ou cuir mat, toutes pointures dans le lot. Valant jusqu'à 7.00 la paire, pour 2.79

ESCARPINS OU COLONIAL, cuir verni ou chevreau, toutes formes et pointures dans le lot. Valant jusqu'à 5.00, pour écouler à 1.29

BOTTINES POUR DAMES, noir et brun avec tige en drap canari, gris ou brun. Valant jusqu'à 10.00 la paire, pour 5.97

DE 8 HEURES 30 A 9 HEURES 30 A. M.
PANTOUFLES DE FEUTRE pour DAMES, noir seulement, semelle flexible. Pointures 3 à 7. Valant 1.50, pour 98
PANTOUFLES JULIETTE POUR DAMES, en gris, rouge ou brun, semelle flexible, talon de cuir, pointures 3 à 7. Valant 2.25, pour 1.48
Pas de commandes par poste ou téléphone

—Au premier.

Grande vente de costumes, manteaux nouveaux pour l'automne

L'assortiment est si grand et si complet que presque tous les styles fashionables sont représentés.

COSTUMES DE 18.00, POUR 12.98

COSTUMES DE SERGE ET GABARDINE, styles demi-ajustés, avec ceinture et grand collet. En noir, marine, brun. Toutes grandeurs. Samedi 12.98

COSTUMES DE 27.50 POUR 19.98

Ces costumes sont faits de serge, cheviote, vécuna, bonne coupe tailleur, joliment garnis. Toutes couleurs. Samedi . . 19.98

COSTUMES DE 32.50 POUR 24.75

Beau choix des derniers modèles de costumes en gabardine, tweed, cheviote et popeline, garnitures nouveau genre. En marine, noir, brun, vert et gris. Doublure de satin. Samedi 24.75

MANTEAUX D'AUTOMNE ET D'HIVER

Des centaines de styles nouveaux au choix. Faits de chinchilla, whitney, tweed, couverte, etc., avec ceinture et poches superposées, grand collet, nuances assorties. Valant 25.00, pour 18.98

—Au premier.

Très spécial pour samedi

JUPES EN SERGE, marine et noir, avec ceinture et poches superposées. Toutes grandeurs. Valant 6.50, pour 4.49

Pas de commandes par poste ou téléphone

—Au premier.

Dupuis Frères LIMITEE

LE MAGASIN DU PEUPLE

447-449 Rue Ste-Catherine Est, coins St-André et St-Christophe.

J. N. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Président. A. J. Dugal, Directeur-Gérant.

Spécial pour samedi

N'oubliez pas cette semaine votre boite de chocolat "Spécial de Dupuis", aux essences assorties. Valeur de .40, pour 29c

DUPUIS FRERES, Limitée. DUPUIS FRERES, Limitée. DUPUIS FRERES, Limitée.

FEUILLETON DU DEVOIR

Le Barbier Gracchus

Episode de la terreur lyonnaise

PAR JEAN DRAULT.

70

(*Suite.*)

—Eh bien! la demoiselle Estelle a disparu en même temps que les Benoît Pascal... Où est-elle?... Je l'ignore !.... Tranquillise-toi !... Elle ne doit pas avoir émigré!... Tous les girondins, les ci-devant et leurs amis croient le jacobinisme mort et l'avenir sans nuages pour eux... Ils ont tort, citoyen!... Retiens bien cette parole du papa Guerpillon... Enfin, voici mon fourgon!... Veux-tu, citoyen Gingenne, m'aider à charger la malle dessus?

Une grosse voiture massive, du modèle militaire, tirée par deux chevaux gris pommelés attelés en poste, que conduisait un postillon monté sur le cheval de gauche en faisant claquer avec fracas son petit fouet à manche court, venait, en effet, de tourner dans la rue Mercière.

Il quittait le quai de la Pêcherie et accourait, avec un grand bruit de grelots, en faisant jaillir des étincelles du pavé. L'attelage s'arrêta devant la maison Guerpillon.

Gingenne consentit à aider l'homme de peine et le vieux jacobin à hisser la malle sur le fourgon.

—Merci!... lui dit Guerpillon.

—Ah ça! Où vas-tu?

—A l'armée des Alpes, pour le service de la République... répondit fièrement le jacobin propriétaire, en entr'ouvrant une sorte de grand manteau cache-poussière qui le couvrait, et qui laissa apparaître à Gingenne un habit à la française, tout bleu et orné de boutons d'argent.

—Quel est donc cet uniforme?

—Celui de fournisseur général de l'armée!

—Tant pis pour les pauvres soldats! ne put s'empêcher de s'écrier l'ancien maître d'armes.

—On a des amis à la Convention!... répliqua Guerpillon en montant dans le fourgon qui partit au galop vers la Guillotière, pour prendre la route de Grenoble.

Même lorsque Lyon fut une ville tout à fait en guerre avec la Convention, jamais elle n'entrava la défense des frontières. Aussi Guerpillon, revêtu d'un uniforme et monté sur un fourgon militaire, était-il inviolable, lui et sa malle.

Et M. Benoît Pascal, tout président du tribunal qu'il fût, eût-il su que cette malle contenait 200,000 livres en or volées dans sa cave par l'austère jacobin, fournisseur des armées, qu'il n'aurait pu, sans braver l'opinion, faire arrêter l'homme et fouiller l'énorme coffre.

Le lendemain, Gingenne frappait à la porte du bel hôtel Benoît Pascal, place Bellecour, dont la façade de briques rouges percée de larges et hautes fenêtres à colonnades révélait une ancienne maison noble du temps de Louis XIII.

A peine le heurtoir de bronze soulevé par le commandant fut-il retombé avec bruit, qu'un portier bien stylé vint ouvrir et répondit:

—Monsieur et Mesdemoiselles sont en deuil et ne reçoivent point.

—Va tout de même dire à ton maître que c'est le commandant Gingenne.

Le portier fit la commission; de loin, Gingenne entendit un débat entre Benoît Pascal et son subordonné. Celui-ci revint dire, au bout de quelques minutes:

—Monsieur n'est point là...

—Il y est!... cria Gingenne. J'ai entendu sa voix. Et on parle de la morgue des nobles!... Elle n'est rien à côté de celle des parvenus!... Portier! tu diras à ton maître qu'il était moins fier quand il tremblait dans sa peau, au premier étage de la rue Mercière, et qu'il m'envoyait chercher!...

Gingenne partit, furieux. Mais telle était son inquiétude qu'il fit questionner Benoît Pascal par Madinier, le lendemain, à la commission populaire nommée après la défaite de la municipalité. Le négociant répondit à Madinier que ni ses filles ni lui ne savaient ce qu'était devenue Estelle Mazuyer. Alors Gingenne fut comme une âme en peine; il parcourut Lyon en tous sens, sans répit, malade d'irritation et d'impatience.

Au bout de trois jours, dans la montée du Gourguillon, sur les flancs de la colline de Fourvières, voilà qu'il rencontra Pierrette Butin, la marchande de légumes, trottant clopin-clopant avec sa hotte sur le dos. Il l'interrogea par acquit de conscience. Elle lui répondit.

—Brave Gingenne! Tu trouveras Mlle Estelle Mazuyer à l'hôtel Crussol-Langeac, au coin de la place de la Charité et de la place de la Fédération!...

—Merci! cria l'ami de Madinier.

Il embrassa la vieille marchande des quatre-saisons, et redescendit le Gourguillon au galop, la laissant ahurie.

Après dix minutes d'une course folle, il soulevait le marteau de l'hôtel Crussol-Langeac, construction plus neuve que l'hôtel Benoît Pascal, car l'hôtel avait été rajeuni sous Louis XV.

Un suisse galonné vint lui ouvrir.

—Mlle Estelle Mazuyer? demanda Gingenne, avec émotion.

—Connais pas! fit le cerbère, aussi laconique qu'imposant.

—Si!... Une lingère!

—Vous devez vous tromper ! Il n'y a ici que les deux femmes de chambre de la comtesse, Charlotte et Antoinette.

—Mlle Estelle Mazuyer n'est pas une femme de chambre; c'est plutôt une jeune fille que Mme la comtesse aura recueillie pour un temps, ou pour certains travaux de lingerie, je suppose... Elle a été élevée par des nobles qui ont pu la recommander à Mme la comtesse. Elle est de Feurs.

—Qu'elle soit d'où elle voudra!... Je vous assure qu'elle n'est pas ici!...

—Enfin, qui habite ici?

—Demeurent ici M. le duc de Crussol-Langeac; sa fille, Mme la comtesse de Vérigny; un cuisinier, un valet de chambre, le garde-chasse Savariau, les deux femmes de chambre que je vous ai nommées et moi... Si vous voyez votre Estelle Machin, votre Estelle Chose dans tout ça, je vous paye une bouteille de beaujolais!

Atterré, Gingenne restait là, les bras ballants, quand une jeune et accorte soubrette apparut dans l'escalier donnant sous la voûte de l'hôtel.

—Tenez!... fit le suisse, voici Mlle Antoinette, l'une des deux femmes de chambre de la comtesse.

Justement, la femme de chambre, s'approchait de Gingenne, et, sans rien dire au suisse, déclarait au commandant.

—Mme la comtesse prie M. le commandant Gingenne de vouloir bien monter une minute.

—Madame la...? Mais comment savait-elle que j'étais là?... On ne me connaît pas!...

—Tout Lyon connaît M. le commandant Gingenne, et Mme la comtesse a entendu le bruit de votre voix.

—Je vous suis, ma belle enfant!

Et, en gravissant le splendide escalier d'honneur garni d'une rampe en fer forgé, chef-d'œuvre de serrurerie, Gingenne se disait:

(A SUIVRE)